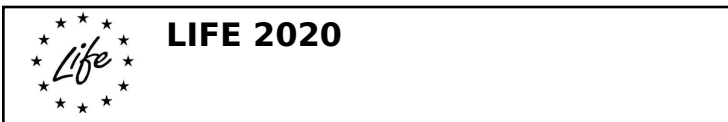




***LIFE Nature and Biodiversity***

**TECHNICAL APPLICATION FORMS**

**Part A – administrative information**



FOR ADMINISTRATION USE ONLY

**LIFE20 NAT/FR/001149****LIFE Nature and Biodiversity project application****Language of the proposal:**

Français (fr)

**Project title:**

Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif

**Project acronym:**

LIFE OURS-PYR

**The project will be implemented in the following Member State(s) and Region(s) or other countries:**

France	Midi-Pyrénées
	Aquitaine
	Languedoc-Roussillon
Spain	Cataluña

**Expected start date:** 01/09/2021**Expected end date:** 31/08/2027**LIST OF BENEFICIARIES**Name of the **coordinating** beneficiary: DREAL Occitanie

Name of the associated beneficiary: Pays de l'Ours - Adet

Name of the associated beneficiary: Altaïr Nature

Name of the associated beneficiary: Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Régionale Occitanie Ouest

Name of the associated beneficiary: ASSOCIATION FERUS

Name of the associated beneficiary: Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe ours Pyrénées

Name of the associated beneficiary: Office Français de la Biodiversité

Name of the associated beneficiary: Office National des Forêts

Name of the associated beneficiary: Parc National des Pyrénées

Name of the associated beneficiary: Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

Name of the associated beneficiary: La Pastorale Pyrénéenne

**LIST OF CO-FINANCERS****PROJECT BUDGET AND REQUESTED EU FUNDING**

Total project budget: 7,950,312 Euro

Total eligible project budget: 7,791,932 Euro

EU financial contribution requested: 5,843,925 Euro (= 75.00% of total eligible budget)

**SECTOR**

Nature

### Coordinating Beneficiary Profile Information

<b>Legal Name</b>	DREAL Occitanie		
<b>Short Name</b>	DREAL Occ	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>		<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			

### Legal address of the Coordinating Beneficiary

<b>Street Name and No</b>	1 rue de la Cité administrative		
<b>Post Code</b>	31000	<b>PO Box</b>	
<b>Town / City</b>	Toulouse		
<b>Member State</b>	France		

### Coordinating Beneficiary contact person information

<b>Title</b>	Mr.	<b>Function</b>	Directeur Régional Adjoint
<b>Surname</b>	Forest		
<b>First Name</b>	Sébastien		
<b>E-mail address</b>	sebastien.forest@developpement-durable.gouv.fr		
<b>Department /</b>			
<b>Street Name and No</b>	1 rue de la Cité administrative		
<b>Post Code</b>	31000	<b>PO Box</b>	
<b>Town / City</b>	Toulouse		
<b>Member State</b>	France		
<b>Telephone No</b>	33689208138	<b>Fax No</b>	

### Website of the Coordinating Beneficiary

<b>Website</b>	<a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/</a>
----------------	---

### Brief description of the Coordinating Beneficiary's activities and experience in the area of the

The Regional Directorate for the Environment, Planning and Housing (DREAL) Occitanie is a decentralised service of the French state whose mission is to deploy public policies on French territory. Placed under the authority of the regional prefect, it implements and coordinates the public policies of the Ministry of Ecological and Solidarity Transition (MTES) and the Ministry of Territorial Cohesion (MCT). In particular, DREAL Occitanie coordinates: land-use planning and sustainable development policies, support for the relevant administrative authorities in environmental matters regarding plans, programmes and projects, and management of the human and financial resources of the decentralised state services implementing MTES and MCT public policies in the region. Its 800 representatives carry out missions over a wide area made up of thirteen departments. DREAL Occitanie is thus involved in coordinating several major programmes (ADN project to promote Pyrenean heritage, GALLIPYR cross-border project to monitor galliformes, etc.). It also coordinated two LIFE programmes on the Pyrenean Brown Bear (1993 and 1997). The project team reports to the Department of Ecology, made up of 80 representatives. This team coordinates various actions which have helped to preserve the region's natural resources. Among them are the implementation of a plan to restore the quantitative balance of the Adour-Garonne basin, the programme to reduce diffuse pollution by nitrates, the creation of the Aubrac Regional Natural Park and the transfer of two bears to the Pyrénées-Atlantiques region. It also directs specific mountain policies linked to the Pyrenees Biodiversity Development Strategy and to this end, coordinates the National Brown Bear Action Plan (2018-2028).



<b>COORDINATING BENEFICIARY DECLARATION</b>
---

The undersigned hereby certifies that:

1. The specific actions listed in this proposal do not and will not receive aid from the European Structural and Investment Funds or other European Union funding programmes. In the event that any such funding will be made available after the submission of the proposal or during the implementation of the project, my organisation will immediately inform the Contracting Authority.
2. My organisation DREAL Occitanie has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1)].
3. My organisation (which is legally registered in the European Union) will contribute in line with the amounts detailed in form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
4. My organisation will conclude with the associated beneficiaries and co-financers any agreements necessary for the completion of the work, provided these do not infringe on their obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. Such agreements will be based on the model proposed by the Contracting Authority. They will describe clearly the tasks to be performed by each associated beneficiary and define the financial arrangements.
5. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation.

I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files).

I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At TOULOUSE ..... on 10 february 2021 .....

Signature of the Coordinating Beneficiary:

Director Regional of DREAL Occitanie

Patrick BERG

\* When this form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	Pays de l'Ours - Adet		
<b>Short Name</b>	ADET	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>	W31200018731	<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>	14/11/1991	<b>Private non- commercial</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	Maison des Associations - Place du Biasc	<b>PO Box</b>	
<b>Post Code</b>	31160	<b>Town/City</b>	Arbas
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.paysdelours.com">http://www.paysdelours.com</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>Pays de l'Ours - Adet est l'association pyrénéenne créée en 1991 pour initier et valoriser le retour de l'ours brun dans les Pyrénées.</p> <p>Pays de l'Ours - Adet a la particularité d'avoir été créée par des Communes désireuses d'affirmer leur volonté de continuer à gérer et protéger ce patrimoine naturel. 11 Communes constituent à ce jour le collège des Elus, complété par des collèges de professionnels, de particuliers et d'associations.</p> <p>Nos valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Sauvegarde et préservation de la Biodiversité</li> <li>•Cohabitation avec l'ours dans les Pyrénées</li> <li>•Valorisation du territoire par la présence de l'ours</li> </ul> <p>Pays de l'Ours - Adet est un acteur majeur du retour de l'ours dans les Pyrénées. La majorité des ours lâchés dans les Pyrénées (7 sur 11 depuis 1996) l'ont été sur le territoire de Communes membres de Pays de l'Ours - Adet.</p> <p>Pays de l'Ours - Adet est particulièrement impliquée sur l'information - sensibilisation du public et la valorisation locale de la présence de l'ours.</p> <p>Chaque année l'association sensibilise plus de 3 000 personnes lors de ses animations et diffuse plus de 300 000 documents d'information via son réseau de professionnels et commerçants locaux.</p> <p>En créant le premier Centre de Documentation dédié à une espèce en France, et en le développant en Centre de Ressources via le programme Life Ours Pyr, l'association cherche à s'appuyer sur les acteurs et relais d'information locaux pour démultiplier l'information juste et objective auprès de la population.</p> <p>L'image de l'ours est, pour Pays de l'Ours - Adet, un excellent moyen de valoriser le territoire, en particulier pour développer un tourisme responsable, axé sur la découverte de la nature.</p>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	Altaïr Nature		
<b>Short Name</b>	Altaïr	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>	W652000070	<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>	07/01/2008	<b>Private non- commercial</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	1 Place de la Mairie	<b>PO Box</b>	
<b>Post Code</b>	65240	<b>Town/City</b>	ARREAU
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.altair-nature.org">http://www.altair-nature.org</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>Altaïr Nature est une association de protection de l'environnement spécialisée dans la préservation des patrimoines naturels et culturels, elle travaille plus particulièrement sur les enjeux de cohabitation entre la faune sauvage et les activités humaines. Elle est impliquée depuis sa création en 2008 dans la conservation de l'ours brun. Ses membres participant au suivi de terrain de l'ours brun dans le cadre du Réseau Ours Brun de l'OFB. L'association a réalisé en 2010, un film documentaire de 52 minutes diffusé en TV sur les perceptions de l'ours et sa place dans l'imaginaire collectif. Puis, elle a produits les années suivantes plusieurs web-documentaires sur la cohabitation homme / ours. La structure contribue à la sensibilisation des acteurs du territoire en organisant des projections débats de ses productions audiovisuelles sur l'ensemble du massif pyrénéen et au delà. Dans le cadre des actions soutenues par la DREAL Occitanie, Altaïr Nature travaille depuis 2016 en collaboration avec Safran Defense à la valorisation, par imagerie thermique nocturne à longue distance, de l'efficacité des chiens de protection en zone à ours. Elle a réalisé en 2018, en collaboration avec la Pastorale Pyrénéenne, un documentaire sur l'efficacité des chiens de protection. Ce film, en diffusion libre sur internet, cumule à ce jour plus de 222000 visionnages (<a href="https://www.youtube.com/watch?v=28h8nBn9Pvw&amp;t=4s">https://www.youtube.com/watch?v=28h8nBn9Pvw&amp;t=4s</a>). Au delà de son savoir faire audiovisuel, Altaïr Nature a développé depuis 3 ans une expérience unique en France d'utilisation de l'imagerie thermique à longue portée et d'interprétation de données collectées, notamment sur l'évaluation de l'efficacité des chiens de protection et des mesures de protection mise en oeuvre sur les estives.</p>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information				
<b>Legal Name</b>	Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Régionale Occitanie Ouest			
<b>Short Name</b>	CNRS	<b>Legal Status</b>		
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Legal Registration</b>		<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pic Number</b>	999997930			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>			
<b>Employee number</b>				
Legal address of Associated Beneficiary				
<b>Street Name and No</b>	16 avenue Edouard Belin	<b>PO Box</b>	BP 24367	
<b>Post Code</b>	31055	<b>Town/City</b>	Toulouse	
<b>Member State or other Country</b>	France			
Website of Associated Beneficiary				
<b>Website</b>	<a href="http://w3.geode.univ-tlse2.fr/">http://w3.geode.univ-tlse2.fr/</a>			
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the				
<p>Le laboratoire GEODE (Géographie de l'Environnement) est une unité mixte (UMR 5602) associant le CNRS (INEE) et l'Université Jean Jaurès à Toulouse. Revendiquant une approche transdisciplinaire des relations environnement/société, GEODE regroupe des géographes, des géohistoriens, des écologues et paléoécologues ainsi que des spécialistes en télédétection et modélisations spatiales. Le laboratoire aborde donc les thématiques socio-environnementales avec des regards très diversifiés et dispose d'un panel conséquent de compétences techniques (télédétection, pilotage drone, entretiens, archives, etc). GEODE a de nombreux projets de recherche dans les Pyrénées et une implantation historique dans le massif. Le laboratoire participe activement à l'OHM Haud Vicdessos et porte le projet "Pastoralisme et Ours dans les Pyrénées" depuis 2 ans.</p>				

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	ASSOCIATION FERUS		
<b>Short Name</b>	FERUS	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>		<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	13 Impasse des Colibris	<b>PO Box</b>	BP 80114
<b>Post Code</b>	13718	<b>Town/City</b>	ALLAUCH CEDEX
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.ferus.fr">http://www.ferus.fr</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>FERUS est la seule association nationale française spécialisée dans la protection des 3 grands prédateurs ours-loup-lynx. Elle résulte de la fusion en 2003 d'Artus et du Groupe Loup France. Artus était présente dès 1989 pour la protection de l'ours brun et a été l'acteur principal des réintroductions de 1996-1997 (études préliminaires, choix du pays source, etc.). Elle a embauché Pascal Wick, berger expérimenté, pour initier le placement de chiens de protection chez des éleveurs dès 1996. Cette action a ensuite été reprise par l'Association pour la Cohabitation Pastorale, qui est devenue la Pastorale Pyrénéenne.</p> <p>FERUS est en première ligne pour la défense de l'espèce et oeuvre pour montrer que la cohabitation entre les activités humaines et l'ours brun est possible.</p> <p>Actuellement, FERUS met en oeuvre 3 programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parole d'Ours (2008). Chaque année, des bénévoles parcourent la chaîne pyrénéenne pendant 2 mois à la rencontre des populations locales et des estivants, pour distribuer de la documentation ours, et réaliser des enquêtes sur les marchés à partir de questionnaires sur l'ours. Ces dernières permettent d'être à l'écoute des personnes rencontrées, de répondre à leurs interrogations, et de démonter les idées fausses sur le plantigrade. Elles sont destinées à favoriser l'acceptation du plantigrade.</li> <li>- Api'ours, programme expérimental depuis 2016, consiste à sensibiliser la population pyrénéenne à la biodiversité et l'ours via des chantiers participatifs de plantations d'arbres fruitiers (une dizaine de chantiers réalisés à ce jour). Ces derniers montrent les interactions homme-ours-abeilles-arbres et leurs liens indissolubles, pour favoriser l'acceptation de l'ours.</li> <li>- Vigie Ours (2018) est une action de formation anti-braconnage d'une journée destinée à tous les utilisateurs de la montagne qui souhaitent exercer leur vigilance pour prévenir ou signaler tout acte malveillant envers les ours.</li> </ul>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	Fonds d'Intervention Eco-Pastoral - Groupe ours Pyrénées		
<b>Short Name</b>	FIEP	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>	64 3177	<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	1 Rue de Boyrie	<b>PO Box</b>	BP 508
<b>Post Code</b>	64010	<b>Town/City</b>	PAU CEDEX
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.fiep-ours.com">http://www.fiep-ours.com</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>Le Fonds d'Intervention Eco Pastoral (FIEP) Groupe Ours Pyrénées est une Association de Protection de la Nature à but non lucratif, créée en 1975. Il a pour but de conserver l'écosystème pyrénéen dans toutes ses composantes, résumées dans son slogan : « Pour que l'ours et le berger puissent vivre ensemble dans les Pyrénées ».</p> <p>Le FIEP agit en faveur de la protection des espèces - l'ours en particulier - et des habitats pyrénéens. Il sensibilise l'opinion pour mieux les faire connaître, aimer et respecter. Il participe au suivi des espèces (ours brun en France et Espagne, etc.) et agit pour la protection des milieux des Pyrénées occidentales.</p> <p>Ses activités vont de l'aide au pastoralisme en zone à ours à la sensibilisation du public, en passant par l'analyse et l'information aux gestionnaires et aux décideurs sur les impacts écologiques de certains aménagements en montagne.</p> <p>Le FIEP a créé l'indemnité de dérangement pour le berger en cas d'attaque du troupeau, les principales mesures de compensation et d'aide aux bergers de la zone à ours (indemnité de dérangement, héliportages, radiotéléphones, etc.). Il est à l'origine des mesures agri-environnement (aides au gardiennage, patous...). Tous les ans, il informe les bergers des aides spécifiques en zone à ours, par un mémento spécifique. Il a créé, avec une association de bergers et le WWF France, une marque de fromage avec l'empreinte de l'ours (« Pé Descaous ») pour valoriser le fromage fermier produit dans les estives béarnaises et favoriser la vente directe d'un produit de qualité sur un terroir de qualité.</p> <p>Il crée, édite et diffuse des documents et des expositions sur l'ours et la nature pyrénéenne, mène des campagnes de sensibilisation scolaire dans les vallées des Pyrénées Occidentales françaises et espagnoles, et publie un périodique d'information : « Les Nouvelles Ours ». Le FIEP Groupe Ours Pyrénées est agréé par le Ministère de l'Environnement.</p>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information				
<b>Legal Name</b>	Office Français de la Biodiversité			
<b>Short Name</b>	OFB	<b>Legal Status</b>		
<b>VAT No</b>	FR 29 130 025 919	<b>Public body</b>		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>	13002591900015	<b>Private commercial</b>		<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>	01/01/2020	<b>Private non- commercial</b>		<input type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>				
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>			
<b>Employee number</b>				
Legal address of Associated Beneficiary				
<b>Street Name and No</b>	5 Square Félix Nadar Immeuble le Nadar Hall C		<b>PO Box</b>	
<b>Post Code</b>	94300	<b>Town/City</b>	Vincennes	
<b>Member State or other Country</b>	France			
Website of Associated Beneficiary				
<b>Website</b>	<a href="http://https://ofb.gouv.fr/">http://https://ofb.gouv.fr/</a>			
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the				
<p>L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Une de ses priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant.</p> <p>Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pierre Dubreuil en est le directeur général.</p> <p>L'OFB regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).</p> <p>Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent plus de 2 800 agents répartis sur tout le territoire national.</p> <p>L'OFB intervient en particulier, sur le suivi biologique des grands prédateurs (loup, ours et lynx) et l'évaluation de leur état de conservation. Il participe par ailleurs à des actions conservatoires en faveur de la connectivité des populations et la préservation des habitats ainsi qu'à des programmes de recherche internationaux.</p> <p>L'OFB contribue en outre, à l'expertise des dommages susceptibles d'avoir été commis par ces prédateurs, et à l'élaboration et mise en œuvre de méthodes et processus dérogatoires à leur protection (gestion de l'impact sur les activités humaines), en vue de concilier leur présence avec les activités humaines. La lutte contre le braconnage et les destructions illégales reste un enjeu majeur, tout particulièrement pour le lynx et l'ours, dont les populations restent les plus fragiles.</p> <p>Enfin, les questions de mobilisation citoyenne et de communication sont importantes pour un établissement dédié à la biodiversité comme l'OFB.</p>				

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	Office National des Forêts		
<b>Short Name</b>	ONF	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>	FR40 662 043 116	<b>Public body</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>	662 043 116 RCS PARIS	<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>	29/09/1966	<b>Private non- commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	505 rue de la Croix verte	<b>PO Box</b>	CS 74208
<b>Post Code</b>	34094	<b>Town/City</b>	Montpellier
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://Onf.fr">http://Onf.fr</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>Créé en 1964, l'Office National des Forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Au titre du régime forestier, il gère 4,7 millions d'hectares de forêts publiques en métropole.</p> <p>Présent au quotidien et acteur sur tout le territoire, l'ONF est le spécialiste reconnu de la gestion durable des forêts et des espaces naturels : production de bois, protection de l'environnement, accueil du public et aménagements extérieurs. Dans les Pyrénées, ce sont près de 470 000 ha d'espaces naturels qui bénéficient de cette gestion multi-fonctionnelle.</p> <p>La politique environnementale de l'ONF fait partie intégrante de son système de management. Elle exprime l'engagement de l'ONF pour l'environnement et traduit sa volonté de contribuer à la réalisation des engagements de la France (préservation de la biodiversité, directives européennes, mise en oeuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement, de la stratégie nationale pour la biodiversité et pour le développement durable ...). Avec les ambitions d'assurer une gestion durable des forêts renforçant la qualité et la protection des milieux naturels et de diminuer son empreinte écologique, l'ONF construit sa politique de 5 axes thématiques majeurs dont la biodiversité, car elle est un facteur essentiel de stabilité, de capacité d'adaptation et de reconstitution des écosystèmes, et parce que sa préservation sur le plan des habitats, des espèces et des ressources génétiques représente un enjeu mondial. La conservation de l'ours et de son habitat fait partie intégrante de ces enjeux.</p> <p>Le département recherche et développement de l'ONF travaille en partenariat avec des organismes de recherche reconnus dans le domaine de l'environnement et du bois (INRA, IRSTEA, OFB, MNHN ...)</p> <p>L'ONF propose aussi ses savoirs-faire et ses compétences en études, ingénierie et travaux forestiers.</p>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	Parc National des Pyrénées		
<b>Short Name</b>	PNP	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<b>X</b>
<b>Legal Registration</b>	1967	<b>Private commercial</b>	
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	Villa Fould, 2 rue du IV septembre	<b>PO Box</b>	BP 736
<b>Post Code</b>	65007	<b>Town/City</b>	TARBES CEDEX
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.pyrenees-parcnational.fr/">http://www.pyrenees-parcnational.fr/</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>Le Parc national des Pyrénées (PNP), créé en 1967 au titre de ses richesses naturelles et culturelles exceptionnelles, est un établissement public à caractère administratif (71 agents en 2020) gestionnaire d'une aire protégée. Il organise sa gouvernance autour d'un Conseil d'administration où les représentants du territoire sont majoritaires.</p> <p>Le territoire du PNP se compose d'une zone cœur, un espace sous protection de haut niveau couvrant 45 707 hectares, et d'une aire d'adhésion de 128 400 hectares, un ensemble de 65 communes ayant adhéré à la Charte du PNP, un projet de territoire construit en concertation avec les acteurs locaux. Ce territoire s'étire sur deux départements (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). Il est adossé à l'Espagne, où lui font écho plusieurs espaces protégés. La diversité géologique et pédologique, l'amplitude altitudinale et la situation au carrefour biogéographique entre Atlantique et Méditerranée favorisent une vaste biodiversité, dont l'ours brun.</p> <p>L'ours brun est présent sur le territoire du PNP depuis sa création il y a 54 ans. Dès le départ, dans un souci de concertation, la gestion des dommages d'ours a été confiée au Bureau du Conseil d'administration, qui délègue ce travail à une Commission d'indemnisation, composée de 5 sièges : 3 pour des élus du territoire, 1 pour la profession agricole et 1 pour les associations de protection de l'environnement. Commission d'indemnisation, Bureau et Conseil d'administration sont autant d'espaces de dialogue entre ces trois pôles, un dialogue qui n'a jamais été rompu. Les agents du PNP sont chargés des constats de dommage et du suivi de l'espèce en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité. Ils ont longtemps travaillé à la coexistence entre ours et troupeaux à travers l'amélioration pastorale. Aujourd'hui ils participent aux instances de concertation animées par l'état, et avec des gestionnaires d'estives à des expérimentations de gestion.</p>			

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information				
<b>Legal Name</b>	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises			
<b>Short Name</b>	PNRPA	<b>Legal Status</b>		
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<b>X</b>	
<b>Legal Registration</b>		<b>Private commercial</b>		
<b>Registration Date</b>	06/11/2014	<b>Private non- commercial</b>		
<b>Pic Number</b>				
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>			
<b>Employee number</b>				
Legal address of Associated Beneficiary				
<b>Street Name and No</b>	Pôle d'activités de la Ferme d'Icart		<b>PO Box</b>	
<b>Post Code</b>	09240	<b>Town/City</b>	MONTELS	
<b>Member State or other Country</b>	France			
Website of Associated Beneficiary				
<b>Website</b>	<a href="http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/">http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/</a>			
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the				
<p>Le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises, créé en 2009, couvre 138 communes de l'ouest du département, et regroupe notamment les zones naturelles du Couserans et du Vicdessos, qui constituent avec le Comminges le « noyau central » des populations ursines des Pyrénées françaises.</p> <p>Le Parc est administré par un syndicat mixte, qui pilote de nombreux projets relatifs à la biodiversité : animation de 9 sites Natura 2000 (dont ceux concernés par le projet), contrats de Restauration de la Biodiversité (trames verte, bleue et noire) avec la Région Occitanie, projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège, promotion de l'agroécologie, suivi d'espèces et de milieux, actions et outils pédagogiques... Il est, à l'instar du Parc national des Pyrénées, opérateur du programme de retour du Bouquetin de souche ibérique dans les Pyrénées françaises, qui se concrétise avec succès depuis les premiers lâchers opérés en 2014 : presque 200 animaux recensés sur le PNR, suivis par le SMPNR en lien avec les acteurs locaux (OFB, chasseurs, bénévoles...).</p> <p>Le SMPNR a acquis, depuis sa création il y a 10 ans, une très bonne connaissance du territoire et de ses acteurs, des dynamiques et des antagonismes, des leviers et des points de blocage... et une large expérience des processus de gouvernance et de concertation locale (reconnu notamment par un Trophée de la Concertation Locale en 2017). Il est ainsi reconnu et validé dans sa capacité à jouer un rôle dans les opérations de médiation, et le cas échéant à les porter, et à accompagner son territoire et ses acteurs dans le management de projets et de situations complexes.</p> <p>Face aux tensions territoriales liées à la présence de l'Ours, le PNR souhaite s'appuyer sur cette légitimité locale pour mener un processus de médiation indispensable à la conservation, sur le long terme, du plantigrade.</p>				

## ASSOCIATED BENEFICIARY PROFILE

Associated Beneficiary profile information			
<b>Legal Name</b>	La Pastorale Pyrénéenne		
<b>Short Name</b>	PP	<b>Legal Status</b>	
<b>VAT No</b>		<b>Public body</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Legal Registration</b>		<b>Private commercial</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Registration Date</b>		<b>Private non- commercial</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pic Number</b>			
<b>Legal entity is SME</b>	<input type="checkbox"/>		
<b>Employee number</b>			
Legal address of Associated Beneficiary			
<b>Street Name and No</b>	94 Ter Avenue François Mitterrand	<b>PO Box</b>	
<b>Post Code</b>	31800	<b>Town/City</b>	SAINT GAUDENS
<b>Member State or other Country</b>	France		
Website of Associated Beneficiary			
<b>Website</b>	<a href="http://www.pastoralepyreneenne.fr">http://www.pastoralepyreneenne.fr</a>		
Brief description of the Associated Beneficiary's activities and experience in the area of the			
<p>La Pastorale Pyrénéenne, a été créée en 2007. C'est une association d'éleveurs qui oeuvre principalement pour aider les éleveurs, bergers et apiculteurs à mettre en place des moyens de protection pour diminuer la prédation. Afin d'atteindre cet objectif, l'association dispose d'un réseau de bergers d'appui, actif durant la saison d'estive et d'un pôle chien de protection pour l'aide à la mise en place et à l'éducation des chiens de protection des troupeaux actif toute l'année.</p> <p>Extrait de l'article 2 des statuts de l'association :</p> <p>"L'Association a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un pastoralisme permettant d'améliorer la cohabitation entre les activités d'élevage, la faune sauvage et toutes les activités liées au multi-usage (tourisme, chasse, activité forestière...) ;</li> <li>- Rassembler les éleveurs, bergers, vachers, apiculteurs et les acteurs du milieu rural désireux de mettre en œuvre des moyens pour se protéger de la prédation et des dérangements ;</li> <li>- Œuvrer à un pastoralisme durable en proposant et en soutenant tous moyens et actions qui permettraient d'améliorer la viabilité de l'activité pastorale en cohérence avec les nouveaux enjeux environnementaux ;</li> <li>- Assurer la formation et l'information dans tous les domaines qui concourraient à la réalisation des objectifs de l'Association." <p>La Pastorale Pyrénéenne gère depuis près de 10 ans le Réseau des Bergers d'Appui qui effectue de nombreuses missions chaque année pour venir en aide aux bergers et éleveurs impactés par la prédation. A titre indicatif, en 2020, le pôle chien de protection (action mise en place il y a 25 ans) a suivi 716 chiens sur le massif pyrénéen sur plus de 400 exploitations. Le réseau des bergers d'appui a assuré cette même année 90 missions, soit 317 journées d'interventions sur des estives impactées par les prédatons ursines.</p> </li></ul>			



### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Sabine MATRAIRE, representing, Pays de l'Ours - Adet ADET, Private non-commercial, W31200018731, Maison des Associations - Place du Biasec, Arbas, 31160, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by ..... Patrick Berg, Director..... (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At ..... ARBAS ..... on February 2, 2021

Signature of the Associated Beneficiary:

Sabine MATRAIRE

Status/function of signatory:

1. When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

President



**ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE**

I, the undersigned, Emmanuel MARTIN, representing, Altaïr Nature Altaïr, Private non-commercial, W652000070, 1 Place de la Mairie, ARREAU, 65240, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick Berg, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.


At Arreau..... on 12/2/2021.....

Signature of the Associated Beneficiary:

Emmanuel MARTIN

Status/function of signatory:

I. When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

 President



**ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE**

I, the undersigned, Christophe Giraud, representing, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Régionale Occitanie Ouest CNRS, Public body, , 16 avenue Edouard Belin, Toulouse, 31055, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At ..... ON ..... 17 FEB. 2021

Signature of the Associated Beneficiary:

Christophe Giraud, DREAL Occitanie Régionale Empêché  
 Status: function of signatory.

When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

*Emmanuel ALAN*





### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Jean François DARMSTAEDTER, representing, ASSOCIATION FERUS FERUS, Private non-commercial, , 13 Impasse des Colibris, ALLAUCH CEDEX, 13718, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At .....Grateignan..... on .....17/02/2021.....

*Par mandat spécial  
du président :*

Signature of the Associated Beneficiary:

*Par ordre Patrick Legrisseux  
Vice président FERUS Occitanie ouest -*

Jean François DARMSTAEDTER

Status/function of signatory:

1. When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal



### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Gérard CAUSSIMONT, representing, Fonds d'Intervention Eco-Pastoral - Groupe ours Pyrénées FIEP, Private non-commercial, 64 3177, 1 Rue de Boyrie, PAU CEDEX, 64010, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by ..... Patrick BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

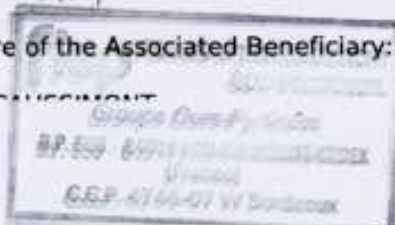
This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At ..... PAU ..... on ..... 11/02/2021 .....

Signature of the Associated Beneficiary:

GERARD CAUSSIMONT



GERARD  
CAUSSIMONT



### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Pierre DUBREUIL, representing, Office Français de la Biodiversité OFB, Public body, 13002591900015, 5 Square Félix Nadar Immeuble le Nadar Hall C, Vincennes, 94300, France, VAT number FR 29 130 025 919, hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patnck.BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC, My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct,

At Vincennes ..... on 17/02/2021 .....

Signature of the Associated Beneficiary:

Pierre DUBREUIL

When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

Status/function of signatory:



**ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE**

I, the undersigned, Hervé Houin, representing, Office National des Forêts ONF, Public body, 662 043 116 RCS PARIS, 505 rue de la Croix verte, Montpellier, 34094, France, VAT number FR40 662 043 116, hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick.BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At .....Montpellier..... on .....16 Février 2021.....

Signature of the Associated Beneficiary:

Hervé Houin  
 Status/function of signatory.  
 When this form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

Hervé Houin, directeur territorial  
 ONF DT Midi-Méditerranée

Page 1 of 1





### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Marc TISSEIRE, representing, Parc National des Pyrénées PNP, Public body, 1967, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, TARBES CEDEX, 65007, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick BERG, Director....., (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At .....Tarbes..... on .....11/02/2021.....

Signature of the Associated Beneficiary

Marc TISSEIRE

Status/function of signatory

I. When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal



### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Matthieu CRUEGE, representing, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises PNRPA, Public body, . Pôle d'activités de la Ferme d'Icart, MONTELS, 09240, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, . 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by ..... Patrick BERG, Director..... (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At ..... Nantes ..... on ..... 11/2/2021 .....

Signature of the Associated Beneficiary:

Matthieu CRUEGE

When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in the proposal Status/Function of signatory.





### ASSOCIATED BENEFICIARY DECLARATION and MANDATE

I, the undersigned, Romain Mouton, representing, La Pastorale Pyrénéenne PP, Private non-commercial, , 94 Ter Avenue François Mitterrand, SAINT GAUDENS, 31800, France, VAT number , hereinafter referred to as "the associated beneficiary", for the purposes of the signature and the implementation of the grant agreement Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif with the Contracting Authority (hereinafter referred to as "the grant agreement") hereby:

1. Mandate DREAL Occitanie (DREAL Occ), Public body, , 1 rue de la Cité administrative, Toulouse, 31000, France, VAT number , represented by .....Patrick.BERG, Director..... (hereinafter referred to as "the coordinating beneficiary") to sign in my name and on my behalf the grant agreement and its possible subsequent amendments with the Contracting Authority.
2. Mandate the coordinating beneficiary to act on behalf of the associated beneficiary in compliance with the grant agreement.

I hereby confirm that the associated beneficiary accepts all terms and conditions of the grant agreement and, in particular, all provisions affecting the coordinating beneficiary and the associated beneficiaries. In particular, I acknowledge that, by virtue of this mandate, the coordinating beneficiary alone is entitled to receive funds from the Contracting Authority and distribute the amounts corresponding to the associated beneficiary's participation in the action.

I hereby accept that the associated beneficiary will do everything in its power to help the coordinating beneficiary fulfil its obligations under the grant agreement, and in particular, to provide to the coordinating beneficiary, on its request, whatever documents or information may be required.

I hereby declare that the associated beneficiary agrees that the provisions of the grant agreement, including this mandate, shall take precedence over any other agreement between the associated beneficiary and the coordinating beneficiary which may have an effect on the implementation of the grant agreement.

I furthermore certify that:

1. The associated beneficiary has not been served with bankruptcy orders, nor has it received a formal summons from creditors. My organisation is not in any of the situations listed in Articles 136(1), 136(4) and 141 of the EU Financial Regulation [Regulation (EU, Euratom) 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union, amending Regulations (EU) No 1296/2013, (EU) No 1301/2013, (EU) No 1303/2013, (EU) No 1304/2013, (EU) No 1309/2013, (EU) No 1316/2013, (EU) No 223/2014, (EU) No 283/2014, and Decision No 541/2014/EU and repealing Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, OJ L 193, 30.7.2018, p. 1].
2. The associated beneficiary will contribute to the project in line with the amounts detailed in Form FC. My organisation will participate in the implementation of the project as detailed in this proposal.
3. The associated beneficiary will conclude with the coordinating beneficiary an agreement necessary for the completion of the work, provided this does not infringe on our obligations, as stated in the grant agreement with the Contracting Authority. This agreement will be based on the model proposed by the Contracting Authority. It will describe clearly the tasks to be performed by my organisation and define the financial arrangements.
4. I commit to comply with all relevant eligibility criteria, as defined in the LIFE Multiannual Work Programme 2018-2020 and the LIFE Call for Proposals including the LIFE Guidelines for Applicants.

This declaration and mandate shall be annexed to the grant agreement and shall form an integral part thereof.

I am legally authorised to sign this statement on behalf of my organisation. I have read in full the Model LIFE Grant Agreement with Special and General Conditions and the Financial Guidelines (provided with the LIFE application files). I certify to the best of my knowledge that the statements made in this proposal are true and the information provided is correct.

At St Gaudens ..... on 11 Février 2021 .....

Signature of the Associated Beneficiary:

Romain Mouton

Président

Status/function of signatory:

1. When the form is completed, please print, sign, scan and upload it in eProposal

**LA PASTORALE PYRENEENNE**

94, avenue François Mitterrand

31800 Saint-Gaudens

Siret : 438 269 201 00066

☎ 05 61 89 28 50

Courriel : ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

## OTHER PROPOSALS SUBMITTED FOR EUROPEAN UNION FUNDING

### Please answer each of the following questions:

- Have you or any of your associated beneficiaries already benefited from previous LIFE cofinancing? (please cite LIFE project reference number, title, year, amount of the co-financing, duration, name(s) of coordinating beneficiary and/or partners involved):

La DREAL Occitanie a été coordinatrice de 1994 à 1996 et de 1995 à 1998 des projets LIFE « First phase for a conservation programme for threatened species in the Pyrenees (French part) » (LIFE93 NAT/F/011804) et « Conservation of three threatened vertebrate species in the Pyrenees (French part) - phase III (LIFE95NAT/E/001164). Avec des budgets totaux respectifs de 2 685 200 € et 486 533 € (conversion actualisée Francs → €, dont parts UE respectives : 2 013 900 € et 364 900 €), la partie française du programme, qui concernait trois espèces emblématiques du massif (Gypaète barbu - *Gypaetus barbatus*, Bouquetin des Pyrénées - *Capra pyrenaica* - et l'Ours brun - *Ursus arctos*) a été coordonnée par le Ministère de l'Environnement - Direction de la Nature et des Paysages de Midi-Pyrénées (DIREN MP) structure dont est issue la DREAL Occitanie avant la réforme du découpage administratif du territoire de 2016. Ces projets ont notamment piloté les premières réintroductions (3 individus entre 1996 et 1997) en vue de sauver la population relictuelle (5 individus en 1996) de l'extinction. La DREAL Occitanie a également coordonné de 1997 à 2000 le projet LIFE « Conservation of large carnivores in Europe : Brown bear in central Pyrenees » (LIFE96 NAT/F/004794 ; Budget total : 1 775 516 €, dont part UE : 887 758 €) entièrement consacré à l'Ours brun et visant à déployer les outils de mise en œuvre du plan de conservation de la population pyrénéenne d'Ours brun. Il associait les mêmes partenaires que pour le premier LIFE : association Adet, Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège et de la Haute-Garonne, ONF, ONC.

Après une période de croissance de la population (passée de 5 individus en 1996 à près de 50 en 2020), malgré un accompagnement important des autorités pour la protection des troupeaux et l'indemnisation des dommages, le programme de conservation fait face à une opposition de plus en plus sensible du monde pastoral, avec une recrudescence des actes de destruction (3 individus morts de cause anthropique en 2020, 1 en France, 2 en Espagne) alors que la population d'ours est proche de franchir le seuil de viabilité (50 individus matures sexuellement).

Étant toujours la structure chargée du programme de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées, la DREAL Occitanie fait à nouveau appel à l'outil LIFE pour résoudre ces conflits et franchir cette étape décisive pour la conservation de l'Ours brun pyrénéen.

L'Adet, FERUS et le FIEP ont également été partenaires de 2004 à 2008 du projet LIFE « COEX - Improving coexistence of large carnivores and agriculture in S. Europe » (LIFE04 NAT/IT/000144). Budget total : 5 036 611 €, dont part UE : 2 985 699 €. Ce projet référencé « Biodiversité » était coordonné par l'Istituto di Ecologia Applicata.

Le PNP a été partenaire de 1995 à 1998 du projet LIFE « Conservation of three threatened vertebrate species in the Pyrenees (French part) - phase III (LIFE95NAT/E/001164).

L'ONF a une très forte expérience des projets LIFE : il a participé à 14 projets LIFE en tant que coordinateur ou partenaire. Pour information, le dernier projet coordonné par l'ONF est : « Lauter-Donon - Protection of the forests of Basse Lauter and Vosges moyennes » (LIFE06 NAT/F/000142 ; budget total : 845 429 €, dont part UE : 422 714 €).

L'OFB a participé à 11 projets LIFE en tant que coordinateur ou partenaire. Pour information, le dernier

projet coordonné par l'OFB est : « Life Oxyura – Oxyura against Oxyura. Eradicate the Ruddy duck to save the endangered White-headed duck from extinction » (LIFE17 NAT/FR/000542 ; Budget total : 1 674 361 €, dont part UE : 1 210 362 €), avec pour partenaire associé la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN).

- Have you or any of the associated beneficiaries submitted any actions related directly or indirectly to this project to other European Union funding programmes? To whom? When and with what results?

Les actions prévues dans le cadre du projet LIFE ne percevront pas d'autres financements européens. Elles seront déployées en parallèle du Plan d'Action Ours mais sont indépendantes financièrement.

- For those actions which fall within the eligibility criteria for financing through other European Union funding programmes, **please explain in full detail** why you consider that those actions are better suited to financing through LIFE and are therefore included in the current project:

Étant inscrit en annexe II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », l'Ours brun (espèce 1354 Ursus arctos) est une espèce prioritaire. L'évaluation de son état de conservation européen conduite en 2019 a conclu à une évaluation globale "défavorable mauvais". Les menaces pesant sur cette espèce entrent donc pleinement dans les préoccupations de la politique environnementale de l'Union Européenne, et plus spécifiquement dans la Directive citée plus haut.

La conservation de l'Ours brun des Pyrénées nécessite des mesures garantissant l'atténuation des menaces pesant sur cette espèce (une forte consanguinité – la fragmentation territoriale – difficultés de partage de territoires avec l'Homme). Les actions de ce projet cherchent à répondre à cet objectif à l'échelle des Pyrénées et d'un réseau de sites Natura 2000. De plus, de par son étendue, les connaissances acquises, les protocoles et outils techniques élaborés, les moyens de protection innovants expérimentés, la progression dans l'acceptation sociale de la présence de l'Ours et la formation des acteurs et du public menés, ce projet participera à la mise en œuvre de l'ensemble du réseau Natura 2000 et apportera une vraie plus-value européenne. Il répond donc parfaitement aux objectifs fixés par des projets LIFE + Nature.

La maturité du réseau d'acteurs impliqués dans la conservation de l'Ours brun et les connaissances acquises au cours de ces dernières années permettent, d'une part, d'envisager une phase opérationnelle répondant aux critères d'un projet LIFE + : actions expérimentales innovantes de gestion des habitats de l'espèce et de protection des troupeaux permettant une amélioration mesurable de l'état de cohabitation entre l'espèce et son environnement sur des sites visés. L'action C4 est ainsi une action expérimentale d'amélioration des moyens de protection grâce à une meilleure compréhension du comportement de l'Ours brun. La création d'outils nécessaires à la diffusion de ces résultats (guide technique, fiches de bonnes pratiques, outil de diagnostic) participera à progresser dans l'acceptation de l'espèce. D'autre part, le projet est très ambitieux car sa mise en œuvre sera déployée sur sites Natura 2000 répartis sur 4 départements français et communautés espagnoles.

La mise en œuvre de ces actions nécessite en outre un outil financier permettant à la fois d'intervenir à une échelle inter-régionale et transfrontalière, en prenant en charge une forte coordination sur l'ensemble du massif pyrénéen, tout en bénéficiant de financements pluriannuels afin de planifier des actions sur une durée d'au moins cinq ans. Au vu de ces éléments, l'outil financier LIFE apparaît comme le plus pertinent pour permettre la mise en œuvre des actions envisagées. Cette démarche est complémentaire au financement du Plan d'actions Ours brun déjà porté par la DREAL Occitanie. De plus, elle concorde parfaitement avec les attentes de la Commission Européenne qui encourage l'utilisation de l'outil LIFE pour la mise en place de solutions qui pourraient faciliter la résolution des conflits liés à l'ours. Elle serait une véritable plus-value, notamment en visant à développer des solutions innovantes de protection des troupeaux et l'acceptation de l'espèce par les populations locales.

Enfin, ce projet LIFE + permettra de renforcer les échanges transfrontaliers (actions) afin d'instaurer

un climat de discussion plus favorable entre les parties prenantes des Pyrénées à propos de la coexistence, et ainsi permettre une mise en œuvre plus rapide des mesures de remplacement prévues dans le cadre du Plan National d'Actions et souhaitées par l'Union Européenne.

- Has this proposal been submitted before? Yes  No

Ce projet a été présenté une première fois en 2019, sous le numéro de proposition LIFE19 NAT/FR/001044 « LIFE OURS-PYR ». Cette deuxième version prend ainsi en compte les remarques précédentes de la Commission. Les principales marges de progrès ont visé notamment à une meilleure quantification des actions et des résultats attendus, et également au renforcement du partenariat transfrontalier, notamment avec les acteurs locaux, qui semble incontournable sur un projet portant sur l'espèce *Ursus arctos*. Enfin, nous nous sommes également attachés à développer des actions permettant une pérennisation des résultats attendus après le projet grâce à l'engagement de certains partenariats à continuer des actions, ainsi que leur répliquabilité à travers la production de différents guides techniques.

- Have you introduced major changes following the Concept Note submission?

L'organisation des actions a été remaniée pour plus de cohérence. Des actions ont été développées sous forme de plusieurs sous-actions et les montants budgétaires ont été réduits et affinés.







***LIFE20 NAT/FR/001149***

**TECHNICAL APPLICATION FORMS**

**Part B - technical summary and overall  
context of the project**

**SUMMARY DESCRIPTION OF THE PROJECT (Max. 3 pages; to be completed in English)****Project title:**

Conservation of the Brown Bear in line with anthropogenic activities in the Pyrenees massif
---

**Description of the conservation issue targeted and the pre-operational context**

As listed in Annexes II and IV of the “Flora and Fauna Habitat” Directive, the Brown Bear (species 1354 *Ursus arctos*) is a priority species. The assessment of its European conservation status conducted in 2019 concluded with the overall assessment of “unfavourable - poor”. Formerly present in all parts of France, the brown bear can currently only be found in the Pyrenees massif. Thus, its population is fragile, with IUCN ranking it as a critically endangered species on French soil in 2017.

Hunting of the brown bear, a long-practiced pastime, has been banned since 1958, but the species was only protected across the entire territory in 1981. While in 1970, around 60 bears shared an area of 300,000 ha, there were only six individuals left in the late 1990s, divided into two clusters. Following reintroduction actions undertaken since 1996 in France and Spain, there are currently around fifty bears on the Pyrenees mountain range.

The species’ fragility comes mainly from three threats:

A high level of consanguinity due to territorial fragmentation (heterozygosity had gone from 0.65 to 0.58 and the allelic richness from 3.75 to 3.45 between 2006 and 2016): on the basis of data collected concerning the population of the Pyrenees, this genetic risk is very high due to around ten reproductions between first-degree relatives (father and daughter). As such, this consanguinity is linked to the reduced number of founding individuals, and the smaller choice of the number of partners, exacerbated by the small population size and the fact that there are two population clusters with little contact between them.

Human encounters (3 deaths in 2020 due to human encounter, or 6% of the population): the direct destruction of individuals since the ban was imposed on hunting the species has led to the disappearance of several bears. The recent discovery of a bear shot dead in the Ariège department shows that the issue of social acceptance of the presence of the species on the massif is a major threat to the species’ conservation.

Social acceptance of the bear’s presence (in 2019, bears have injured or killed 638 sheep, 6 cattle, 8 horses and 33 beehives): mountain farming, and more specifically pastoralism in the Pyrenees, through its contribution to production, employment, open landscapes, and the conservation of biodiversity, is an essential component of mountain life. Predation by bears on sheep herds is a particularly sensitive subject which makes it difficult to accept the conservation actions as regards this species. The social acceptance of the bear will be tackled in the LIFE OURSPYR project, which is necessary for its long term sustainability in the region.

The extension of the territory where bears are present (10,400 sq.km in 2019 compared with 4,200 sq.km in 2014), the reintroduction of two Slovenian females in Béarn in 2018, and the significant increase in damage across the range (130 incidents where bear involvement is suspected on the Pyrenees massif in 2014 compared with 330 in 2019) have greatly strained relations between the state and some breeders or elected officials.

This led to initiating a stakeholders’ dialogue process resulting in a “Pastoralism and Bears” roadmap to support the implementation of the National Action Plan (NAP brown bear 2018 - 2028) and to renew the terms of the balance to be struck between pastoral activities and the presence of bears. This NAP, coordinated by DREAL Occitanie, aims to tackle several closely-related issues: to improve the conservation status of the bear population, to support human activities in the presence of bears, along with heritage planning for the species as an integral part of the Pyrenean natural and cultural heritage. However, the technical and financial resources deployed remain largely insufficient in comparison to the field realities, in a challenging geo-morphological context, with varied pastoral practices which are at times rather incompatible with the presence of bears presenting opportunistic behaviour. Indeed, requests for assistance from summer pasture managers faced with the presence of bears are on the rise, and the funded support shepherds cannot respond to them all. A more targeted response is also required regarding the specific needs of the pastoral sphere in terms of prevention against predation. To achieve this, alternative and innovative solutions must be implemented. The LIFE OURSPYR also includes actions aimed at reducing the territorial fragmentation of the population, by working to

facilitate exchanges between the two population clusters. Such actions are not included in the NAP but are still essential in order to overcome the fragility of the species. Finally, this project will complement the NAP which does not tackle the species' social acceptance, which is a stark necessity at a time when mountain interactions between humans and bears are ever more numerous.

### Project objectives

LIFE OURSPYR will set out the appropriate measures to ensure compatibility of the bear's presence with pastoralism in the Pyrenees, both to reduce the impact of the predation on domestic livestock, and to allow the *Ursus arctos* species to reach a sufficient number of mature individuals for its conservation.

1) The main objective of LIFE OURSPYR is to maintain a viable brown bear population in the Pyrenees in the long term, by reducing threats to the species. First and foremost, this objective targets the establishment of a sustainable population, around fifty sexually mature individuals participating in reproduction, currently composed of 26 individuals. This will be reached via:

Seasonal improvements to the trophic resources available to the species, by creating openings in forest edges.

Connecting areas to allow exchanges between the two population clusters, thus encouraging reproduction.

2) The second objective is to support the effective coexistence between bears and human activities with a particular attention given to pastoralism. In this regards, LIFE OURSPYR will provide shepherds and herders with both a technical and scientific support in order to increase the herds protection. The project will focus on the combination between the scientific robustness and reliability of the given actions and their social acceptance. A decrease in depredation in summer pastures by 5-10% each year is expected (350 attacks in 2019 on the French Pyrenees massif for an estimated population of 52 bears) while maintaining the number of sheep present, thus improving acceptance of the species.

3) In addition, LIFE OURSPYR seeks to promote acceptance of European policies in terms of nature and biodiversity conservation by involving the local populations and the Pyrenean stakeholders in the development of solutions that consider also the pastoralism and economic development. This aims to eliminate the threat of direct destruction of individuals, so that this type of loss is avoided.

4) Finally, brown bear distribution covers fourteen Natura 2000 sites in the French Pyrenees. Thanks to LIFE OURSPYR actions led on six Natura 2000 sites, the expected improvements for the conservation of the species will thus bolster the aims of the management documents adopted on said sites.

### Actions and means involved

#### A: Preparatory actions.

**A1. Creation of a mapping tool for decision making support on managing Human-Bear shared space:** to identify the study sites where forest-edge openings will be created to promote the development of plants of interest and to keep bears away from summer pastures, and those where forestry work is necessary to facilitate their movement (6 Natura 2000 sites targeted). OFB

**A2. Analysis of depredation mechanisms to improve herd protection:** various components will be studied using a thermal camera such as behavioural determinism, characteristics of summer pastures attacked, domestic animals' effectiveness. There will also be the creation of a "protection's dog network", and preparatory work for automatic frightening systems. PP

**A3. Mediation preparatory work:** to describe the relationship between bears and transhumants and to analyse its heterogeneity according to different summer pastures, its drivers, and its evolution over time (3 summer pastures in Natura 2000 sites), study good practices. CNRS

**A4. Specification on conservation actions protocols:** specify and update the intervention zones in case of any change between the application and the start of the project related to both the trophic improvement and the herd protection measures. OFB

#### C: Conservation actions. Represent 57% of total costs

**C1. Improvement of trophic resources and ecological corridors** improves the habitat of the bear

so that he stays within a certain area and that the two clusters of population mix. ONF

**C2. Implementation of herd protection measures:** technical support will be provided to improve work with specific breeds of trained guard-dogs as well as other protection techniques based on technology. DREAL

**C3. Support of shepherds and breeders in bear areas:** after creating a network of “expert shepherds” on herd protection measures, training modules will be implemented in continuous training on how to implement protective resources (30 to 40 shepherds trained per year). PP

**C4. Territorial mediation:** create and maintain a territorial mediation around the presence of the bear in the region with meetings of the different stakeholders like shepherds, researchers, other professionals, public authorities around the stakes of coexistence between the bear and pastoralism activity. PNRPA

#### **D: Monitoring actions.**

**D1. Evaluation of the environmental impact on ecosystemic services:** assessment of the project’s impact, the effectiveness of the methods used in the actions C, as well as monitoring and reporting of KPIs. DREAL

**D2. Evaluation of the socio-economic impact:** assessment of the project’s impact on local stakeholders’ skills and revenue. The effectiveness of the support provided in actions C and the impact of the mediation in C4 in particular will be assessed. DREAL

#### **E: Communication/ Awareness-raising and dissemination actions.**

**E1. Preparation of awareness and communication campaigns:** a communication and dissemination plan will first be built and then the communication and dissemination material will be created to be shared during the whole project with the public and also for specific audiences. DREAL

**E2. Implementation of the communication actions and networking:** communication and awareness campaigns will be implemented following the plan and the material made in E1. The networking with other relevant projects will also be done to foster potential synergies. DREAL

**E3. Creations of a documentation centre on the bear:** a documentation centre unique in France that will collect and make available all existing documentation relating to bears will be created. It will be available for perusal in a dedicated room, and accessible via an internet portal. Adet

**E4. Reproducibility and transferability:** the aim here is to guarantee the use of pastoral management and the most effective means of herd protection in a cross-border context (replication) as well as being transferred to other large predator species (wolf and lynx). DREAL

#### **F: Project management actions.**

**F1: Project management:** project management, project monitoring reports. DREAL

**F2: After-LIFE and exploitation Plan:** the project will keep producing results after its end and a plan is made to maximise these results and keep implementing the most relevant actions. DREAL

### **Quantified expected results and impacts**

The main expected result of the LIFE OURSPYR is to build up an effective bear population of at least fifty sexually mature individuals participating in reproduction on the Pyrenean massif. Exchanges between the two population clusters will be facilitated by way of enhanced eco-corridors, and the opening of gaps at the forest edge used to consolidate the vital sites where the species is present. Furthermore, the reduction in territorial fragmentation will make it possible to offset the species’ genetic fragility by promoting their genetic mixing, thus reducing subsequent problems of consanguinity. These measures to improve the Brown Bear’s eco-corridors and to enhance the trophic quality of the habitat will have a positive effect on umbrella species with which it shares habitats, such as the Tetrao urogallus or the Galemys pyrenaicus.

The maintenance and evolution of the bear population must also be achieved in a climate of better social acceptance and sharing of mountain uses as stated in the letter from the EC (ENV.D.3) in attachment. Thus, a social approach of the LIFE OURSPYR will make it possible to analyse how the

various players on the massif feel and how to take it into account. This dynamic approach targets the joint construction of a peaceful future where pastoralism and bears can coexist durably. This social acceptance will involve during the project the training of 40 shepherds and breeders in more appropriate herd management techniques, and the support of the expert shepherd network each year, to establish lasting solutions tailored to each pasture. The analysis of three pilot pastures will provide a better understanding of interactions with bears and predation mechanisms as well as a space for new experimentation in human/bear coexistence. Financial and human resources could thus be directed in the Pyrenees and in European territories subject to the same issues towards methods that give the best results. A decrease in depredation on summer pastures by 5 to 10% each year is expected (350 incidents where bear involvement is suspected receiving compensation for herds in 2019 on the French Pyrenees massif for an estimated population of 52 bears) via the implementation of more efficient means of herd protection while keeping the sheep population present and the aim of a sustainable bear population. This drop will thus lead to calmer relations between the agricultural world and bears. In turn, better acceptance of the species will reduce the risk of direct destruction of individuals.

The creation of specific and dedicated project resources will also be used to communicate on the theme of coexistence with bears on the Pyrenean massif, laying the groundwork for good field coordination with all users of the mountain space (an expected 30,000 users). Last, the development of agricultural products from a bear area will boost and improve the economic situation for local producers, given that the bear is a species with a major media impact.

### Sustainability of the Project Results

The LIFE OURS-PYR project will be led by a project team coordinated and managed by DREAL Occitanie. It will continue to lead the actions engaged once the LIFE programme comes to an end. The budget delegated by the Ministry of Ecology to the 2018-2028 national brown bear action plan guarantees a long-term vision of the implementation of actions undertaken by LIFE, the results of which will guide the actions to be implemented by the plan.

The Pyrenees are the last territory in France to host the Brown Bear. Pursuit of the challenges defined must occur over time in the medium- and long-term, after the project ends in 2027. To sustainably protect the bear population in the Pyrenees, cross-border collaboration between technical and scientific players will continue (exchange of presence data and management of individuals), while bear depredation on herds will be reduced (funding of protection measures tailored to summer pastures thanks to assessment of their effectiveness, the **PP** expert shepherd network which is set to continue) and communication regarding cohabitation with bears will continue via Nature Protection Associations (acceptance of the presence of bears by the local population, updating of the project's information sources, relationship with the media). The coordination of social mediator and expert shepherd networks, and the strengthening of cross-border cooperation (which exists as part of the Pyrenean biodiversity enhancement strategy) are likely to ensure that the objectives set during the programme are achieved, and will continue to have an impact once the project ends.

The Brown bear's presence in Europe and its recent return to a number of regions in many European countries raises the same questions and issues concerning their monitoring and the maintenance of human activities in areas where bears are present. LIFE OURSPYR will thus be of great benefit to the European community. Various means, such as work presentation days, training sessions, symposia, or web broadcasts, and various guides will mobilise existing specialist cross-border and European networks during and after the end of the project.

Lastly, Piroslife and LIFE Dinalp will also be called upon to discuss the results of the experiments and allow actions to be replicated via the production of guides and specific tools. These will guarantee the use of pastoral management and the most effective herd protection resources in a cross-border context (replication of the actions deemed to be the most effective) and their transfer to other large predator species (specifically wolves, which present herd predation problems similar to those of the bear, and subject to the momentum of geographic expansion in the Pyrenees).

Is your project significantly climate-related? Yes  No

### The proposal addresses the following project topic(s)

- Improvement of the conservation status of habitat types or species of Community Interest under the EU Birds and Habitats directives, targeting Natura 2000 sites proposed or designated for these habitat types or species.

- Projects aimed at improving the conservation status of habitat types or species of Community Interest, provided, their status is not 'favourable/secure and not declining' or 'unknown' according to the most recent overall assessments that Member States have provided at the relevant geographic level according to Article 17 of the Habitats Directive or to the most recent assessments according to Article 12 Birds Directive and EU-level bird assessments.

#### Reasons why the proposal falls under the selected project topic(s)

According to the LIFE multiannual work programme for 2018-2020, this project contributes to Target 1 of the Biodiversity Strategy to 2020 to fully implement the Birds and Habitats Directives, specifically Topics 1 and 2.

The Brown bear is on the list of priority species at Community level. An assessment of its state of conservation was made in 2013, concluded with the overall assessment of "unfavourable - inadequate". Given that the status of the species covered by this LIFE project is thus unfavourable, and one of the aims of this LIFE project is to ensure the viability of the Pyrenean Brown Bear, the project falls fully within Topic 2 as per the LIFE Nature guidelines. This was stressed in a letter (in Annex 1) from the European Commission (ENV.D.3) to **Ferus** specifically mentioning the LIFE programme to support and save the brown bear in the Pyrenees.

To a lesser extent, the project also responds to Topic 1 of these guidelines. In fact, brown bear distribution covers fourteen Natura 2000 sites in the French Pyrenees. The conservation actions of the project (actions C) will be carried out on six Natura 2000 sites designated for the species (FR7300880, FR7300881, FR7300884, FR7300883, FR7300821, FR7300822). The expected improvements in terms of conservation of the species and its habitat will also contribute to the aims of the management documents adopted at these Natura 2000 sites, and tackle this Topic 1.

#### What are the Project Partnership details for the Project

##### Associated beneficiaries:

- The French Biodiversity Office (**OFB**), an administrative public institution in charge of the scientific and technical component of the Brown Bear 2018-2028 action plan, has a solid experience in the design and management of bear conservation and monitoring actions. This partner will have a major role to play in the project, since it is involved in many actions (A1, A2, A4, C3, C4, D1, D2, E1, E2, E4 and F1).

- The National Forestry Office (**ONF**), a public establishment of an industrial and commercial nature, is responsible for managing public forests, the domain of the State or the property of local authorities, i.e. nearly 70% of the Pyrenean forest massif and summer pasture lands. It will thus play a role in experimenting with the trophic improvement at forest edges and eco-corridors (A1, A4, C1, C4, D1, E2, E4 and F1).

- La Pastorale pyrénéenne (**PP**) is an association of breeders deemed a referent in the implementation of herd protection measures on the Pyrenees massif for over 25 years. It selects and places guard dogs for herds and coordinates the support shepherd network which helps breeders in bear zones when predation episodes occur. It will thus take part in the following actions: A2, A4, C2, C3, E1, E2, E4, F1.

- The French Centre for Scientific Research (**CNRS**), in particular the GEODE laboratory, is a referent in the socio-ecological field, and that of relations between humans, territory and nature, especially through its long terms implication within the Pyrenees and through the Human-Mountain Observatory (OHM) in Vicdessos. It will be specifically involved in actions A2, A3, C2, C4, E1, E2, E4 and F1.

- Environmental Associations will play a central role in disseminating cross-border communication tools and raising awareness of Brown Bear conservation (actions E1, E2 E3, and E4). They will also be involved in actions A2 and A4, as well as C1, C3 and C4 for the use of a thermal camera on summer pastures followed by image enhancement for use in educational and information tools and the work on eco-corridors and the planting of fruit trees. The associations involved are **Adet, Altaïr, Ferus** and **FIEP**.

- The Pyrenees National Park (**PNP**) and the Ariège Pyrenees Regional Natural Park (**PNRPA**) build and control the preservation, management, public awareness rising, and sustainable development policies to be implemented on the territory. They will take part in actions A3, C4, E1, E2, E4 and F1.

**Stakeholders:** this project will affect players in the Pyrenean agricultural world (summer pasture managers and pastoral groups, shepherds and breeders, unions), the Nature Protection Associations of

the Pyrenean massif (Neo, CEN, *LPO Pyrénées vivantes*), tourism and forestry players, government services (DDT and DRAAF), elected officials, and more generally all mountain users on both parts of the Pyrenean border.

Finally, no co-financing is requested, greatly reducing the risks of non-completion of the project due to financial problems.

#### Expected risks and constraints related to project implementation and mitigation strategy

Because the objectives of this project are ambitious, several risks have been identified by the beneficiaries regarding the implementation of the project and for each one, a strategy of mitigation has been developed.

A main risk to be considered is the difficulty to predict and control the bear reaction to the actions that will be implemented in the project. The actions of the project based on improvement of the trophic resources of the bear habitat, the eco-corridors so that the two clusters meet and decrease consanguinity, the pushback techniques using guard dogs or technologies, are based on state-of-the-art knowledge of bear behaviours. However, the behaviour of the bear in reaction to all these solutions are not always perfectly characterised and there are some unknown. The LIFE OURSPYR has taken that into account and all actions that will be implemented will also allow the beneficiaries to study, learn and characterise better the reaction of the bear to these different solutions and provide valuable data on most effective solutions.

Another, more manageable, risk is the risk of opposition from local stakeholders that do not understand and/or agree with the presence of the bear in the region. This is mainly due to the impact of the bear on their activity and the LIFE OURSPYR takes this into account in its global approach of the project. Specific actions are dedicated to the protection of herds and decrease of bear predation. Moreover, the entirety of action C4 is focused on territory mediation to ensure that all stakeholders are involved and supported. This risk is also decreased by the involvement in the project of local stakeholders and competent structures such as the **OFB** Bear team, the **ONF**, the **CNRS** or the **PP** which know the challenges, work daily with these stakeholders, and have already established a trustworthy relationship with them.

Finally a risk of delays in the action due to external events such as the COVID or other similar possibly blocking events, is always possible. In order to minimise this risk, LIFE OURSPYR has been planned carefully, taking into account all the time needed for each action. This is why the project is expected to last 6 years. A total buffer period of 6 months is included in the overall time frame of the project, spread over the different steps, to take into account these possible delays.

**GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT**

Name of the project area:

3. Cantons de haute montagne du Comminges, du Louron et de la Barousse

Surface area (ha):

127,674.000

Surface description:

127 674 ha ( dont 34 911 ha de sites Natura 2000)

EU protection status:

SPA  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura CodepSCI  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura Code**Other protection status according to national or regional legislation:**

1 Réserve naturelle régionale : Forêt du Montious (RNR326 / FR9300191)

3 Réserves biologiques dirigées : Luchon (FR2300105), Burat (FR2300118) et Montagne De Rié (FR2300168)

**Main land uses and ownership status of the project area:**

L'utilisation des terres est surtout agricole, pastorale et forestière. Toutefois, la zone de haute-montagne est concernée par l'hydroélectricité, bien implantée dans les vallées de la Neste d'Oô et du Louron, et localement très fréquentée par les randonneurs, mais qui restent cantonnés aux grands sentiers accédant aux sommets et à quelques lacs (lac bleu, lac vert, lac d'Oô) attractifs.

Les trois territoires du site sont essentiellement en propriété publique, avec un renversement des proportions entre domanial (propriété privée de l'Etat) et communal en raison de la frontière culturelle et géographique de la Garonne qui sépare le massif pyrénéen en deux moitiés :

- le massif du Luchonnais et la Haute-vallée de la Garonne, où la propriété publique domaniale est majoritaire (forêts de Bagnères-de-Luchon et Gar-Cagire) ;

- les cantons de montagne et de haute-montagne du Louron et de la Barousse, où la propriété communale prévaut, administrée par les commissions syndicales (voir site n°2).

**Scientific description of project area:**

Le site n°3 englobe le périmètre de cinq sites Natura 2000, dont le classement a été motivé par la conservation des habitats naturels de l'Ours brun pour au moins deux d'entre eux (secteur Garonne) et se compose de trois entités paysagères distinctes, à cheval entre les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées : la haute vallée de la Garonne, la Barousse et la haute montagne luchonnaise et du haut Louron. Les milieux forestiers présentent la plus forte proportion de peuplements anciens et subnaturels : 18 % des peuplements de montagne de Haute-Garonne ont été identifiés comme des Vieilles forêts pyrénéennes (peu ou jamais affectées par l'exploitation forestière depuis plusieurs siècles), représentant un réseau de noyaux de quiétude et d'habitats de haute qualité pour l'Ours brun.

**Haute vallée de la Garonne**

Ce territoire, presque entièrement recouvert par les deux sites Natura 2000 de la Haute-vallée de la Garonne (FR7300883) et des zones rupestres xérothermiques du bassin de Marnac, Saint-Béat, le pic du Gar, la montagne de Rié (FR7300884), se partage entre les deux rives du fleuve : le massif du Burat

sur la rive gauche, du massif du Crabère à la coume de Ger sur la rive droite.

Le bassin alluvial de Marignac et de Saint-Béat, le plus bas en altitude et le plus au nord, est entouré de massifs de moyenne montagne aux pentes fortes, le plus souvent calcaires. La végétation présente un étagement depuis des faciès xérothermiques à chênes verts et genévriers thurifères jusqu'aux pelouses et rochers du subalpin. Chaque étage renferme une grande richesse floristique et faunistique du fait de la diversité et de la complémentarité des habitats présents (pelouses, landes, forêts, parois rocheuses, ravins, torrents encaissés).

Le Mail de Burat se présente comme un pic imposant dont le versant nord est particulièrement abrupt et abrite les espaces les plus sauvages dont la réserve forestière de Burat Palarquère. Rive droite, les secteurs les plus au nord sont dans le prolongement du massif de Gar Cagire avec une prédominance calcaire qui marque le territoire peu élevé de St Pé d'Ardet. Ensuite, la grande majorité du terrain devient acide, principalement schisteux, parfois granitique, et plus accidenté. La forêt domine, encerclant quelques estives. L'étage alpin n'est atteint que sur le massif du Crabère qui rejoint la Garonne par une succession de pics étroits et vertigineux riches de falaises et d'éboulis mobiles. Entre Melles et le Crabère, s'étend un vaste plateau à 2000 m d'altitude où les remarquables tourbières d'Uls trouvent place. La végétation du site est essentiellement acidiphile, caractérisée par :

- des landes à Callune et Sarothamne sur les bas des soulanes,
- une forte étendue du manteau boisé avec une transition régulière de l'étage collinéen jusqu'à l'étage subalpin (présence de faciès à châtaigniers développés),
- une présence ponctuelle de formations alpines sur certains sommets souvent ventés.

Débouchant sur la rive droite de la Garonne, les vallées de Boutx, de Melles et la Coume du Ger constituent un ensemble d'habitats forestiers montagnards et d'estives subalpines extrêmement favorables à l'Ours brun. Les réintroductions de 1996 et 2005 ont été conduites sur ce territoire qui constitue aujourd'hui le berceau de la population d'ours pyrénéens. La continuité importante vers l'est a déterminé la croissance de la population vers le Couserans et la Haute-Ariège (site n°1).

### **La Barousse**

Ce territoire est écologiquement comparable aux secteurs sous influence atlantique de la haute-vallée de la Garonne, présentant un fort taux de boisement, coiffé sur les crêtes par des estives mixtes (ovins, bovins, équins) de moyenne montagne. Il inclut la basse vallée de la Neste et le bassin de l'Ourse. Bien que ne faisant pas l'objet de périmètre de classement européen (Natura 2000), l'importante proportion de vieilles forêts au sein du massif a conduit au classement de la remarquable sapinière de Bordère-Louron en réserve naturelle régionale en 2020.

### **La Haute-Montagne luchonnaise et du Haut-Louron**

Le territoire du Haut-Louron (FR7300935), la Haute vallée d'Oô (FR7300880) et la Haute vallée de la Pique (FR7300881) ferment au sud le site n°3 par un ensemble de vallées glaciaires et de massifs dépassant les 3000 mètres d'altitude, formant une barrière physique imposante avec les vallées aranaises et aragonaises des massifs des Posets et de la Maladeta. Les hautes vallées de la Pique et de la Nest d'Oô sont deux vallées de haute montagne marquées par l'érosion glaciaire et présentent également des reliques des anciens glaciers (névés permanents). La haute vallée de la Pique est divisée en deux vallons principaux surplombés par une chaîne de sommets dépassant à l'Est les 3 000 mètres pour 7 d'entre eux. Cette zone a été historiquement visitée et étudiée par les grands botanistes pyrénéens depuis la fin du XVIIIème siècle, de Lapeyrouse à Gausson en passant par Zettersted. Les soulanes inférieures sont boisées en chênaies-hêtraies avec parfois la présence de frênes et érables. Le manteau boisé des versants nord est principalement en hêtraie-sapinière intercalée sous les sites rocheux de peuplements riches en feuillus : ormes, frênes, érables. Au-dessus du manteau, les pineraies à crochets, les zones humides (tourbières et mouillères) les pelouses des étages subalpin et alpin sont riches et très développées.

La végétation et la faune montagnarde sont caractéristiques et comprennent de nombreuses espèces et sous-espèces endémiques dont le Desman des Pyrénées, le Calotriton, l'Isard, le Lagopède alpin, le Grand-tétras et le pic à dos blanc qui est en limite orientale de son aire de répartition. Les espèces forestières partagent les mêmes exigences écologiques que l'Ours brun et témoignent du caractère

favorable des peuplements.

La vallée supérieure de la Neste du Louron présente une alternance de modelés glaciaires : vallée en auge, par place surcreusée en gorge, verrous, ombilics, épaulement et cirques. Un petit glacier résiduel y subsiste. Les milieux rocheux et éboulis occupent près de la moitié de l'espace. Les fonds de vallons d'altitude et certains ombilics et épaulements glaciaires sont occupés par des complexes humides d'habitats imbriqués depuis les pelouses humides à Nard jusqu'aux buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses. La présence de nombreux points d'eau est à souligner (lacs, marais, ruisseaux) avec la faune endémique associée (le Calotriton et le Desman des Pyrénées). Le site présente également une grande richesse en espèces de Sphaignes (16). Les versants sont boisés en partie basse et au Nord, très largement ouverts avec des pelouses et des landes en altitude.

Le haut Louron est connecté par les crêtes en rive droite du chaînon nord avec la haute vallée de la Neste d'Oô (Col des Gourgs Blancs) et avec la Barousse au nord, la continuité du boisement étant observée sur une partie des crêtes de moyenne altitude. L'absence de fragmentation des habitats induit une excellente continuité de l'étage alpin au montagnard inférieur sur tout ce sous-ensemble.

**Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species /habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):**

Avec le site n°2, ce site d'étude n°3 revêt le caractère stratégique le plus marqué pour le projet LIFE-OURS-PYR. Bien qu'il se distingue par une meilleure acceptation globale de la présence de l'Ours, liée à l'histoire des programmes de réintroduction qui s'y sont déroulés, à l'adoption précoce des mesures de protection et au faible nombre de dommages aux cheptels constatés (une trentaine de dossiers par an sur les estives de la haute vallée de la Garonne limitrophes de l'Ariège), la connectivité et l'attractivité des habitats favorables à l'Ours de part et d'autre de la Garonne sont un enjeu déterminant pour :

- Améliorer les échanges d'individus entre les deux sous-populations de l'ouest et du centre-est du massif ;
- Prolonger la dynamique favorable de croissance de la population en lui donnant accès aux territoires du site n°2 présentant la plus grande capacité d'accueil.

En effet, la Garonne fragmente fortement ce site avec une discontinuité de la trame forestière au niveau du fond de vallée, accentuée par les infrastructures linéaires de transport et les zones d'habitation, qui rendent difficiles les communications entre les hautes vallées du luchonnais et le massif de la Barousse en rive gauche. Or ces deux sous-ensembles, dont les habitats sont physionomiquement comparables à la rive droite de la haute vallée de la Garonne, sont stratégiques pour l'accès et la dispersion des ours vers la partie occidentale du massif.

Ce site va donc être l'objet des actions préparatoires et de conservation en faveur de l'amélioration de la connectivité des habitats favorables à l'Ours et de l'augmentation de leurs ressources trophiques sur les marges forestières de la vallée de la Garonne. Ces actions visent deux objectifs complémentaires :

- Faciliter le franchissement de la vallée par les individus de la population est-centrale de la rive droite vers la rive gauche ;
- Augmenter l'attractivité des habitats en rive droite afin d'inciter des jeunes femelles à s'y établir et commencer à former un front de colonisation vers l'ouest du massif.

Les actions préparatoires A1 et A4.1 vont analyser respectivement les données d'habitat, d'infrastructures et d'usage des terrains pour construire l'outil cartographique et les caractéristiques des estives pour identifier les zones d'intervention des actions C1 . L'analyse de la connectivité du paysage (action A4) permettra de cibler les secteurs préférentiels d'amélioration trophique et d'identifier les zones à risque pour les collisions routières.

Les actions de conservation C1.1 et C1.2 seront déployées en priorité sur cette zone d'étude, en raison de la présence des corridors écologiques précédemment décrits comme déterminants pour l'avenir de l'espèce. Le travail d'enrichissement trophique portera en priorité :

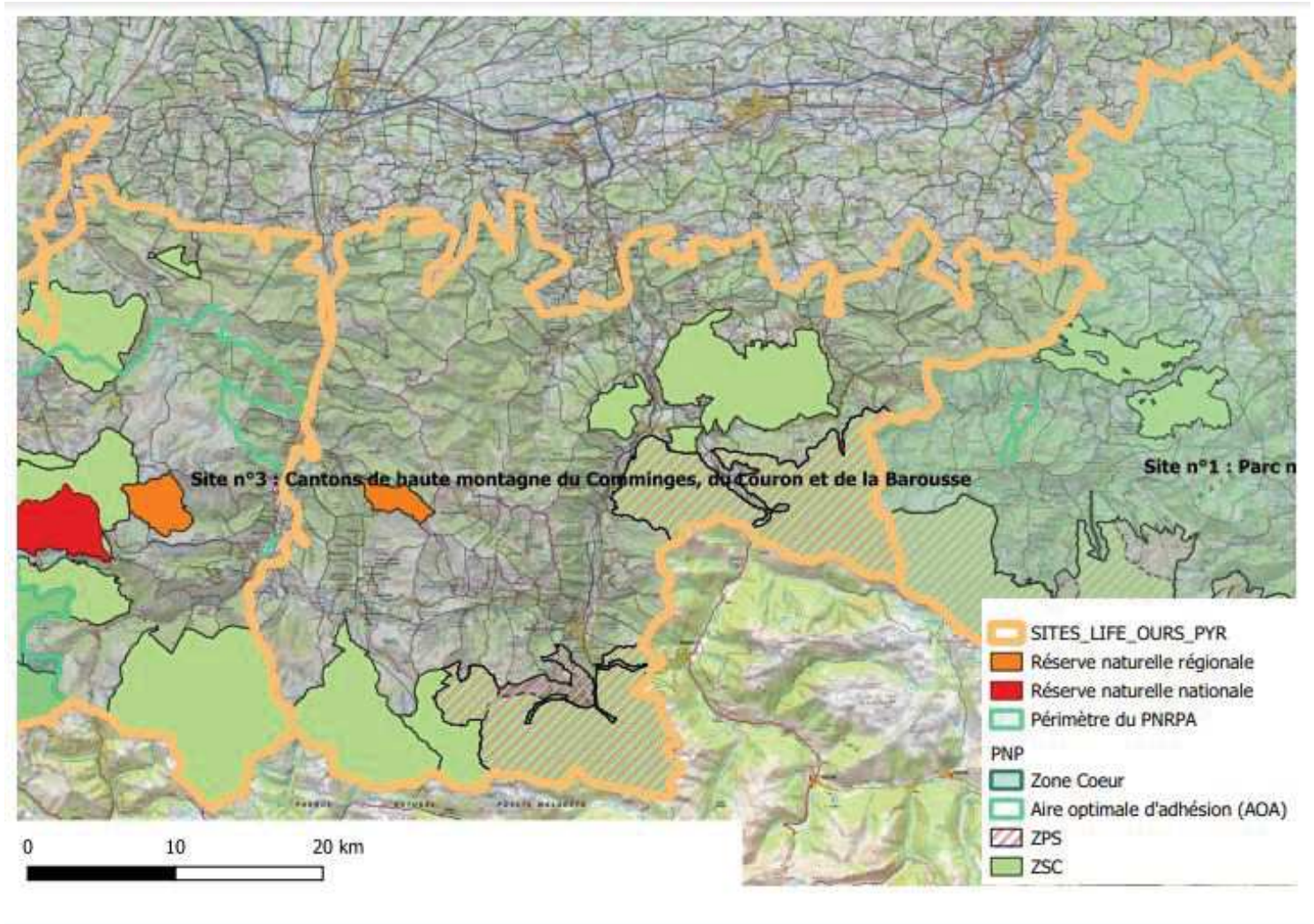
- Sur les corridors de la zone entourant la vallée la Garonne, sur la zone de contact entre la haute-vallée de la Garonne et la haute montagne luchonnaise et du haut Louron, pour amorcer une extension vers l'Ouest en facilitant la colonisation de femelles du Couserans vers le chaînon Col de Castillon-Pic de Burat ;

- Les corridors entourant la vallée de la Pique seront considérés pour une colonisation vers le nord-ouest sur les secteurs de moyenne montagne de la Barousse.

De façon analogue aux autres sites, quelques estives seront sélectionnées sur la haute vallée de la Garonne pour constituer l'échantillon d'unité de gestion sur lequel sera déployé l'action d'expérimentation C2.1 d'amélioration du travail de chien de protection.

L'action d'accompagnement C3 concernera, comme pour les autres sites, l'ensemble des unités de gestion pastorale du site n°3 qui auront fait la demande de l'appui des bergers experts ou de la formation prévus dans les actions C3.1 C3.2 et C3.3.

Name of the picture: Cantons de haute montagne du Comminges, du Louron et de la Barousse



Name of the picture: Natura Code

SPA	SAC	SCI	pSCI	Code Natura 2000
	x	x	x	FR7300880
x	x	x	x	FR7300881 FR7312005
x	x	x	x	FR7300883 FR7312005
	x	x	x	FR7300884
	x	x	x	FR7300935

**GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT**

Name of the project area:

1. Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNRPA), incluant quatre sites Natura 2000
--

Surface area (ha):	246,500.000
--------------------	-------------

Surface description:	46 500 ha, dont 30 000 ha de sites Natura 2000 concernés par le projet
----------------------	--

EU protection status:

SPA  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura CodepSCI  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura Code**Other protection status according to national or regional legislation:**

1 - Réserve biologique de l'Isard : commune d'Antras, 162 ha, gérée par l'Office national des forêts.
---

2 - Arrêtés de protection biotope : grottes et cavités à chiroptères ou pour la protection du patrimoine géologique.
--

**Main land uses and ownership status of the project area:**

A l'exception des zones d'habitation, du piémont et des fonds de vallée où la propriété privée est majoritaire, la quasi intégralité des terrains de haute-montagne du site n°1 sont sous l'un des deux régimes de propriété publique :
---

Terrains publics domaniaux (propriété privée de l'Etat) pour la plupart des massifs forestiers et zones d'estives
---

Terrains publics des collectivités (propriété des communes) pour les forêts attenantes aux villages et certains secteurs de pâturage dans les zones intermédiaires.
---

L'utilisation des terres, quand elle existe, est exclusivement agricole (fonds de vallée et piémont), pastorale (prairies de fauche et estives collectives d'altitude) et forestière.
---

**Scientific description of project area:**

La zone de montagne du PNRPA est aujourd'hui caractérisée par une faible densité de population (moins de 10 habitants/km <sup>2</sup> en moyenne) et une absence de fragmentation majeure des milieux naturels (absence de routes transfrontalières, voies ferrées, grands ouvrages hydrauliques - barrages, canaux). Ces territoires ont cependant été fortement marqués dans le passé par les activités humaines, notamment forestières (charbonnage) et pastorales. Au maximum démographique du XIXème siècle, les densités de population dans les vallées de la Bellongue, de Massat ou de Saurat étaient proches ou supérieures à 100 habitants/km <sup>2</sup> , soit à peine moins que la moyenne nationale actuelle.
--

Les cantons de haute-montagne se caractérisent donc par une forte proportion de prairies montagnardes et de pelouses d'altitude des étages subalpin et alpin (plus de 25% du site), insérées dans une matrice forestière dense (plus de 50 % du site) assez homogène et d'origine récente : seuls 1,2% des peuplements de montagne de l'Ariège ont été identifiés comme des Vieilles forêts pyrénéennes.
--

En effet, la plupart des peuplements sont d'origine anthropique et résultent de la double action du bétail et du charbonnage (pour les mines de fer) au XIXème siècle essentiellement, qui ont entraîné la prédominance du Hêtre sur les résineux (sapins, pins à crochets). En versant nord (ombrée), l'étage montagnard commence à 700-900 m pour finir à 1400-1700m. En versant sud (soulane), l'étage
---

montagnard va de 1000-1200 m à 1600-1800 m. La limite arborée joue un rôle important pour la faune (Isard, Grand Tétrás, Merle à plastron). Il y a très peu de Pin à crochets dans le Couserans et le Vicdessos du fait de l'humidité et de l'action de l'homme. Les soulanes contiennent des centaines d'hectares de Gispetières, pelouses à fétuque endémique des Pyrénées (Gispet) à faible valeur pastorale. Il n'y a pas d'étage nival sur le territoire ni de véritables glaciers, hormis celui d'Arcouzan sur le versant Nord-Est du Mont-Valier. Il existe par ailleurs des névés permanents mais ceux-ci sont en forte régression.

Néanmoins, l'excellente continuité écologique du secteur, la conservation dans un bon état écologique de la plupart des zones humides, la subsistance de sapinières et de peuplements subalpins "lacérés" de pin à crochets ainsi que la forte proportion de formations subnaturelles (accrus forestiers, ourlets des lisières supérieures et inférieures des forêts, landes) confèrent à ce site une des plus importantes diversités floristique et faunistique nationales. Plus de trente habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés au sein des quatre sites Natura 2000 du site d'étude.

En effet, de nombreuses espèces végétales rares et/ou endémiques ont été conservées dans les zones humides et les milieux ouverts de l'alpin et du subalpin, artificiellement descendus en altitude par les forts chargements pastoraux du passé. Le territoire du site abrite près de 1700 espèces végétales et en particulier :

3 espèces sont inscrites aux annexes de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : *Androsace pyrenaica* (Lam.) au titre de l'annexe II, *Ruscus aculeatus* (L.) et *Galanthus nivalis* (L.) au titre de l'annexe V,

26 espèces végétales protégées sont présentes sur le territoire du projet de PNR. Parmi ces taxons, à noter que *Pedicularia rosea allionii* (Wulfen) et *Scheuchzeria palustris* (L.) ne sont connues à l'échelle du Massif Pyrénéen que du territoire du PNRPA,

28 espèces présentes sur le territoire sont protégées au niveau régional sur 150 en Région Midi-Pyrénées (Arrêté du 30 décembre 2004) + 3 sur le département de l'Ariège (*Nuphar lutea* (L.) Sm., *Anogramma leptophylla* (L.) Link et *Potentilla palustris* (L.) Scop.),

14 espèces de plantes vasculaires présentes sur le territoire sont inscrites sur le livre rouge de la Flore menacée de France.

De la même manière, la très faible fragmentation et le maintien, mais à moindre intensité, du pastoralisme et les basses densités de population ont permis à de nombreuses espèces de vertébrés endémiques (Isard des Pyrénées, Desman des Pyrénées, Calotriton des Pyrénées, Lézard d'Aurelio) de sous-espèces (Lagopède alpin, Grand-tétrás, Perdrix grise de montagne) ou d'espèces disparues ailleurs (le Gypaète barbu, le Grand tétras, l'Ours brun, tous éteints dans les Alpes) de subsister dans le territoire.

Le territoire du PNRPA avec lequel se confond le site d'étude revêt une importance considérable pour les politiques de protection de l'environnement à l'échelle européenne :

32 espèces de mammifères de la directive habitat présentes sur le territoire sur les 49 espèces françaises de la directive « Habitats-Faune-Flore » (hors mammifères marins),

7 espèces de reptiles sur les 22 espèces françaises de la directive « Habitats-Faune-Flore »,

7 espèces d'amphibiens sur les 30 espèces françaises de la directive « Habitats-Faune-Flore »,

8 espèces de poissons sur 26 espèces françaises de la directive « Habitats-Faune-Flore »,

46 espèces d'oiseaux sur 205 espèces françaises de la « Directive Oiseaux »,

8 espèces de lépidoptères, 1 espèce d'odonate, 3 espèces de coléoptères.

Le territoire représente également un grand enjeu de conservation au niveau national :

39 des 54 espèces de mammifères protégés (hors mammifères marins) au niveau national, soit 72.2%,

23 des 33 espèces de chauves-souris connues en France sont présentes sur le territoire,

9 des 23 espèces de poissons protégées au niveau national soit 39 %,

15 des 36 espèces de reptiles protégées au niveau national (métropole), soit 41.6 %,

12 des 35 espèces d'amphibiens protégées au niveau national soit 34.3 %,

112 des 347 espèces d'oiseaux protégées au niveau national soit 32 %- 12 espèces de lépidoptères protégées au niveau national, une espèce d'odonate, 23 espèces de coléoptères parmi lesquels de nombreux Aphaenops et Hydraphaenops, et autres insectes endémiques des Pyrénées (MNHN, 1997).

Enfin, si le territoire n'abrite aucune espèce protégée d'orthoptères (Sauterelles, Criquets...), le département de l'Ariège est néanmoins considéré comme l'un des plus riches en espèces pour cet ordre d'insectes.

**Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species /habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):**

Le site d'étude abrite aujourd'hui la part la plus importante de la population d'Ours brun pyrénéenne (plus de 70%). En raison de la qualité des milieux naturels, du fort taux de boisement du territoire (supérieure à 50%), des faibles densités de population et de la continuité écologique avec les sites de réintroduction des années 1990 et 2000, la croissance de la population relictuelle s'est déroulée selon un gradient ouest-est à partir de 2010. Actuellement, le site d'étude est au cœur de l'aire de présence des ours qui le recouvre intégralement.

C'est pourquoi ce site concentre les enjeux en matière de dommages aux troupeaux transhumants (plus de 80% des constats de dommages établis en 2019 et 2020) et d'acceptabilité sociale de la présence de l'Ours (1 individu abattu en 2020). Ce site est donc déterminant pour la réussite du projet et toutes les échelles d'action sont envisagées, que ce soit pour l'amélioration de l'acceptation de la présence de l'ours, à l'échelle du territoire ou, au plus près du terrain, pour les expérimentations relatives aux mesures de protection des troupeaux. En effet, la mise en place des travaux de l'action C2 est envisagée au plus près du terrain, afin de renforcer au maximum le caractère démonstratif et significatif des résultats qui en seront issus, en se déroulant sur les estives mêmes où se cristallisent les conflits d'usage et de coexistence.

Dans le cadre du présent projet, ce site va être l'objet de la plupart des actions préparatoires et des actions de conservation :

L'action préparatoire A3 et l'action C4 de démarche de médiation seront mises en œuvre à l'échelle du site, étendu à l'ensemble du territoire du PNRPA, afin de toucher toutes les populations concernées directement par les enjeux de coexistence et d'acceptation sociale de la présence de l'ours brun.

A l'échelle du site d'étude, les actions préparatoires A1 et A4 analysent respectivement les données d'habitat, d'infrastructures et d'usage des terrains pour construire l'outil cartographique et les caractéristiques des estives pour identifier les zones d'intervention des actions C1 et C2 dans leur ensemble. Pour ce qui concerne l'action C1, seuls les massifs forestiers situés sur la marge occidentale du site seront concernés, dont une partie du site N2000 de la Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère (FR7300821).

A l'échelle des secteurs d'estives, les actions C3.1, C3.2 et C3.3 seront déployés auprès de toutes les unités pastorales volontaire du site n°1 afin de proposer aux acteurs pastoraux l'appui technique et la formation les plus adéquats pour favoriser la coexistence entre les activités pastorale et la population d'Ours des Pyrénées.

A l'échelle locale des unités de gestion pastorale, l'action préparatoire A4.2 et les actions C2 seront mises en œuvre sur un nombre limité d'estives pilotes afin de déployer efficacement les protocoles expérimentaux et d'évaluation. En particulier, les actions préparatoires A2.2, A4.2 et les actions de gestion C2.2 porteront sur un groupe de trois estives pilotes, chacune située en tout ou partie dans un des trois sites N2000 du territoire d'étude :

estive d'Arréou : Massif du Mont Valier (FR7312003) ;

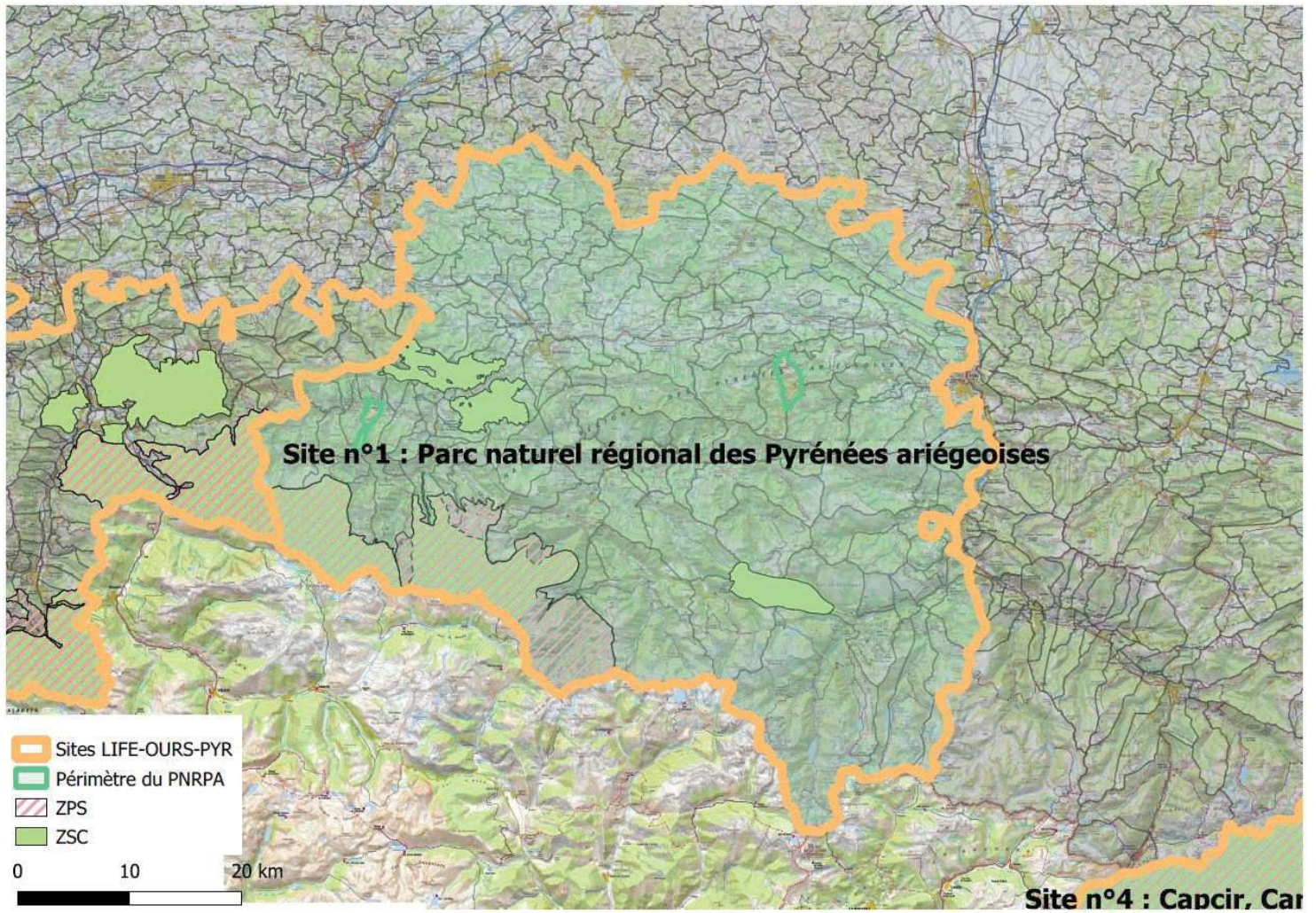
estive d'Ourdouas : Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère (FR7300821) ;

estive de Massat le Port : Mont Ceint, mont Béas, tourbière de Bernadouze (FR7300825).

Name of the picture: Natura Code

SPA	SAC	SCI	pSCI	Code Natura 2000
x	x	x	x	FR7300821 (SAC) FR7312001 (SPA)
x	x	x	x	FR7300822 (SAC) FR7312003 (SPA)
	x	x	x	FR7300825
	x	x	x	FR7300836

Name of the picture: Parc naturel regional des Pyrenees ariegeoises



**GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT**

Name of the project area:

4. Capcir, Carlit et Campcardos

Surface area (ha): 49,494.000

Surface description:

EU protection status:

SPA  **NATURA 2000 Code** FR9101471; FR9112024pSCI  **NATURA 2000 Code** FR9101471; FR9112024**Other protection status according to national or regional legislation:**

Le site comprend 16 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II et 1 ZICO. Un quart du site est concerné par des sites naturels classés (3 Etangs du Lanoux (3 806 ha), Lac des Bouillouses (4 647 ha) et le Cirque des étangs de Camporells (1 572 ha).

Il est inclus sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Plusieurs périmètres sont inscrits dans la SCAP : 9 territoires à enjeux et 2 projets potentiels pour un total de 13 731 ha (34 % du site Natura 2000).

**Main land uses and ownership status of the project area:**

Les principales utilisations recensées sont l'activité pastorale, la gestion forestière, les loisirs de pleine nature (randonnée, chasse, pêche, VTT, ski, parapente...), l'hydroélectricité et le tourisme hivernal (avec la présence de plusieurs stations de ski).

Le statut foncier des terres de la zone est de type principalement public (communal et domanial).

**Scientific description of project area:**

Le site du Capcir-Carlit-Campcardos est un massif montagneux à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées en frontière avec l'Aude, l'Ariège, l'Andorre, l'Espagne et la partie Est du département des Pyrénées-Orientales. Il s'agit de deux grandes entités géographiques et historiques (la Cerdagne et le Capcir) qui constituent le site Natura 2000 et le bordent. Ces deux plateaux d'altitude sont singuliers et bordent le massif du Carlit (2921 m) et du Campcardos (2905 m). Le plateau central est, quant à lui, à une moyenne de 1500 m d'altitude.

Bien que ce site appartienne intégralement au domaine biogéographique alpin, il est soumis à différentes influences climatologiques originales et contrastées qui « tient aux caractères thermiques, à la médiocrité de l'humidité, mal répartie dans le temps, à l'importance du vent, à la grande variabilité saisonnière et interannuelle et bien sûr au rôle fondamental des reliefs », M. Calvet (1996) parle de « montagne méditerranéenne aux marges du monde océanique ».

D'une manière très générale, on peut dire que la hauteur annuelle moyenne des précipitations est faible au regard des altitudes assez élevées de la haute montagne catalane. D'autre part, la variation mensuelle et le nombre de jours de précipitations varient d'un site à l'autre, sans compter les effets des orages locaux, les variations interannuelles...

La « diagonale sèche catalane » qui s'échelonne, depuis la plaine du Roussillon, jusqu'aux confins aragonais, emprunte la vallée de la Têt, la cuvette de Cerdagne et la vallée du Sègre. Cette région bénéficie d'un climat d'abri en étant protégée autant des perturbations méditerranéennes que des précipitations atlantiques. Il y a rarement plus de 800 mm de précipitations et parfois même, moins de

600 mm par an. Aux altitudes supérieures à 2000 mètres, le vent constitue un fait climatique majeur. Le climat de ces hautes zones est celui de la haute chaîne pyrénéenne caractérisé par de longues périodes hivernales d'enneigement dont la durée est un facteur dominant pour le développement et l'évolution de certains groupements.

D'un point de vue hydrologique, un point triple de partage des eaux constitue l'originalité du site, qui se partage en trois hauts bassins versants : au Sud-ouest, celui du Sègre avec la Vallée du Carol qui rejoint l'Ebre en Espagne, celui de l'Aude au Nord, prenant sa source sur le site et cheminant dans le département du même nom et le bassin versant de la Têt à l'Est, rivière qui prend sa source à l'est du site pour se jeter dans la mer Méditerranée.

Ce site recèle de nombreux habitats naturels alpins (pelouses, landes) et des milieux rocheux majoritairement siliceux. Cependant, il abrite également des formations sur calcaire très originales avec des espèces très rares dans cette partie des Pyrénées, ou en disjonction d'aire. 5 espèces animales d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore) et 20 habitats d'intérêt communautaire sont recensés sur le site, dont 5 sont prioritaires, c'est-à-dire en danger de disparition à l'échelle du territoire européen.

Les forêts acidophiles à Picea des étages montagnard et les forêts montagnardes et subalpines sont des habitats naturels particulièrement importants de ce site pour certaines espèces d'intérêt communautaire qu'ils recèlent : le Grand Tétras (*Tetrao urogallus*), la Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), les Chauves-souris (Chiroptera) et l'Ours brun (*Ursus arctos*). La pinède de Pins à crochets (*Pinus uncinata*) exploitée est bien présente sur ce massif sous divers faciès.

L'extrémité orientale des Pyrénées possède donc des espèces endémiques en grand nombre, particulièrement dans les étages subalpins et alpins et nombreuses espèces se trouvent en limite d'extension d'aire comme c'est le cas pour l'Ours brun des Pyrénées.

**Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species /habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):**

Avec les hauts-plateaux du Capcir et de la Cerdagne, constituant l'extrémité nord-est de l'aire de présence de l'Ours, ce site d'étude a un rôle de pivot et de connecteur entre les milieux du versant nord et ceux de la "diagonale sèche" catalano-aragonaise du versant sud des Pyrénées. En effet, certaines femelles de la sous-population est-centrale d'Ariège ont pris l'habitude de se déplacer dans les hauts des vallées du versant espagnol pour mettre bas leurs petits : les conditions climatiques plus clémentes en début de saison et la bonne connectivité entre les deux versants le long de la frontière entre l'Ariège et la Catalogne ont favorisé le développement de ce phénomène.

Moins concerné par le pastoralisme transhumant ovin que le reste du massif, les conditions de l'acceptation de la présence d'ours sur ce site sont moins complexes à réunir qu'ailleurs sur le versant français. La densité de population en haute-cerdagne étant par ailleurs plus importante au niveau de la zone frontalière franco-espagnole, les enjeux de la prise en compte des déplacements des ours sont surtout liés à la perméabilité des infrastructures de transports et à la fonctionnalité des corridors écologiques des zones intermédiaires.

Les enjeux pour ce site n°4 consistent donc à :

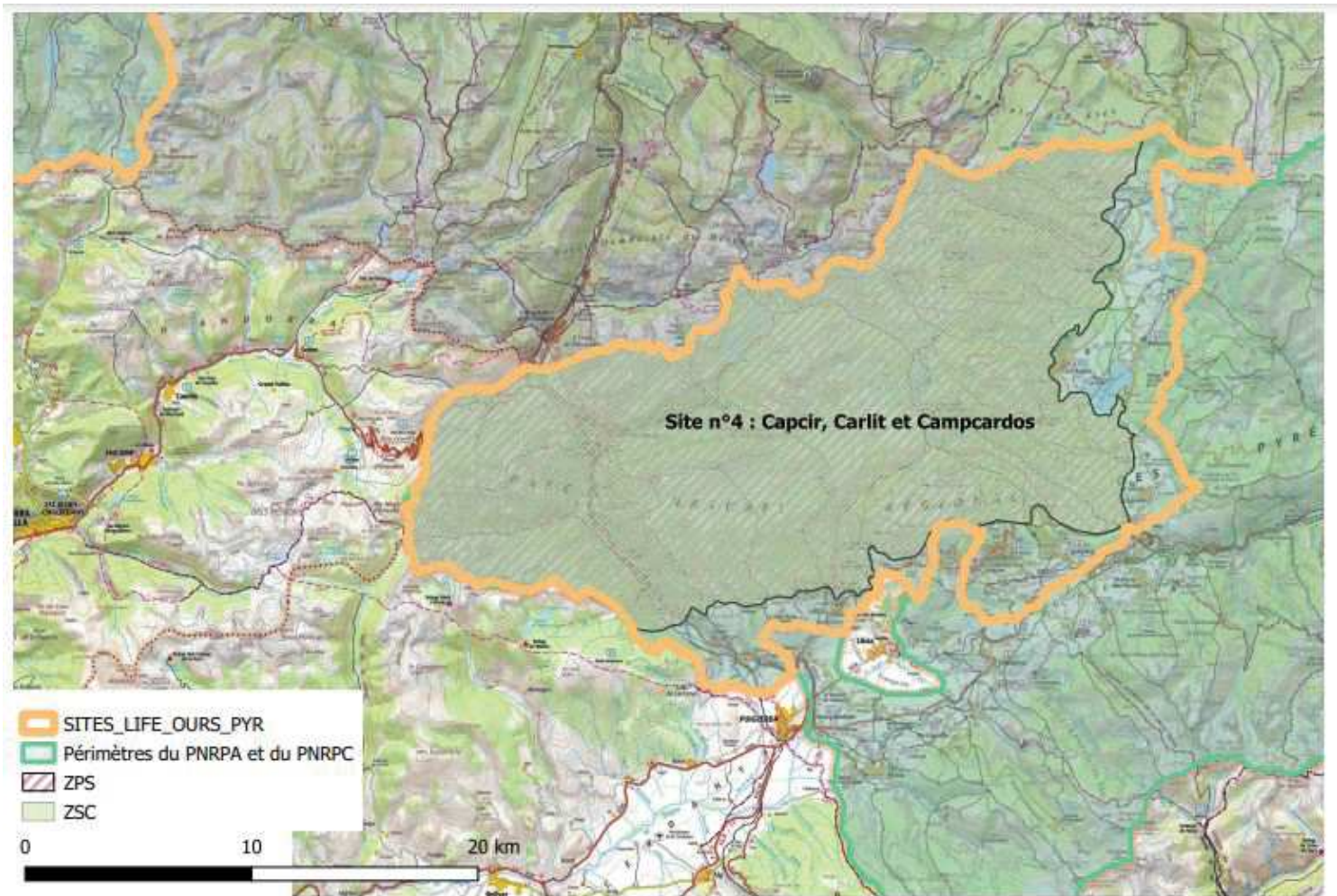
- Conforter localement l'acceptation sociale de la présence de l'ours, à même d'assurer une bonne prise en compte de l'espèce dans les politiques d'aménagement et agricoles,
- Pérenniser, pour les individus susceptibles de s'installer dans ce territoire, la possibilité de basculer sur le versant sud, vers les vallées andorranes et catalanes du Campcardos et du Cady.

Ce site va être l'objet des actions préparatoires portant sur l'ensemble du massif et des actions de conservation relatives à l'amélioration des mesures de protection des troupeaux :

- A l'échelle du site d'étude, les actions préparatoires A1 et A4 analysent respectivement les données d'habitat, d'infrastructures et d'usage des terrains pour construire l'outil cartographique et les caractéristiques des estives pour identifier les zones d'intervention des actions C1 et C2 dans leur ensemble.
- A l'échelle locale des unités de gestion pastorale, l'action préparatoire A4.2 et l'action C2.1 seront

mis en œuvre sur un échantillon d'estives volontaires afin de déployer efficacement les protocoles expérimentaux et d'évaluation.

Name of the picture: Capcir, Carlit et Campcardos



**GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT**

Name of the project area:

2. Massif occidental : Parc national des Pyrénées (PNP) étendu à son aire optimale d'adhésion (AOA),

Surface area (ha): 298,375.000

Surface description: 298 375 ha (dont 206 841 ha classés Natura 2000)

EU protection status:

SPA  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura CodepSCI  **NATURA 2000 Code** See in map named Natura Code**Other protection status according to national or regional legislation:**

1 Parc national : Parc national des Pyrénées, dont 45 707 ha (coeur du parc) et 206 352 ha (zone périphérique)

2 Réserves naturelles nationales : Vallée d'Ossau (RNN20 / FR3600020) et Néouvielle (RNN4 / FR3600004)

2 Réserves naturelles régionales : Aulon (RNR172 / FR9300093) et Pibeste-Aulhouet (RNR241 / FR9300101)

1 Réserve biologique intégrale gérée par l'Office national des forêts : St-Pé-de-Bigorre (FR2400254)

**Main land uses and ownership status of the project area:**

Sur ce site d'étude très étendu, les fonds de vallées sont essentiellement sous le régime de la propriété privée. La propriété publique domine ailleurs avec une répartition différente du site n°1 :

Terrains publics communaux pour la plupart des massifs forestiers et des zones d'estives. Une particularité propre à ces terrains est une gestion des droits assurée par des entités de regroupement des communes par vallée, les commissions syndicales. Elles assurent l'administration des droits de pâturage, ainsi que la gestion forestière en relation avec l'Office national des forêts.

Terrains publics domaniaux (propriété privée de l'Etat) pour certains massifs forestiers et zones d'estives.

L'utilisation des terres est surtout agricole, pastorale et forestière. Toutefois, l'hydroélectricité est bien implantée dans toutes les vallées du site n°2 et constitue une part d'activité industrielle. Aucune utilisation des sols autre que le pastoralisme n'est autorisée dans la zone cœur du Parc national.

**Scientific description of project area:**

Le massif occidental des Pyrénées constitue une immense entité paysagère traversée, de la vallée d'Aure à l'est à la vallée d'Aspe à l'ouest, par le Parc national des Pyrénées, créé en 1967 pour préserver les monuments et le patrimoine naturels exceptionnels des vallées bigourdanes et béarnaises. Le PNP est unique en France par la présence continue de l'Ours brun dans la période historique, puisque la population locale a échappé à l'extinction. Le PNP a accueilli le dernier noyau d'ours bruns pyrénéens, une population estimée à 10 individus en 1980 et qui a lentement diminué jusqu'à l'arrivée d'ours bruns venant des lâchers en Pyrénées centrales (1996) ou des lâchers locaux (2006, 2018). En 2020, 6 ours différents fréquentent le territoire du PNP, dont deux femelles.

## **Le Parc National des Pyrénées et les vallées centrales**

Comptant une douzaine de sites Natura 2000 qui seront concernés par le projet LIFE-OURS-PYR, inclus en tout ou partie dans son périmètre (Gabizos, Gave de Pau et de Cauterets, Moun Né de Cauterets - pic de Cabalirros, Péguère - Barbat - Cambalès, Gaube - Vignemale, Ossoue - Aspé - Cestrède, Estaubé - Gavarnie - Troumouse et Barroude, Pic long de Campbielh, Néouvielle, Barèges - Ayry - Piquette, Lac bleu Léviste, Rioumajou et Moudang ; FR7300921 à FR7300931, FR7300934 et FR7310088), le Parc National des Pyrénées est le principal noyau de biodiversité du massif. Il accueille en effet environ 2 500 espèces végétales supérieures, soit plus de 40 % de la diversité végétale de la France métropolitaine, sur à peine 0,5 % du territoire et plus de 4 000 espèces animales, dont 240 espèces de vertébrés. Les invertébrés sont moins bien connus, mais près de 800 espèces d'invertébrés ont été identifiées en 2013.

L'ensemble du site n°2 est caractérisé par une forte proportion de prairies montagnardes et de pelouses d'altitude des étages subalpin et alpin (plus de 30 %), insérées dans une matrice forestière assez dense (environ 40%). Les milieux forestiers, bien que plus fragmentés par l'activité pastorale, qui a connu localement une déprise moins forte, et l'aménagement des fonds de vallée (nombreuses infrastructures linéaires de transports, en connexion transfrontalière avec l'Espagne) présentent un pourcentage significatif de peuplements anciens et subnaturels : 10 % des peuplements de montagne des Haute-Pyrénées ont été identifiés comme des Vieilles forêts pyrénéennes (peu ou jamais affectées par l'exploitation forestière depuis plusieurs siècles), représentant un réseau de noyaux de quiétude et d'habitats de haute qualité pour l'ours brun. Des peuplements matures de sapinières principalement, de pineraies sylvestres et à crochets sont régulièrement répartis dans les secteurs les plus sauvages et reculés des vallées du territoire. La Réserve naturelle nationale (RNN) du Néouvielle abrite par ailleurs les pins à crochet les plus hauts d'Europe avec un record d'altitude à 2 600 mètres.

Le pastoralisme tient une place très importante sur le territoire du PNP et centrale dans la culture locale. L'activité pastorale a profondément influencé le paysage en étendant les surfaces des milieux ouverts, depuis les fonds de vallée jusqu'à l'étage subalpin. L'ensemble des estives de l'aire optimale d'adhésion couvre plus de 164 000 hectares, découpés en 271 unités pastorales.

### **Piémont bigourdan**

Le piémont bigourdan, qui constitue la limite nord du site n°2 offre une très grande diversité d'habitats. On y dénombre en effet 162 habitats naturels dans les deux sites Natura 2000 qui seront concernés par le projet (Liset de Hount Blanque, Hautes-Baronnies - Coume de Pailhas ; FR7300932 et FR7300933) : 34 de ces habitats relèvent de la Directive Habitats, soit un peu moins de 60 % de la surface du site dont 5 sont d'intérêt communautaire prioritaire. La majorité des milieux sont constitués de prairies pâturées, de pelouses d'estives et de forêts. Outre les habitats agro-pastoraux, majoritaires, les habitats naturels constituent des mosaïques diversifiées qui impliquent la forte biodiversité du site.

Avec 92 espèces animales patrimoniales utilisant la zone façon régulière, le piémont bigourdan compte également une faune remarquable, qui se caractérise par la présence d'espèces inféodées à la haute montagne. Le site compte de nombreuses espèces menacées et joue un rôle capital dans le maintien de certaines espèces de mammifères et d'insectes qui ont trouvé refuge dans les secteurs sauvages des vallées. Des espèces discrètes, à très forte valeur écologique, souvent méconnues, sont inventoriées sur le site. Des espèces comme les gastéropodes, le Maillot strié (*Chondrinus centralis*) et le Maillot d'Aspe (*Abida atenis*), de petites espèces de gastéropodes qui ne se rencontrent que dans les Pyrénées occidentales.

Cette zone de moyenne montagne, peu anthropisée avec un fort taux de boisement constitue un ensemble important d'habitats favorables à l'Ours brun. Mais bien que ce secteur fasse partie de l'aire de présence régulière de l'espèce, un très petit nombre d'individus le parcourt et s'y est établi depuis le début de la période de forte croissance de la population, dans les années 2010. La diffusion des individus vers l'Ouest est en effet ralentie par plusieurs barrières physiques, en particulier l'axe de la vallée de la Garonne et la route nationale 125 à l'est, la route internationale D929/D173 de la vallée d'Aure, connectée au nord à l'autoroute A64 et en liaison avec l'Espagne par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa.

### **Vallées du Béarn**

Les deux grandes vallées du Béarn d'Aspe et d'Ossau sont caractérisées par une très importante activité pastorale, avec les plus gros cheptels ovins laitiers transhumants des Pyrénées. L'ancienneté de l'élevage laitier a longtemps permis la coexistence avec l'Ours brun, le regroupement quotidien des troupeaux pour la traite constituant la première mesure de protection efficace contre les prédatons. C'est là qu'avaient trouvé refuge les derniers individus pyrénéens d'ours au milieu des années 1990, avant la mise en œuvre des premières réintroductions. A la suite des premiers projets LIFE pyrénéens en faveur de l'Ours, les principaux sites Natura 2000 de ces vallées (Massif du Moule de Jaout, Massif du Ger et du Lurien, Massif de Sesques et de l'Ossau, Massif du Montagnon, Massif de l'Anie et d'Espelunguère, Massif du Layens ; FR7200742 à FR7200747 et FR7210087) avaient été délimités afin d'assurer sa protection et la conservation de ses habitats.

Leur encaissement, renforcé par une grande amplitude altitudinale entre les fonds de vallée et les plus hauts sommets (près de 2000 m de dénivelé entre le village d'Etsaut et le pic de Sesques) leur confère une diversité paysagère et écologique remarquables, avec le taux d'endémisme le plus important de tout le massif des Pyrénées pour la flore vasculaire. Celle-ci présente une diversité et une richesse remarquables : sont inventoriées 47 espèces végétales disposant d'un statut de protection juridique national ou régional. Le site abrite 16 espèces rares, menacées à l'échelle mondiale. Certaines, comme le Cirse roux (*Cirsium carniolicum* Scop. ssp. *Rufescens*) ou l'Epervière de Vivant (*Hieracium fourcadei*) ne se rencontrent qu'en Haut Béarn et composent l'originalité du site.

Deux espèces végétales sont ciblées par l'annexe II de la directive Habitats : l'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaicus*), et la Buxbaumie (*Buxbaumia viridis*). Le territoire accueille toutes les espèces emblématiques des Pyrénées comme les grands rapaces (Vautour fauve et percnoptère, Gypaète barbu, Aigle royal), les espèces et sous-espèces endémiques (Desman, Calotriton, Isard, Grand tétras, Perdrix grise des Pyrénées et Lagopède des Pyrénées) ou des espèces forestières remarquables (Pic à dos blanc, Chouette de Tengmalm) dont la conservation est étroitement liée à celle de l'ours brun en raison de leurs exigences similaires en matière d'habitats naturels. La Réserve naturelle d'Ossau a été créée en 1974 pour assurer la protection de ces rapaces : elle accueille la plus ancienne colonie de vautour fauve des Pyrénées françaises. Sa gestion est confiée au Parc national des Pyrénées.

La vallée du Barétous, la plus occidentale des vallées du Béarn, est incluse en intégralité dans le site Natura 2000 des Montagnes du Barétous (FR7200749). La forêt domine le territoire, couvrant 57,7% des milieux naturels ; les systèmes agropastoraux au sens large (pelouses, landes, prairies et pâtures) occupent plus d'un tiers des espaces (35,9%). Ces principaux éléments du paysage forment des mosaïques complexes avec des habitats de prairies de fauche et de zones humides rares. Le massif d'Issarbe abrite un des plus grands et plus remarquables complexes tourbeux des Pyrénées-Atlantiques : des tourbières de couverture, habitat d'intérêt communautaire prioritaire très rare au niveau national, ainsi que des cortèges patrimoniaux des tourbières, dont 16 espèces de sphaignes et 4 lycopodiées. Elle compte au moins 44 espèces végétales patrimoniales :

25 sont protégées au niveau régional, national et européen, 9 inscrites sur les listes rouges de l'UICN, 5 sur le livre rouge de la Flore menacée de France,

parmi les espèces patrimoniales, 9 sont endémiques.

La faune comprend au moins 45 espèces animales patrimoniales, dont 15 de chiroptères parmi lesquelles on dénombre 30 espèces d'intérêt communautaire, dont 9 inscrites en annexe II et une considérée comme prioritaire.

La vallée du Barétous est le dernier massif peu anthropisé et à dominante forestière à l'ouest des Pyrénées. Elle constitue la limite occidentale de l'aire de présence optimale de l'ours brun, présentant les derniers grands ensembles d'habitats favorables à l'espèce avant les transformations paysagères de la montagne et du piémont basques.

**Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species /habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):**

Ce site est le plus étendu des quatre secteurs sur lesquels le projet LIFE-OURS-PYR sera déployé.

Il est ainsi stratégique à plusieurs titres :

- Il s'agit du territoire présentant la plus grande capacité d'accueil en termes de milieux favorables à l'Ours ;
- De par sa situation de corridor entre les deux sous-populations du massif, il est celui où la croissance potentielle de la population d'ours sera la plus forte dans les années à venir si la dynamique favorable actuelle est maintenue.

De fait, les transformations des pratiques pastorales, en particulier la conduite et le gardiennage des troupeaux, vont revêtir une importance cruciale pour l'accompagnement de l'augmentation de la présence des ours dans les vallées centrales.

L'opportunité à saisir dans le cadre du projet LIFE-OURS-PYR consiste à préparer dès maintenant les acteurs du territoire pyrénéen à accueillir une population d'ours plus importante, en les dotant des compétences et des outils nécessaires à une bonne coexistence : maîtrise des mesures de protection, acceptation sociale, valorisation de l'image de l'Ours dans l'économie pastorale et éco-touristique.

L'objectif est bien d'éviter la reproduction du schéma d'opposition grandissant à la présence d'ours qui s'est manifestée avec la croissance de la population dans le département de l'Ariège. En effet, l'augmentation rapide de la population d'ours, qui a doublé en une décennie, a induit une forte augmentation des prédations sur des troupeaux généralement peu couverts par des mesures de protection appropriées. Cette transformation soudaine et le ravivement des tensions latentes, apparues lors des premières réintroductions, n'ont permis ni de préparer les acteurs ni de les doter des connaissances culturelles et techniques nécessaires pour permettre la cohabitation.

Il s'agit donc, dans le cadre du LIFE-OURS-PYR, d'anticiper la progression potentielle de la population d'ours sur le centre du massif en travaillant préalablement à l'acceptation sociale de sa présence et au déploiement des moyens nécessaires à la coexistence.

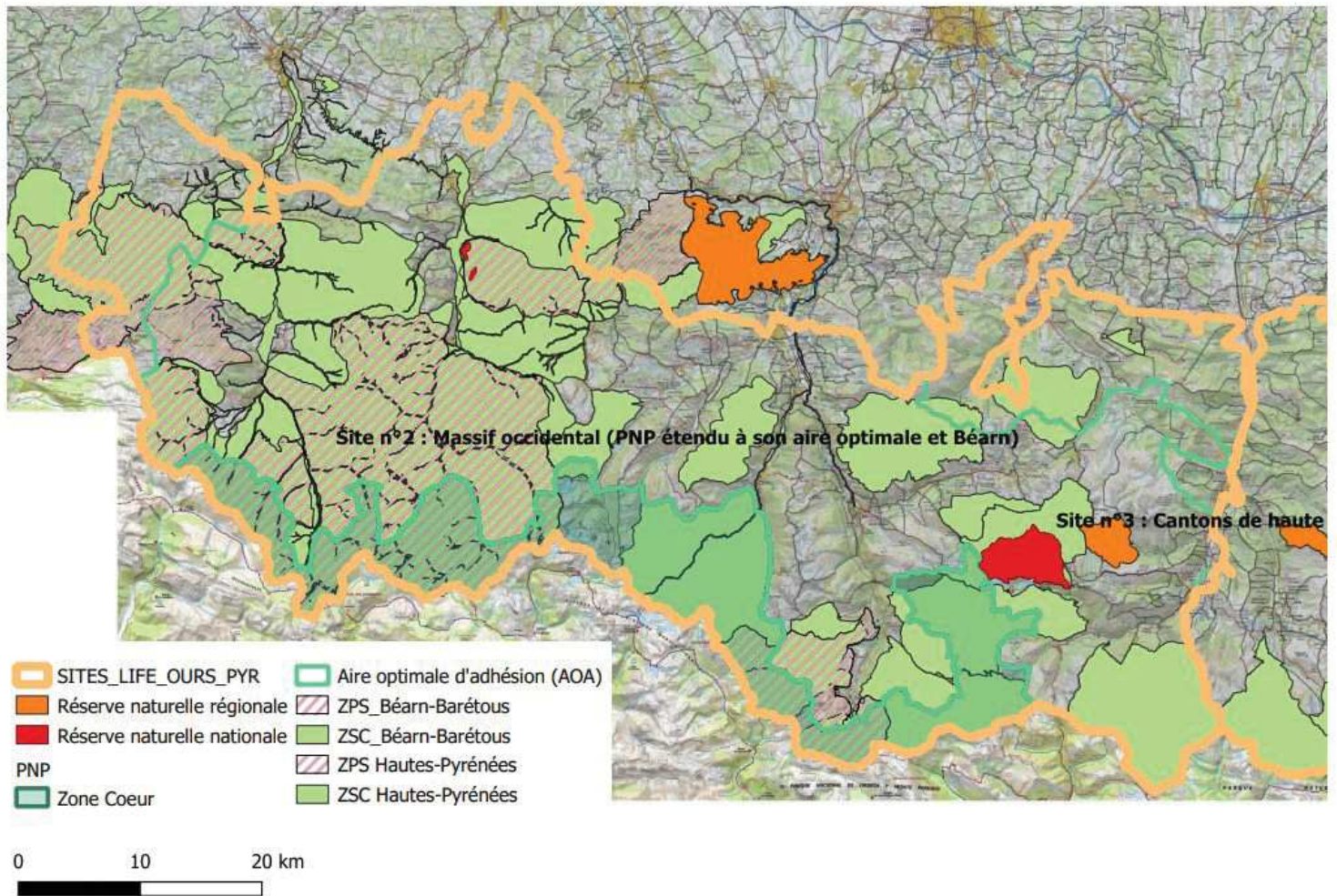
Les enjeux principaux pour ce site sont donc de deux ordres :

- Tout d'abord améliorer l'acceptation sociale de la présence de l'Ours, en déployant l'action C4 de médiation territoriale et son action préparatoire correspondante (A3) sur l'ensemble du site n°2;
- Ensuite, présenter et diffuser les outils de formation et d'amélioration de la conduite de troupeaux.

Le territoire sera donc concerné par le déploiement des actions suivantes :

- L'action préparatoire A3 et l'action C4 de démarche de médiation seront mises en œuvre à l'échelle du site étendu à l'ensemble de l'aire d'adhésion optimale du PNP, afin de toucher toutes les populations concernées directement par les enjeux de coexistence et d'acceptation sociale de la présence de l'Ours brun des Pyrénées.
- Les actions C2 (notamment la sous-action C2.1, amélioration du travail des chiens de protection) et C3 viseront les unités pastorales du site n°2 afin de proposer aux acteurs pastoraux les outils les plus adéquats pour favoriser la coexistence entre les activités pastorale et la population d'Ours brun des Pyrénées.

Name of the picture: Massif occidental

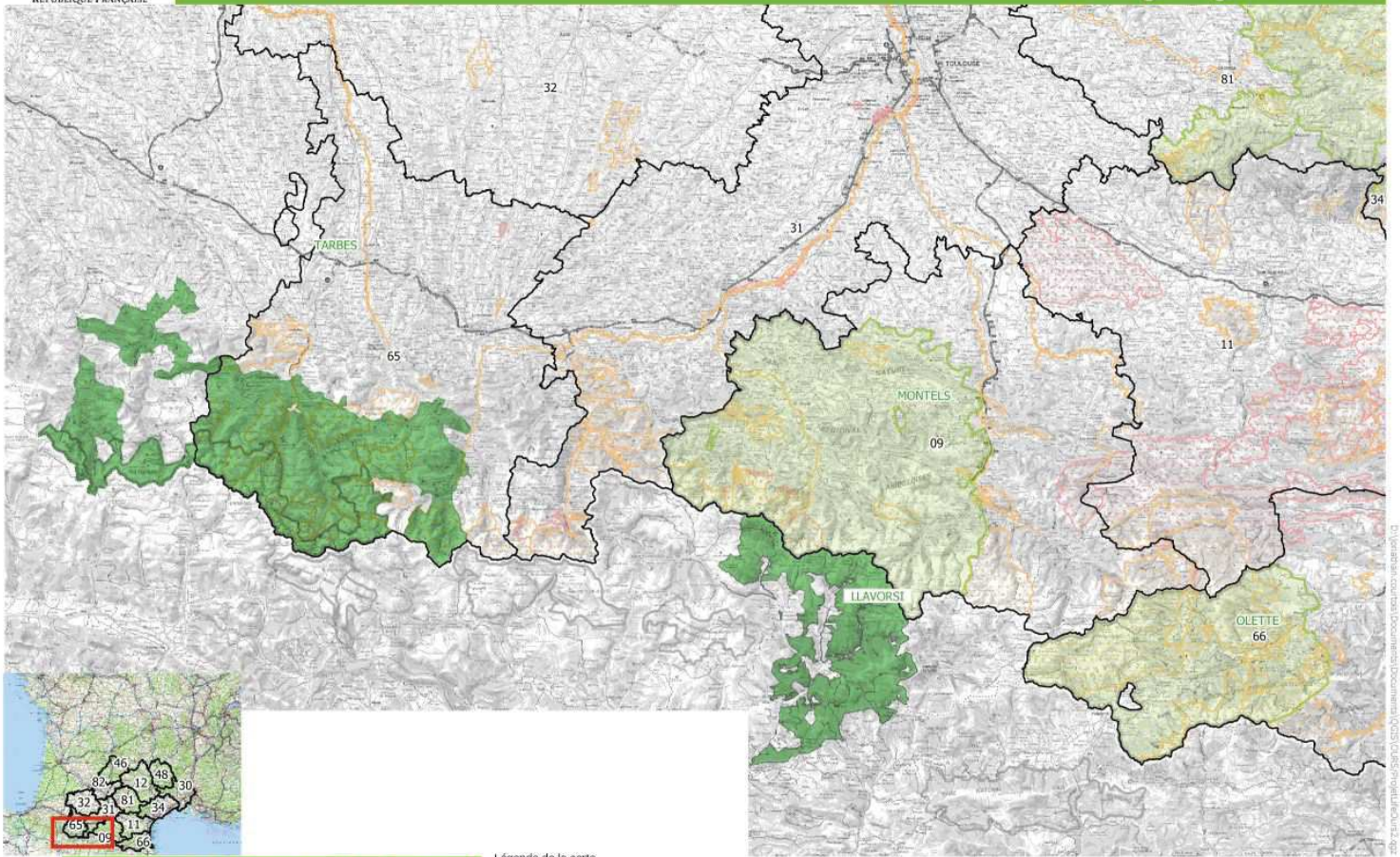


Name of the picture: Natura Code

SPA	SAC	SCI	pSCI	Code Natura 2000
X	X	X	X	FR7210087 FR7200743 FR7200744 FR7200746
X	X	X	X	FR7200742 FR7210089 FR7212009
	X	X	X	FR7200745
X	X	X	X	FR7200747 FR7212007
X	X	X	X	FR7200749 FR7212008
	X	X	X	FR7300920
	X	X	X	FR7300921
	X	X	X	FR7300922
	X	X	X	FR7300923
	X	X	X	FR7300924
	X	X	X	FR7300925
	X	X	X	FR7300925
X	X	X	X	FR7310088 FR7300927
	X	X	X	FR7300928
	X	X	X	FR7300929
	X	X	X	FR7300930
	X	X	X	FR7300931
	X	X	X	FR7300932
	X	X	X	FR7300933
	X	X	X	FR7300934



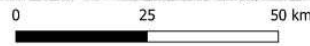
Life Ours - Présentation générale  
Zonages réglementaires



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement - OCCITANIE  
<http://www.pcteo-occitanie.fr/accueil>

Légende de la carte

	Parc National		Natura 2000 - Directive Habitats
	PNR		Natura 2000 - Directive Oiseaux



Sources :  
IGN - Protocole IC/M/Ministère  
DREAL Occitanie - Direction Ecologie  
Le 12/02/2021

**Description of species / habitats / biodiversity issues targeted by the project:**

Ce projet est un projet Nature "species-related" qui vise spécifiquement la conservation de la population d'**Ours brun (*Ursus arctos*) des Pyrénées**. L'Ours brun est le plus gros mammifère carnivore terrestre de France et est uniquement présent en France dans les Pyrénées, où il est considéré comme une espèce emblématique du massif.

**Description de l'Ours brun**

Il est le plus mobile des mammifères pyrénéens (les déplacements > 10 km en une seule nuit ne sont pas rares). Chaque individu a besoin de trouver, dans une unité géographique vaste de plusieurs milliers d'hectares (80-100 km<sup>2</sup> pour les femelles et 400-800 km<sup>2</sup> pour les mâles), l'ensemble des sites correspondant à ses besoins vitaux (nourriture, repos, élevage des jeunes, hibernation...). Au cours de son cycle annuel, chaque ours doit répondre à une succession de besoins précis et variés :

- une phase d'hibernation de durée variable, de novembre/ décembre à mi-mars/début avril en moyenne, où il demeure inactif dans une tanière avec une diminution significative de son métabolisme.
- au sortir de la tanière, on assiste à une reprise d'activité progressive à une période où la disponibilité alimentaire est faible ; l'ours puise dans les réserves accumulées à l'automne et se nourrit en fond de vallée. Ensuite, il montre une période de déplacement de grande amplitude pendant un mois, peut-être à la recherche d'aliments rares à cette saison.
- en début d'été (mai - juin), les adultes se déplacent à la recherche de partenaires sexuels, sauf les femelles suitées qui, au contraire, se cantonnent pour l'été dans un site retiré. L'été se passe dans une succession de séjours plus ou moins prolongés dans divers vallons.
- la période automnale qui commence en montagne dès l'apparition des fruits secs, des gelées (baies séchées) et des premiers flocons (novembre) est une saison clé pour la recherche des aliments d'engraissement, ainsi que pour le choix et l'aménagement des tanières.

Au printemps, l'Ours consomme surtout des végétaux herbacés et occasionnellement des cadavres de grands animaux. A partir de la fin du printemps et du début de l'été, il consomme des insectes coloniaux mais c'est à cette période, en conjonction avec l'arrivée des troupeaux sur les estives, qu'il occasionne l'essentiel des prédatons sur les cheptels domestiques. Vers la mi-juillet, les ours montrent une nette préférence pour les fruits charnus qu'ils commencent à consommer en alternance plus ou moins marquée avec les animaux domestiques, en fonction de leur disponibilité. En début d'automne et avec la descente des troupeaux, la consommation protéique s'estompe (charognage) au profit d'aliments énergétiques comme les baies puis les fruits secs. En hiver, il ne s'alimente pas ou peu.

**Histoire et quantification**

Autrefois présent partout en France aussi bien en plaine qu'en montagne, l'Ours brun a vu sa population diminuer de manière drastique en quelques siècles suite à la persécution et à la destruction de son habitat par l'homme. Au milieu du XXe siècle, l'ours brun n'est plus présent que dans les Pyrénées, avec un effectif réduit à environ 70 individus. Malgré l'interdiction totale de chasser l'ours brun en 1962 et la création du Parc National des Pyrénées en 1967, les effectifs continuent à diminuer durant la deuxième moitié du XXe siècle et la population atteint en 1995 le seuil critique de 5 individus cantonnés dans les Pyrénées occidentales.

Face à ce constat, un renforcement de la population d'ours des Pyrénées est décidé. 11 individus originaires de Slovénie ont ainsi été réintroduits dans les Pyrénées depuis 1996. Ces actions ont permis de vérifier que les conditions naturelles d'habitats favorables requises pour l'accueil de la population d'Ours brun sur les Pyrénées centro-orientales étaient bien réunies et ont permis de relancer la dynamique de la population du noyau centro-oriental. En 2019 (Sentilles et al. 2020), la population d'ours brun des Pyrénées couvre ainsi une surface de l'ordre de 10 400 km<sup>2</sup>. Elle est **estimée à 52 ours** (Effectif Minimum Détecté), dont 17 femelles et 9 mâles adultes potentiellement reproducteurs.

Depuis les premiers renforcements de 1996-1997 et jusqu'à fin 2016, on distinguait clairement deux grands noyaux de présence ursine dans les Pyrénées :

- le noyau centro-oriental, issu des ours slovènes réintroduits en 1996-1997, 2006 et 2016, situé

principalement au sud de l'Ariège et de la Haute-Garonne, ainsi qu'au nord-est de l'Aragon et au nord-ouest de la Catalogne, avec selon les années des extensions au sud ouest des Pyrénées-Orientales et de l'Aude et au sud-est des Hautes-Pyrénées ;

- le noyau occidental, situé principalement au sud-est des Pyrénées-Atlantiques et au sud-ouest des Hautes-Pyrénées, ainsi qu'au nord-ouest de l'Aragon et au nord-est de la Navarre, est le dernier noyau historique de présence de la population d'ours des pyrénées, qui se trouvait à l'état relictuel dans les vallées du Béarn au début des années 1990<sup>[1]</sup>.

Durant cette période, ces 2 noyaux ont été considérés comme isolés l'un de l'autre par les hauts massifs du Pic du Midi de Bigorre et du Néouvielle, puisque seulement 1 individu avait réussi à passer d'un noyau à l'autre en 20 ans : l'ours mâle Néré, né dans les Pyrénées centrales en 1997, s'était ainsi déplacé en 2000 dans les Pyrénées occidentales pour s'y reproduire avec la dernière femelle de souche pyrénéenne (Cannelle morte en 2004) et s'y fixer jusqu'à ce jour.

Ainsi, malgré l'augmentation de sa taille depuis quelques années, la population d'Ours brun des Pyrénées demeure fragile, du fait d'une part, de sa faiblesse numérique et de sa forte consanguinité, et d'autre part, de sa fragmentation en 2 grandes zones de présence ursine relativement isolées l'une de l'autre. La population d'ours brun des Pyrénées demeure ainsi l'une des populations ursines les plus menacées d'Europe.

### Description de l'habitat

En Europe, le maintien de populations d'ours bruns n'est observé que là où subsistent de vastes forêts, réparties sur plusieurs milliers de kilomètres carrés<sup>[2]</sup>. Sa préférence l'amène à l'étage montagnard, qui assure le lien entre les zones collinéennes et subalpines souvent fréquentées plus saisonnièrement.

Une analyse de la sélection de l'habitat sur les ours suivis par télémétrie dans les Pyrénées centrales montre qu'ils utilisent préférentiellement la tranche d'altitude 1300-1800 m et les pentes comprises entre 30-40°. Les résultats de cette étude montrent également que le choix des types de communautés végétales varie en fonction des saisons. Il est présent préférentiellement dans les peuplements matures de hêtres et de sapins, dans les fourrés des versants escarpés, dans les pineraies d'altitude à *Pinus uncinata*, les couloirs d'avalanche, les pelouses primaires et les mégaphorbiaies, les landes subalpines à éricacées, les pelouses à espèces nitrophiles mais aussi dans les zones d'accrus forestiers, ou des lisières inférieures et supérieures des forêts riches en arbustes à baies (fruticées).

N'étant pas territorial, il utilise un important domaine vital variant entre 200 et 1000 km<sup>2</sup> par individu dans les Pyrénées. D'une façon générale, les ours préfèrent les couverts forestiers où ils trouvent refuge et protection, évitant les milieux ouverts la plupart du temps (prairies, landes, zones rocheuses).

### Statut de protection

L'Ours brun est considéré **en danger critique d'extinction** par l'IUCN (Liste rouge nationale des mammifères continentaux de France métropolitaine, 2017) et dans un état de conservation "défavorable mauvais" (2019) à l'échelle européenne.

#### Tout d'abord à l'échelle nationale :

- L'Ours brun des Pyrénées est protégé en France au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007) qui fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain et les modalités de leur protection. Cet arrêté interdit la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des ours des Pyrénées dans leur milieu naturel et la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs sites de reproduction et aires de repos.

- Liste rouge des mammifères terrestres en France de l'IUCN : "en danger critique".

- Espèce bénéficiant actuellement d'un Plan d'actions (2018-2028) répond à plusieurs enjeux étroitement liés : l'amélioration de l'état de conservation de la population ursine, l'accompagnement des activités humaines en présence d'ours, la patrimonialisation de l'espèce en tant qu'élément parmi d'autres du patrimoine naturel et culturel pyrénéen.

Ces constats donnent à la France une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce, afin de protéger la population pyrénéenne en bonne voie de rétablissement et leurs interactions en luttant contre la fragmentation de l'aire de répartition.

A l'échelle européenne :

- Directive Habitats Faune Flore : annexes II et IV : “défavorable mauvais” (2019)
- Convention de Berne : annexe II

A l'échelle mondiale :

- Liste rouge mondiale de l'UICN : “préoccupation mineure”
- Convention de Washington : annexe II

[1] First phase for a conservation programme for threatened species in the Pyrenees (French part) – LIFE93 NAT/F/011804

[2] Roth H.U. (1983) Home ranges and movement pattern of European brown bears as revealed by radio tracking. *Acta Zool. Fennica*, 174: 143-144

Provide this information for those species / habitat types or biodiversity issue directly targeted by the project:

L'augmentation de la population de l'Ours brun et l'amélioration de son patrimoine génétique fait face deux grandes menaces.

**Menace 1 : Risques génétiques liés à la faiblesse numérique, à la fragmentation et à la forte consanguinité de la population.**

*Description et quantification*

Les risques génétiques sont très élevés au sein de la population ursine pyrénéenne. L'étude Beaumelle réalisée en 2017<sup>[1]</sup> a démontré que la diversité génétique de la population ursine pyrénéenne était actuellement faible et avait décliné de 2006 à 2016 (l'hétérozygotie était passée de 0.65 à 0.58 et la richesse allélique de 3.75 à 3.45). La perte de diversité génétique peut être directement reliée au nombre réduit d'individus fondateurs de la population ainsi qu'à la dérive génétique induite par la petite taille de la population. L'étude a permis de mettre en évidence une baisse de la diversité génétique au cours du temps et une taille de population efficace égale à 3.6 en 2016 pour une taille de population estimée cette année-là à 39 individus dans les Pyrénées centrales. Or, une taille efficace de 50 individus est théoriquement recommandée pour maintenir à minima une population du point de vue de la seule viabilité démographique, et minimiser l'impact de la dépression de consanguinité à court-terme, sur 5-10 générations<sup>[2]</sup>.

La taille efficace de la population est reconnue comme un paramètre clé pour évaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur la viabilité des populations, tout particulièrement dans le cadre de programmes de réintroductions. En effet, elle permet d'évaluer les effets génétiques néfastes d'une faible taille ou d'une diminution de la population. La taille efficace de population représente le nombre d'individus qui participent effectivement à la reproduction et contribuent au patrimoine génétique des générations futures. Lorsque la taille efficace de la population diminue, le degré de consanguinité augmente, la diversité génétique diminue du fait de la dérive génétique et des accouplements entre apparentés, la probabilité de fixation d'allèles délétères augmente, et la sélection devient moins efficace.

Un bilan réalisé en 2018 montrait que seuls 5 (dont 3 femelles : Ziva, Mellba et Hvala, et 2 mâles : Balou et Pyros) des 9 ours d'origine slovène relâchés dans les Pyrénées avaient participé jusque-là à la reproduction et avaient pu transmettre leur patrimoine génétique. L'étude de Beaumelle aussi a démontré un accroissement préoccupant de l'apparentement et de la consanguinité au sein de la population depuis la réintroduction. Du fait de l'effet fondateur et du choix réduit de partenaires, les reproductions entre apparentés sont très fréquentes (une dizaine entre apparentés du 1er degré - père-fille - ont été recensées). Depuis 1997, une grande partie de la reproduction dans le centre-est du massif a été monopolisée par un unique mâle adulte dominant (Pyros), qui possède par ailleurs une variabilité génétique individuelle relativement faible (hétérozygotie individuelle de 0.53, comparé à celle des autres ours introduits qui varie de 0.46 à 0.92), et qui est le père de 24 des 27 oursons nés entre 1997 et 2012 de père connu (soit 89% de ces oursons), et de 32 des 51 oursons nés entre 1996 et 2017 de père connu (soit 63% de ces oursons) ; et il s'est reproduit avec ses filles et ses petites filles. Près de 68 % du pool génétique de la population présente en 2012 est ainsi généré par Pyros et une femelle (Mellba) de souche slovène, en sachant que la contribution du mâle dominant Pyros est de 49 %. Le coefficient d'apparentement moyen entre individus est passé de 0.075 en 2006 à 0.185 en 2016, et le coefficient de consanguinité moyen de 0.073 en 2006 à 0.118 en 2016, au sein de la population ursine pyrénéenne depuis la réintroduction.

Ce risque génétique important qui pèse sur la population est donc principalement lié à l'accroissement de la consanguinité, qui pourrait entraîner à moyen terme une baisse de la fécondité et de la survie des descendants issus d'accouplements entre individus apparentés<sup>[3]</sup>, des modifications de l'âge de maturité ou des malformations physiques.

*Actions à entreprendre*

Afin d'améliorer les flux d'individus et le brassage génétique au sein de la population d'Ours brun des Pyrénées qui est très consanguine, la connectivité fonctionnelle entre les deux sous-population (occidentale et centro-oriental) doit être améliorée et notamment la dispersion des jeunes femelles entre le centre et l'ouest du massif. Pour cela, une amélioration trophique sera réalisée (action **C1**) pour encourager l'utilisation de ce secteur par les ours et notamment les femelles, ainsi que pour tenter de favoriser la dispersion des individus. Une analyse de la connectivité du paysage (action **A4**)

permettra de cibler les secteurs préférentiels d'amélioration trophique et d'identifier les zones à risque pour les collisions routières. Les bénéficiaires feront porter le travail d'enrichissement trophique en priorité sur les corridors de la zone entourant la vallée la Garonne, pour amorcer une extension vers l'Ouest en facilitant la colonisation de femelles du Couserans vers le chaînon Col de Castillon-Pic de Burat. Parmi les zones concernées, peuvent se trouver les zones Natura 2000 : FR7300880 (Haute Vallée d'OÔ), FR7300881 (Haute vallée de la Pique), FR7300883 (Haute vallée de la Garonne), FR7300884 (Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat, pic du Gar, montagne de Rié).

## **Menace 2 : Mortalités d'origine anthropique et acceptabilité sociale**

### Description et quantification

Les risques démographiques, qui ont des effets à court terme sur la population, sont liés à l'effectif réduit de la population, ainsi qu'aux effets aléatoires des mortalités d'origines naturelle ou anthropique. Chaque destruction d'individu a potentiellement un fort impact sur la dynamique de la population. En particulier, une mortalité excessive des femelles adultes, dont le nombre est un élément majeur pour la survie de la population car elles correspondent à la classe d'individus ayant le plus d'impact sur le taux d'accroissement, est quasiment rétrograde pour l'avenir de cette population. La destruction illégale a été une des causes de la régression de cette espèce au cours du XXème siècle. L'autodéfense des bergers vis-à-vis des ours trop prédateurs de bétail se traduisait par des actions de destruction directe (lors de battues). La destruction directe d'individus depuis l'interdiction de chasser l'espèce en 1981 a néanmoins causé la disparition de trois ours. Entre 1994 et 2018, deux femelles adultes dont une suitée (Claude et Cannelle) ont été tuées à l'occasion de chasses en battue (accidents de chasse), respectivement en 1994 et 2004 dans les Pyrénées Occidentales. Dans les Pyrénées Centrales, une femelle adulte suitée d'origine slovène (Mellba) a été abattue par un chasseur (tir considéré d'auto-défense) en 1997 lors d'une chasse individuelle. Bien que ces risques soient difficiles à supprimer complètement, leur réduction repose avant tout sur la formation et la sensibilisation des chasseurs pratiquant en zone à ours, ainsi que par des adaptations des pratiques cynégétiques dans les secteurs utilisés par les femelles suitées.

Les collisions avec les véhicules ou les trains constituent une autre source potentielle de mortalité. Ce risque s'accroît dès lors que la densité de route à trafic élevé est importante dans le domaine vital occupé par un ours. La femelle Franska et le mâle Boutxy ont été tués par collision routière respectivement en 2007 et en 2009.

L'année 2020 a été marquée par la mort de trois ours par des causes anthropiques dans le massif pyrénéen, soit près de 6 % de l'effectif minimum détecté en 2019 (52 ind.) : un premier mâle dans le Val d'Aran en avril, un deuxième abattu en Ariège au mois de juin et une femelle également abattue accidentellement au cours d'une chasse en Aragon en novembre dernier. Il s'agit de la plus forte vague de mortalité depuis le classement sous statut de protection stricte de l'espèce, avec une occurrence quinze fois plus importante que la moyenne des quinze dernières années (1 mort de cause anthropique tous les 5 ans en moyenne).

### Actions à entreprendre

D'une part, la mise en place de mesures de protection des troupeaux (**C2**), d'accompagnement et de soutien des bergers et éleveurs (**C3**), ainsi que la médiation territoriale (**C4**) doit permettre une diminution de l'impact négatif de l'ours sur les activités locales et amener à une meilleure acceptabilité de la présence de l'ours sur le massif. La sensibilisation du public concernant l'importance de la protection de l'ours pour la conservation et l'équilibre des écosystèmes pyrénéens, le rappel des sanctions encourues et l'élucidation des cas de destruction intentionnelles font également partie des actions nécessaires pour éliminer la menace liée à la destruction directe d'individus (actions **E**).

[1] Beaumelle, C. (2017) Évolution génétique et généalogie de la population des ours bruns (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées. Rapport de stage de M1, Université Grenoble Alpes. 15 p.

[2] Franklin, I. R. (1980) Evolutionary change in small populations. Pages 135-149 in M. E. Soulé & B. A. Wilcox, editors. Conservation Biology: An Evolutionary-Ecological Perspective. Sinauer:

Sunderland, Mass

[3] Robert, A., Couvet, D. and Sarrazin, F. (2007) Integration of demography and genetics in population restoration. *Ecoscience*, 14 : 463-471

**Previous conservation efforts in the project area and/or for the habitats/species targeted by the project:**

A l'échelle de l'aire de répartition ouest-européenne de l'Ours brun, plusieurs actions de conservation de l'Ours brun ont été mises en place dans le cadre de programmes LIFE :

En Espagne, des actions de sensibilisation et de conservation ont été menées dans le cadre de plusieurs programmes Life : "LIFE BEAR DEFRAGMENTATION - HABITAT DEFRAGMENTATION FOR BROWN BEAR IN THE CANTABRIAN MOUNTAINS" (LIFE12 NAT/ES/000192) ; "PIROSLIFE - Consolidation of a bear population in a fragmented management territory: Central Pyrenees" (LIFE13 NAT/ES/001394) qui a notamment conduit à la réintroduction d'un individu mâle et à la mise en place d'un plan d'actions. Le tableau en pièce jointe rassemble ces projets similaires ainsi que d'autres.

En Slovénie, le programme Life "LIFE DINALP BEAR - Population level management and conservation of brown bears in northern Dinaric Mountains and the Alps" (LIFE13 NAT/SI/000550) a permis d'améliorer la gestion de la population d'Ours brun de Slovénie, Croatie, Autriche et Italie.

En France, devant des effectifs en chute libre, le premier plan de sauvegarde de l'ours brun dans les Pyrénées est formalisé en 1988 sous la forme d'une directive interministérielle « Actions nationales et locales pour la restauration de l'ours des Pyrénées ». Il prévoit, entre autres mesures, la mise en place de territoires protégés et se propose de réfléchir à d'éventuelles réintroductions. En 1989, les mesures prises sur l'initiative de l'Etat ont été diversement respectées. Elles sont difficiles à appliquer dans leur ensemble et parallèlement la situation de la population continue de se dégrader, l'effectif d'ours passant de 25 à 15 animaux. En 1993, un programme LIFE Franco-Espagnol « Conservation des vertébrés menacés dans les Pyrénées », contenant un volet sur la conservation de l'ours brun, est accepté par la Commission Européenne (LIFE93 NAT/F/011804). Le ministre chargé de l'environnement confie au préfet de la région Midi-Pyrénées une mission de coordination de la mise en œuvre sur le massif pyrénéen du volet français de ce programme. Dans ce contexte deux projets de renforcement de la population d'ours voient le jour :

Un projet en Pyrénées-Atlantiques dont la mise en œuvre était prévue en 1998, qui n'a pas abouti.

Un projet en Pyrénées centrales qui prévoit la réintroduction expérimentale de trois ours, tout en développant des actions pour rendre le milieu naturel plus favorable aux ours et en favorisant l'intégration du plantigrade auprès des habitants des Pyrénées. 3 ours bruns d'origine slovène (même espèce que les ours bruns des Pyrénées) ont été lâchés sur la commune de Melles : deux femelles Ziva et Mellba en 1996 et le mâle Pyros en 1997. En 1997, un second projet LIFE (LIFE96 NAT/F/004794) prend le relais du précédent programme pour la partie Pyrénées centrales jusqu'en 2000.

Un plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises est mis en place de 2006 à 2009. Ses objectifs concernent à la fois le rétablissement de la viabilité de la population d'ours et le maintien des activités humaines avec la mise en place d'une stratégie globale de cohabitation. Cinq ours sont relâchés en 2006 dans le cadre de ce plan : 3 femelles et 2 mâles. A l'issue de ce dernier et dans le prolongement de la logique de concertation entretenue lors des travaux du Groupe National Ours dans les Pyrénées, il est choisi d'élaborer une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, stratégie incluant un volet Ours brun, validée en 2012.

Depuis 2018, le plan d'actions Ours brun (2018- 2028) constitue le nouveau cadre de référence. Ce plan est piloté par la DREAL Occitanie ; il a conduit lors de son démarrage à la réintroduction de deux femelles en 2018. Ce plan répond à plusieurs enjeux étroitement liés : l'amélioration de l'état de conservation de la population ursine, l'accompagnement des activités humaines en présence d'ours, la patrimonialisation de l'espèce en tant qu'élément parmi d'autres du patrimoine naturel et culturel pyrénéen.

En parallèle de cette opération de renforcement, des actions ont été mises en place et reprises dans le

cadre de la feuille de route "Pastoralisme et ours", visant entre autres à améliorer l'acceptation de l'ours dans les Pyrénées par les citoyens, en particulier par les bergers et les éleveurs. Ces actions sont les suivantes :

- accompagnement des bergers en zones à ours,
- intervention de bergers d'appui pour le regroupement ou le gardiennage de nuit,
- installations de cabanes et de clôtures sur les sites de couchade (parcs de nuit),
- médiation et organisation d'événements pour expliquer les problématiques des interactions Homme-Ours et les solutions que proposent le projet LIFE OURS,
- communication pour sensibiliser la population à la présence de l'Ours, à l'importance de sa présence dans l'écosystème Pyrénéen et pour partager des résultats ou activités du projet LIFE OURS.

Name of the picture: Projets

Nom du projet	Pays	Durée	Espèce visée
PirosLife (LIFE13 NAT/ES/001394)	Espagne	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
LIFE Dinalp Bear (LIFE13 NAT/SI/000550)	Slovénie	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
LIFE ARCPROM (LIFE18 NAT/GR/000768)	Grèce	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
LoupO POCTEFA	Espagne	2020 - 2022	<i>Canis lupus</i> <i>Ursus arctos</i>
LIFE WOLFALPS EU (LIFE18 NAT/IT/000972)	Italie	2019 - 2024	<i>Canis lupus</i>
CanOvis	France	2013 - 2017	<i>Canis lupus</i>
LIFE LYNXCONNECT (LIFE19 NAT/ES/001055)	Espagne	2020 - 2025	<i>Lynx pardinus</i>
ERC-LYNX ITTECOP	France	2018 - 2020	<i>Lynx lynx</i>

**Best practice character of the project:**

Le projet LIFE OURSPYR s'inscrit dans les différents appels formulés par la communauté scientifique pour structurer les politiques transfrontalières de conservation des grands carnivores. Il se propose surtout de contribuer, à l'échelle régionale des Pyrénées (massif partagé entre France, Andorre et Espagne) à la mise en œuvre des orientations de la commission européenne en matière de conservation des grands prédateurs terrestres.

En particulier le projet LIFE OURSPYR traitera les enjeux liés aux actions-clés suivantes :

- actions transversales n°1 « Preventing fragmentation of habitat and reducing disturbance associated with infrastructure development », n°2 « Reducing large carnivore depredation on livestock », n°3 « Integrating large carnivore management needs into wildlife and forest management structures », n°4 « Evaluating social and economic impacts of large carnivores », n°5 « Improved transboundary coordination of large carnivore management », n°9 « Improved transboundary coordination of large carnivore management » et n°11 « Developing best practice for large carnivore based ecotourism ».

- action n°2 identifiée spécifiquement pour les Pyrénées « Promote hunting and forestry activities least disturbing to bears » (les actions spécifiques 1a et 1b ayant été en partie réalisées par le PirosLife - LIFE13 NAT/ES/001394, 1a - et les lâchers des deux femelles de 2018 dans le cadre du Plan ours 2018-2028 - 1b).

Ainsi, le projet LIFE OURS vise à améliorer l'état de conservation de la population d'ours brun des Pyrénées tout en conciliant cet objectif avec les activités socio-économiques. En effet, les actions du projet ont pour objectif commun de développer des outils et des pratiques de gestion qui permettent une cohabitation apaisée avec l'ours mais qui, de surcroît, valorisent les services écosystémiques apportés par la présence des grands carnivores et de l'Ours en particulier<sup>[1]</sup>. pouvant bénéficier à l'ensemble des activités économiques, agricoles, forestières et touristiques des vallées pyrénéennes.

Outils cartographiques et guide de gestion forestière

Ce projet s'appuiera également sur de bonnes pratiques en s'appuyant sur les outils développés dans le cadre du projet PirosLIFE+ ainsi que les différents référentiels / protocoles / guides existant en lien avec l'écologie de la conservation de l'ours et l'éco-pastoralisme.

Il aboutira à la production de deux principaux livrables : un outil cartographique d'aide à la décision, axé sur la représentation croisée et contextualisée des zones de présence d'ours et des activités humaines, et la mise à jour du guide de gestion forestière en zone à ours, prenant en compte les besoins vitaux des ours de façon plus approfondie. Ces deux outils permettront le développement et la validation de différents outils de gestion et de communication :

- diffusion d'informations, de méthodes adaptées à destination de l'ensemble des parties prenantes en faveur de la conservation de l'espèce et des activités humaines de montagne ;

- actualisation des différents protocoles de gestion des ours : protocole ours en difficulté, protocole estives surpréditées, protocole d'échange de données, référentiels et outils de formation à l'attention des bergers ;

- gestion forestière en zone à ours s'appuiera sur des actions de démonstration (itinéraires sylvicoles préservant l'habitat et la quiétude de l'ours) et des actions expérimentales sur les strates forestières pour renforcer la disponibilité alimentaire des cortèges végétaux présentant un intérêt pour l'ours.

Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours

Le travail d'enrichissement trophique devra donc porter en priorité sur les corridors situés entre les deux sous-populations récemment reconnectées de l'ouest et du centre-est du massif. En priorité, seront visés les corridors de cette zone entourant la vallée la Garonne, pour amorcer une extension vers l'Ouest en facilitant la colonisation de femelles du Couserans vers le chaînon Col de Castillon-Pic de Burat; et éventuellement les corridors entourant la vallée de la Pique, pour une colonisation au-delà vers la Barousse. La gestion forestière en zone à ours s'appuiera à la fois sur des bonnes pratiques (actualisation du guide de gestion forestière avec les zones de connectivité et les recommandations),

des actions de démonstration (itinéraires sylvicoles préservant l'habitat et la quiétude de l'ours) et des actions expérimentales sur les strates forestières pour renforcer la disponibilité alimentaire des espèces présentant un intérêt pour l'ours.

La perméabilité des infrastructures linéaires de transport présentes dans les vallées de l'ouest du massif sera expertisée et conduira éventuellement à la proposition d'aménagements favorisant leur franchissement par la grande faune.

#### Accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux

La création et l'animation de plusieurs réseaux thématiques (médiateurs sociaux et bergers experts) au plus près de leurs besoins et à l'échelle du massif en s'appuyant sur la coopération transfrontalière (qui existe dans le cadre de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité) sont de nature à assurer la diffusion à long terme des outils et des bonnes pratiques qui seront produits par le LIFE OURS, permettant de garantir l'atteinte des objectifs fixés pendant le programme et leur inscription dans la durée au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

Les innovations reposent sur la production d'une formation spécifique, comprenant un module de gestion de l'estive en présence d'ours et de sessions de travail pratique avec des vétérinaires.

#### Médiation

La mobilisation des sciences sociales et humaines (approche de psychologie sociale) constitue une innovation majeure destinée à faire évoluer les postures et les sentiments d'opposition à la présence de l'ours. Il s'agit de compléter les approches de la problématique de la conservation des grands carnivores par les champs de recherche traditionnellement investis sur ces sujets (biologie, écologie, agronomie), en la complétant par la dimension culturelle et sociale. Cette démarche intégrative est considérée par la communauté scientifique européenne comme une piste prometteuse pour l'amélioration des politiques de conservation de ces espèces.

#### Création d'un observatoire d'expérimentation des mesures de protection

La création d'un observatoire des estives pilotes permettra d'orienter les moyens humains et financiers vers le développement et la démonstration de dispositifs efficaces de protection des troupeaux. En effet, ces estives bénéficieront de la mise en œuvre expérimentale de nouvelles mesures de protection des troupeaux :

- équipement des brebis d'un collier à ultrasons lumineux pour tenir à distance l'ours des troupeaux, méthode jamais encore expérimentée en Europe<sup>[2]</sup> ;
- équipement des brebis et des chiens de protection de colliers GPS afin d'analyser leurs déplacements en cas d'attaque et d'évaluer l'efficacité du dressage et du comportement des chiens de protection ;
- utilisation de caméras thermiques sur ces estives pilotes, qui permettra de filmer le comportement des chiens de protection face aux ours. Elles seront également utiles pour mieux comprendre les mécanismes de prédation et réaliser un diagnostic de fonctionnement de ces estives. Cette action démonstrative couplée, à l'analyse des données de chiens de protection permettront de mieux comprendre les interactions entre les animaux domestiques et l'ours, et ainsi d'orienter au mieux les dispositifs de protection des troupeaux.

Les nouvelles méthodes feront l'objet d'une évaluation intrinsèque de leur efficacité, mais également de leur plus-value sous l'angle de leur apport à l'efficacité du triptyque des mesures de protection : gardiennage, présence de chiens de protection et regroupement nocturne, qui constituent encore à ce jour le seul socle de travail fiable pour réduire les dommages aux troupeaux.

Ces actions répondent à une forte attente des acteurs de la conservation de l'espèce comme du pastoralisme. De plus, les données recueillies constitueront un retour d'expériences sur les outils de protection des troupeaux qui pourront alors faire l'objet d'améliorations. Dans tous les cas, elles permettront, par leur caractère illustratif, d'en démontrer l'efficacité et de faciliter leur promotion et leur diffusion à l'échelle du massif.

[1] Trouwborst, A. (2014) Global large carnivore conservation and international law. *Biodivers Conserv* 24 : 1567-1588

[2] Breck, S.W., R. Williamson, C. Niemeyer, and J.A. Shivik (2002) Nonlethal radio activated guard for deterring wolf depredation in Idaho: summary and call for research. *Proceedings of the Vertebrate Pest Conference*, 20: 223-226

#### Demonstration character of the project:

Le travail proposé dans ce projet LIFE vise à construire des modèles et des outils de gestion qui entrent dans un processus d'ingénierie écologique et de développement, faisant appel au triptyque démonstration/transfert/diffusion.

En effet, la recherche d'une efficacité maximale et la maîtrise de la problématique sont des conditions indispensables à l'émergence du caractère démonstratif d'une action. Cela implique une concentration des moyens et la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et des expérimentations dans un nombre limité de sites. Par ailleurs, la spécificité de la démarche utilisant les outils des sciences sociales, en complément des mesures de conservation et de gestion d'ordre agricoles ou écologiques, nécessite une mise en œuvre des expérimentations au plus près du terrain et à l'échelle de l'unité de gestion pastorale, c'est à dire à l'échelle de l'estive.

C'est pourquoi les actions A2, A4, C2, C3 et C4 sont structurées autour d'un réseau de sites pilotes. La mise en œuvre expérimentale de différentes mesures de protection des troupeaux et la formalisation d'un retour d'expérience se veut une action pilote. Ces expérimentations répondent à une forte attente des acteurs de la conservation de l'espèce comme du pastoralisme. Les données recueillies constitueront autant de retours d'expériences sur les outils efficaces de protection des troupeaux qui pourront être facilement diffusés. Cette action démonstrative couplée à l'analyse des données de chiens de protection permettront de mieux comprendre les interactions entre les animaux domestiques et l'Ours, et ainsi d'orienter au mieux les dispositifs de protection des troupeaux.

La démarche socio-écologique qui sera expérimentée sur les sites pilotes dans le cadre de l'action A3 vise à produire un modèle de gestion et des itinéraires techniques pastoraux intégrant la cohabitation avec l'Ours.

Concrètement, les outils de médiation et de gestion dont la conception sera finalisée par l'action A3 sur les sites pilotes seront transférés par les travaux de l'action C4 aux acteurs de développement (Pastorale pyrénéenne, éleveurs, bergers, centres de formation) pour être ensuite déployés sur l'ensemble des estives du massif pendant la durée du programme et au-delà.

Ces résultats seront ensuite transférés auprès des acteurs de terrain et ont vocation à être diffusés sur l'ensemble du massif pyrénéen pour améliorer la cohabitation entre les activités d'élevage et la population d'ours brun.

#### Pilot aspects of the project:

Le caractère pilote du présent projet LIFE OURSPYR réside dans la volonté de mettre en œuvre à l'échelle du programme de travail une démarche socio-écologique intégrative, **dans laquelle les facteurs environnementaux ne sont plus considérés comme des contraintes vis-à-vis des activités humaines, mais comme les composantes d'un ensemble qui participe à la fonctionnalité et à la durabilité des systèmes de production agricoles et forestiers.**

#### **Démarche de médiation : action pilote inédite et originale à l'échelle des Pyrénées**

La mobilisation des sciences sociales et humaines (approche de psychologie sociale) constitue une innovation majeure destinée à faire évoluer les postures et les sentiments d'opposition à la présence de l'Ours. Il s'agit de compléter les approches de la problématique de la conservation des grands carnivores par les champs de recherche traditionnellement investis sur ces sujets (biologie, écologie, agronomie), en ajoutant la dimension culturelle et sociale. Cette démarche intégrative est considérée

par la communauté scientifique européenne comme une piste prometteuse pour l'amélioration des politiques de conservation de ces espèces<sup>[1],[2]</sup>.

Par ailleurs, l'appel à l'expérimentation de ce type d'approche transdisciplinaire a été formulé par la Commission européenne dans les différents rapports d'orientation et de bilan<sup>[3]</sup>, notamment dans le cadre du programme LIFE<sup>[4]</sup>.

En particulier, le rapport de Linell (2013, op. cité) pointe la nécessité de comprendre l'origine et les mécanismes entretenant les conflits autour des grands carnivores (p.9) et appelle clairement à recourir aux outils des sciences humaines, notamment de la sociologie et de la géographie pour caractériser les systèmes de représentation de la nature par les différentes parties prenantes ("Values and norms", p.14). En effet, ce sont des phénomènes d'ordre culturel et social qui sous-tendent ou exacerbent les oppositions d'intérêt à l'origine des conflits de perception et des restrictions d'usage qui peuvent être justifiées par la conservation des grands carnivores.

Les questions de l'appropriation culturelle de la présence ou du retour des grands carnivores par les populations locales, surtout par les usagers des espaces naturels où se concrétise la coexistence, la capacité des autorités de gestion à mettre en place une gouvernance plus participative sont autant d'enjeux à maîtriser pour espérer une résolution de ces conflits et une plus grande efficacité des stratégies de conservation de ces espèces<sup>[5]</sup>.

Des enquêtes relatives à l'identification des différentes attitudes et comportements en réponse à la présence et à la coexistence avec les grands carnivores ont été menées un peu partout en Europe dans les pays abritant les populations d'ours (p. 19) mais aucune n'a encore été convertie en une analyse structurelle des jeux d'acteurs et des conflits d'intérêts, ni par la mise en oeuvre d'une approche intégrative faisant appel aux différents champs de recherche des sciences sociales, de la géographie et de l'écologie.

C'est pourquoi l'approche envisagée dans l'action C4, complétée par les apports de l'action A3, permettra de traiter les enjeux d'échelle, de nature des conflits, des systèmes de valeur et de représentation et de co-adaptation des comportements entre humains et carnivores tels qu'évoqués dans le rapport Linell (p. 28).

### **Accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux**

#### Appui technique pour améliorer le travail du chien de protection face à la prédation de l'ours brun

Le projet LIFE OURS vise à développer un protocole d'analyse du travail des chiens de protection via un protocole de suivi en continu (jour et nuit) du comportement des chiens de protection au sein du troupeau, par l'utilisation de caméras infrarouge installées sur les estives. Ce type de d'approche n'est pas inédite dans le monde, une équipe américaine ayant beaucoup travaillé sur cette problématique dans un contexte de pastoralisme en coexistence avec le Loup gris<sup>[6],[7],[8]</sup>, mais une telle démarche de développement et d'expérimentation/évaluation serait grandement valorisable sur les estives présentant des dommages dus à l'Ours. Les analyses permettront aux partenaires d'approfondir la compréhension du comportement des chiens et les implications en matière de conditionnement (qui commence dès le plus jeune âge - chiot) et de technique de dressage, mais aussi les effets au quotidien des relations berger-chien-troupeau pour proposer des mesures d'amélioration de l'efficacité des chiens de protection.

#### Bergers experts

La création et animation de plusieurs réseaux thématiques (médiateurs sociaux, réseau de techniciens chiens de protection et bergers experts) au plus près des besoins des éleveurs et des bergers, vont s'approprier les résultats du projet et en assurer largement la diffusion au niveau du massif (action A2.3). Par ailleurs, le renforcement de la coopération transfrontalière, à travers l'exposition itinérante (E1.2) et , qui existe dans le cadre de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, pilotée par le Commissariat de massif et la DREAL Occitanie, vont permettre la large diffusion des résultats. De surcroît, le réseau de berger experts et le programme de formation prévus dans les actions C2.3 et C2.

4 ont un fort caractère pilote : ces actions ont vocation à être mises en oeuvre et transférées au niveau transfrontalier pour améliorer et harmoniser les pratiques des bergers et le travail des chiens de protection à l'échelle de l'aire de présence de l'ours, c'est à dire à l'échelle du massif.

En définitive, l'ensemble du projet LIFE-OURS-PYR et, en particulier les actions préparatoires A2, A4 et les actions C2, C3 et C4 (Accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux - Médiation territoriale) revêt un caractère pilote à l'échelle du massif pyrénéen mais également pour les pays de l'Union du sud de l'arc alpin abritant les populations méridionales d'ours brun.

Les actions précitées mettent en oeuvre une démarche intégrative associant la compréhension socio-culturelle des conflits de coexistence, avec des analyses et des réponses techniques concrètes aux enjeux économiques agro-pastoraux ainsi qu'aux impératifs écologiques liés à la conservation de l'Ours brun, comme la formation des bergers à l'échelle transfrontalière, l'évaluation et l'amélioration du travail des chiens de protection ainsi que l'expérimentation de nouvelles techniques de protection des troupeaux.

A ces différents titres, elles s'efforcent de prendre en compte la plupart des orientations clés suggérées par le rapport Linell "From conflict to coexistence: insights from multi-disciplinary research into the relationships between people, large carnivores and institutions" (op. cité), dont 9 sur 17 seront directement abordées par le projet LIFE-OURSPYR :

Information, Technical working groups, Economic and practical assistance, Emergency teams, Branding, Joint activity, Structured decision making, Developing inclusive visions for the European landscape, Participatory development of action plans.

[1] Bautista, C., J. Naves, E. Revilla, A. N. Fernandez, J. Albrecht, A.K. Scharf, R. Rigg, A.A. Karamanlidis, K. Jerina, D. Huber, S. Palazón, R. Kont, P. Ciucci, C. Groff, A. Dutsov, J. Seijas, P.-Y. Quenette, A. Olszańska, M. Shkvyria, M. Adamec, J. Ozolins, M. Jonozovič, and N. Selva (2016) Patterns and correlates of claims for brown bear damages on a continental scale. *Journal of Applied Ecology*. doi: 10.1111/1365-2664.12708

[2] Boitani, L., F. Alvarez, O. Anders, H. Andren, E. Avanzinelli, V. Balys, J. C. Blanco, U. Breitenmoser, G. Chapron, P. Ciucci, A. Dutsov, C. Groff, D. Huber, O. Ionescu, F. Knauer, I. Kojola, J. Kubala, M. Kotal, J. Linnell, A. Majic, P. Mannil, R. Manz, F. Marucco, D. Melovski, A. Molinari, H. Norberg, S. Nowak, J. Ozolins, S. Palazon, H. Potocnik, P.-Y. Quenette, I. Reinhardt, R. Rigg, N. Selva, A. Sergiel, M. Shkvyria, J. Swenson, A. Trajce, M. Von Arx, M. Wolf, U. Wotschikowsky, D. Zlatanov (2015) Key actions for Large Carnivore populations in Europe. Institute of Applied Ecology (Rome, Italy). Report to DG Environment, European Commission, Bruxelles. Contract no. 07.0307/2013/654446/SER/B3

[3] Linell, J.D.C. (2013) From conflict to coexistence: insights from multi-disciplinary research into the relationships between people, large carnivores and institutions. Report to DG Environment, European Commission, Bruxelles. Contract no. 07.0307/2012/629085/SER/B3

[4] Silva, J.P. et al. (2013) LIFE and human coexistence with large carnivores. European Commission, Publications Office of the European Union, 2013, 74 pp

[5] Fernández-Gil, A, Naves, J, Ordiz, A, Quevedo, M, Revilla, E, Delibes M (2016) Conflict Misleads Large Carnivore Management and Conservation: Brown Bears and Wolves in Spain. *PLoS ONE* 11(3): e0151541. doi:10.1371/journal.pone.0151541

[6] Coppinger, R., L. Coppinger, G. Langeloh, L. Gettler, and J. Lornez, 1988. A decade of use of livestock guarding dogs. *Proceedings of the Vertebrate Pest Conference*, 13: 209-214

[7] Gehring, T.M., VerCauteren, K. and Cellar, A.C. (2011) Good fences make good neighbors: implementation of electric fencing for establishing effective livestock-protection dogs. *Hum.-Wildl. Int.* **5**: 106-111

[8] Dawydiak, O. & D. E. Sims (2004) *Livestock protection dogs: selection, care, and training*. Alpine Blue Ribbon Books, Loveland, Colorado, USA

**EU added value of the project and its actions:**

Le maintien d'une population d'Ours brun dans les Pyrénées s'inscrit dans la politique européenne de conservation de la biodiversité, tant par la conservation directe de l'espèce que par la préservation des milieux qu'elle occupe, et en lien étroit avec les objectifs de gestion des sites Natura 2000.

Ce projet participe ainsi à la **cible 1 de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030**. Il répond directement aux priorités 1 et 2 d'amélioration de l'état de conservation de l'Ours brun et de ses habitats, à l'échelle des Pyrénées. Les améliorations attendues en lien avec les activités agricoles et pastorales, forestières et de loisir participeront en premier lieu à l'espèce et aux socio - professionnels de ce territoire, et contribueront également au maintien de nombreuses autres espèces et écosystèmes des Pyrénées.

En effet, les Pyrénées sont emblématiques sur le plan de l'endémisme de la faune et de la flore, ainsi que des habitats naturels. Le maintien des activités humaines respectueuses de cet environnement contribue fortement aux spécificités naturelles du massif et au maintien d'autres espèces caractéristiques des Pyrénées.

En particulier, l'activité pastorale induit l'ouverture des milieux et la présence d'habitats abritant des espèces floristiques et faunistiques spécifiques. A l'étage montagnard, de nombreux habitats sont directement liés à l'activité agricole et pastorale (prairies de fauche du *Cynosurion cristati*, pelouses montagnardes du *Violon caninae* et subalpines du *Nardion strictae*, pelouses calcicoles montagnardes du *Mesobromion*). Cette diversité de milieux naturels des Pyrénées et des activités humaines qui s'y exercent ont conduit à une grande diversité floristique : 18 taxons sont inscrits aux annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore (Annexes II ou IV), 51 sont inscrits sur le livre rouge de la flore menacée et plus de 200 font l'objet d'une protection.

Ce projet contribue à l'échelle régionale du massif des Pyrénées (partagé entre France, Andorre et Espagne) et donc à l'échelle de l'aire de répartition de la population pyrénéenne, à la mise en œuvre des orientations de l'Union Européenne en matière de conservation des grands prédateurs terrestres<sup>[1]</sup>.

En particulier le projet LIFE OURS traite les enjeux liés aux actions-clés suivantes :

- actions transversales n°1 « Preventing fragmentation of habitat and reducing disturbance associated with infrastructure development », n°2 « Reducing large carnivore depredation on livestock », n°3 « Integrating large carnivore management needs into wildlife and forest management structures », n°4 « Evaluating social and economic impacts of large carnivores », n°5 « Improved transboundary coordination of large carnivore management », n°9 « Improved transboundary coordination of large carnivore management » et n°11 « Developing best practice for large carnivore based ecotourism »

- action n°2 identifiée spécifiquement pour les Pyrénées « Promote hunting and forestry activities least disturbing to bears ».

Ce projet participe à la « EU Green Infrastructure Strategy », en visant à améliorer la connectivité entre les milieux des sous-populations d'ours et renforcer les composantes essentielles au cycle de vie de l'Ours. De plus, il inclut une stratégie d'amélioration de l'acceptabilité de cette politique et un partage transfrontalier nécessaire à la bonne conservation de l'espèce.

Ce projet contribue également à différents objectifs de la PAC, et notamment :

- œuvrer pour une évolution des pratiques et des comportements en vue de préserver les ressources naturelles et les espèces emblématiques avec le développement des outils de surveillance et de protection des troupeaux face aux risques de prédation et la création d'un observatoire du pastoralisme (estives et prédatons), plaçant la biodiversité comme élément intégré dans les modèles économiques agricoles ;

- favoriser le maintien de l'agriculture en zone de montagne ;

- encourager l'innovation en créant et expérimentant du matériel ou des itinéraires techniques en poursuivant des travaux de recherche sur le suivi de l'espèce (modélisation de la dynamique de population, protocoles de suivi...). C'est autant de résultats qui pourront intéresser les autres pays de l'Union Européenne où l'Ours brun est présent.

[1] Boitani, L., F. Alvarez, O. Anders, H. Andren, E. Avanzinelli, V. Balys, J. C. Blanco, U. Breitenmoser, G. Chapron, P. Ciucci, A. Dutsov, C. Groff, D. Huber, O. Ionescu, F. Knauer, I. Kojola, J. Kubala, M. Kotal, J. Linnell, A. Majic, P. Mannil, R. Manz, F. Marucco, D. Melovski, A. Molinari, H. Norberg, S. Nowak, J. Ozolins, S. Palazon, H. Potocnik, P.-Y. Quenette, I. Reinhardt, R. Rigg, N. Selva, A. Sergiel, M. Shkvyria, J. Swenson, A. Trajce, M. Von Arx, M. Wolf, U. Wotschikowsky, D. Zlatanova (2015) Key actions for Large Carnivore populations in Europe. Institute of Applied Ecology (Rome, Italy). Report to DG Environment, European Commission, Bruxelles. Contract no. 07.0307/2013/654446/SER/B3

## Replicability and transferability

La réplication et le transfert des résultats du LIFE est prévue à plusieurs niveaux et échelles de travail (action E4) :

### Scientifique :

à l'échelle du massif avec les réunions transfrontalières du Groupe scientifique et technique de l'Ours des Pyrénées (GSTOP) où les équipes françaises, andorranes et des trois communautés autonomes espagnoles (Catalogne, Aragon, Navarre) échangent sur les résultats et conçoivent leurs programmes de recherche en commun ;

à l'échelle européenne et internationale, les comités de pilotage du LIFE, ainsi que les séminaires de mi-parcours et final du LIFE-OURS-PYR se feront en coordination avec le congrès européen de l'Association internationale pour la recherche et la gestion des Ours (IBA - International Association for Bear Research and Management) grâce aux contributions qui seront portées et présentées par les scientifiques de l'Équipe technique Ours de l'OFB et du laboratoire GEODE du CNRS.

### Technique :

Présentation des résultats auprès des différents gestionnaires et organismes d'animation pastorale dans le cadre du comité de massif et de la coopération transfrontalière, en lien avec la Communauté de travail des Pyrénées. En particulier, la démarche de médiation territoriale intéresse déjà les communautés autonomes espagnoles qui pourraient s'en saisir et la répliquer dans de futurs projets transfrontaliers, comme dans le cadre du projet POCTEFA GREEN2 en construction. Ayant pour objectif la mise en réseau des espaces protégés pyrénéens, il pourrait étendre l'action C4 à l'ensemble des parc nationaux et parcs naturels espagnols concernés par la présence de l'Ours brun (Parc naturel régional du Cadi-Moixero, Parc naturel régional de l'Alt Pireneu, Parc national d'Aigüestortes i estani de Sant Maurici, Parc national d'Ordesa-Monte Perdido, Parc naturel régional des Valles occidentales).

Transfert en continu à l'occasion des échanges transfrontaliers interparcs (par exemple entre PNP et PN d'Ordesa-Monte Perdido, ou entre le PNRPA et PN d'Aigüestortes et PNR de l'Alt Pireneu).

Au niveau européen, les résultats techniques du LIFE-OURS-PYR seront versés au fond documentaire de la plateforme européenne sur la coexistence entre l'Homme et les grands carnivores (EU Platform on Large Carnivores - EUPLC) et partagés dans le cadre des séminaires de restitution avec l'Initiative européenne pour les grands carnivores (LCIE - Large carnivores initiative for Europe) qui nourrit les travaux de la Commission.

### Politique :

Les résultats relatifs à l'évaluation, l'amélioration et l'expérimentation de mesures de protection des troupeaux seront transférés vers la feuille de route "Pastoralisme et ours" mise en œuvre au niveau du massif des Pyrénées sur le versant français, pour enrichir le panel d'outils proposés et conforter le bien-fondé de leur utilisation auprès du monde pastoral. Par ailleurs, les enseignements issus de la démarche de médiation territoriale apporteront des éléments importants pour faire évoluer favorablement la feuille de route vers un processus de cohabitation co-construit et une meilleure acceptation sociale de la présence de l'ours.

Les travaux du LIFE OURSPYR seront également diffusés au niveau de la Communauté de travail des Pyrénées (CTP), qui est l'organisme interrégional de coopération transfrontalière créé en 1983 après la Convention-cadre sur les coopérations transfrontalières du Conseil de l'Europe. La CTP a élaboré une stratégie pyrénéenne 2018-2024, qui traite notamment les enjeux de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire, sur laquelle le LIFE OURSPYR pourra s'appuyer pour favoriser le transfert et la répliquabilité des actions relatives à la valorisation des services écosystémiques rendus par l'Ours et la valorisation de son image pour les activités agricoles et touristiques.

## Socio-economic effects of the project

**Les actions du projet auront un impact socio-économique positif sur tout un panel de services écosystémiques dans les Pyrénées, en accord avec les actions-clés pour la conservation des grands carnivores en Europe.**

### **1 - La pérennité et la sécurité économique des systèmes d'élevage transhumants, à la fois par :**

la réduction des dommages causés aux troupeaux,

l'amélioration des revenus par une meilleure valorisation des produits agricoles en zone à ours, par la création de signes de qualité utilisant l'image de l'ours (ex. «broutard du Pays de l'ours», fromage «Pe Descaous») dans lesquelles sont engagés des éleveurs et l'augmentation des débouchés en circuit court par l'attractivité touristique des territoires et le capital d'image induit auprès des centres de consommation urbains,

l'amélioration des conditions de travail des bergers, et donc une meilleure valorisation des métiers de la montagne,

la facilitation de la transmission des exploitations par l'amélioration de leur situation financière.

Ces services rendus par une meilleure cohabitation entre la population d'ours et le pastoralisme seront accompagnés et valorisés par des actions adaptées aux spécificités de chaque secteur du massif:

dans les vallées des Pyrénées-occidentales, favoriser le maintien de jeunes bergers fromagers en estive, avec les bénéfices induits bien connus sur l'état sanitaire du troupeau, l'entretien du pâturage, la diminution des accidents et des prédations). Ceci contribue à maintenir une population active jeune dans les vallées et le piémont pyrénéen, un tissu social et la vente de produits fermiers sains et de qualité;

dans les vallées des Pyrénées centrales et orientales en favorisant la réinstallation de bergers-gardiens permanents en estive pour les troupeaux ovins viande. Cela a des impacts positifs sur un meilleur état sanitaire du cheptel, une meilleure conservation du capital fourrager grâce à la conduite du troupeau sur les pâturages, une diminution substantielle de la prédation et des accidents;

enfin, en accompagnant les professionnels de la montagne, notamment dans le secteur du tourisme et de l'artisanat, qui cherchent à valoriser la présence de l'Ours (ex. accompagnateurs, aubergistes, artisans, apiculteurs).

**2 - L'Ours brun est en effet une espèce particulièrement emblématique** en France et dans le reste de l'Europe. Il sert souvent de symbole pour la conservation de la faune en général et connaît un fort soutien du public. Dans les Pyrénées, la population d'ours brun est considérée comme en danger critique d'extinction. L'espèce joue un rôle important dans la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes pyrénéens. La présence ancienne des ours dans les Pyrénées a contribué à façonner l'identité pyrénéenne et fait partie de son patrimoine naturel et culturel.

La préservation de l'ours, préserve et contribue à perpétuer ce patrimoine. L'Ours peut alors devenir un atout pour un développement durable qui s'intègre à un environnement riche et préservé tout en le respectant. En particulier, la bonne prise en compte de l'Ours brun sur les sites Natura 2000 ciblés par le projet et son affichage (panneaux, conférences, événements) participeront au développement de l'éco-tourisme de ces sites.

**3 - L'Ours remplit complètement son rôle d'espèce parapluie<sup>[1]</sup>**, dans la mesure où sa conservation exige celle de ses habitats et, par là même, celle de nombreuses espèces animales et végétales. L'ours brun est en effet une espèce animale dont la conservation requiert de larges habitats variés qui lui permettent de répondre au cours de ses cycles biologiques à l'ensemble de ses besoins vitaux : s'alimenter, se reproduire, hiberner, se déplacer et trouver des zones refuges.

Espèce omnivore qui dépend de nombreux items alimentaires à la fois d'origine carnée (insectes, ongulés sauvages et domestiques) et surtout d'origine végétale (tubercules, baies, fruits secs, autres végétaux), l'Ours, même s'il utilise de façon préférentielle les forêts de l'étage montagnard, peut fréquenter également les étages collinéens et subalpins à certaines saisons. Le comportement d'hibernation le conduit à rechercher des sites de quiétude peu accessibles à l'homme. Ainsi l'Ours brun peut être considéré comme une espèce parapluie : ses exigences spatiales et ses besoins en habitats sont tels que la protection de l'espèce implique de facto celle de toutes les autres espèces présentes, et donc par extension la sauvegarde de pans entiers d'écosystèmes et de paysages. Les actions en faveur de sa conservation sont donc profitables à l'ensemble des écosystèmes des étages montagnard et subalpin, en particulier :

- l'amélioration de l'état de conservation des faciès de végétation et des successions altitudinales des habitats naturels en raison des effets directs et indirects des grands prédateurs sur la régulation des ongulés (principalement sanglier et cerf élaphe). Les ours pourraient par la prédation, réguler directement l'abondance de ces populations et, indirectement, en les amenant à modifier leurs comportements en réponse au risque de prédation en les obligeant à consacrer beaucoup plus de temps à la vigilance ou en évitant certaines zones, permettant ainsi le relâchement de la pression d'herbivorie sur la végétation, avec des conséquences sur la structure des communautés de plantes, avec des effets cascades potentiels sur l'ensemble de la chaîne trophique (insectes, d'oiseaux et de mammifères), la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes.

En effet, les chasseurs seuls peinent structurellement à assurer cette régulation et le niveau localement extrêmement important des populations de cervidés ou de sangliers compromet la régénération des peuplements forestiers du massif et la conservation d'autres espèces emblématiques et menacées comme le grand tétras (*Tetrao urogallus*) et tout le cortège d'espèces qui fréquentent les mêmes habitats que lui (Ménoni et al. 2004).

La régulation de la pression d'herbivorie contribuera à améliorer la diversification et le maintien de transitions plus progressives des lisières forestières, impliquant le développement de végétations d'ourlet et de mégaphorbiaies. Le grand tétras s'alimente d'espèces dont les graines sont transportées par l'Ours, telles que la myrtille, l'airelle, la framboise, le sorbier, le bouleau, ou encore le houx (Duriez et al. 2008). La dispersion de ces plantes permettrait le maintien et la création de nouveaux habitats favorables à ces espèces, ce que recommande le Ministère de l'écologie pour le grand tétras (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2012).

Les mesures visant à améliorer la connectivité fonctionnelle du paysage pour l'Ours brun et améliorer la qualité trophique de ses habitats affecteront donc non seulement l'espèce elle-même, mais aussi, en tant qu'espèce parapluie, d'autres espèces avec lesquelles il partage des habitats comme le grand tétras ou le Desman des Pyrénées (espèces protégées).

**L'Ours brun est considéré comme une "espèce clé de voûte"**, dont l'impact sur la structure des communautés et les écosystèmes est plus important qu'attendu compte tenu des effectifs et/ou de la biomasse de l'espèce. En effet, en tant que grand prédateur, il est situé au sommet de la chaîne alimentaire et il interagit avec de nombreuses espèces (notamment proies, charognards, mésocarnivores, parasites). Par effets cascades, l'ensemble de la biodiversité et du réseau trophique peut être affecté, ainsi que la structure et la dynamique des communautés végétales et animales et le fonctionnement des écosystèmes.

La prédation par les ours pourrait par ailleurs potentiellement contribuer au contrôle des maladies dans les systèmes multi-hôtes, conduisant à une réduction des retombées sur le bétail et les populations humaines.

Les ours peuvent potentiellement limiter l'abondance des mésocarnivores par prédation intra-guilde,

compétition inter-spécifique par exploitation et/ou par interférence.

Les ours pourraient aussi favoriser les espèces nécrophages (tels que les vautours et autres rapaces en danger), en mettant à leur disposition de nouvelles carcasses par leurs prédatons.

L'ours peut être considéré comme une espèce ingénieuse des écosystèmes (c'est-à-dire qui créent, modifient ou maintiennent des habitats en causant des changements dans l'état physique de matériaux biotiques ou abiotiques qui, modulent directement ou indirectement la disponibilité des ressources pour les autres espèces) et facilitatrice (c'est-à-dire dont la présence et la vie permet ou améliore l'existence d'autres espèces). En particulier, les plaies faites par les ours bruns aux arbres par écorçage, soit dans le cadre de l'alimentation (pour se nourrir du liber) soit dans le cadre du marquage, peuvent fournir des sites de reproduction, de refuge et d'alimentation pour diverses espèces (insectes saproxyliques, pics, champignons saproxyliques et même amphibiens et petits mammifères).

[1] Simberloff, D., 1998. Flagships, umbrellas, and keystones : is single-species management passé in the landscape era ? *Biological conservation*, Vol. 83 (3) : 247-257

**Stakeholders involved and target audience of the project:****LES ACTEURS CLES DEJA INCLUS DANS LE CONSORTIUM**

Les parties prenantes impliquées dans le projet LIFE OURS PYR, en plus des services de l'Etat en région, pilote du projet (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL) et au niveau départemental (Directions départementales des territoires - DDT) sont principalement de trois ordres :

- Les organismes publics et les parcs concernés par la gestion de l'ours brun : l'Office national des forêts (ONF) gestionnaire des forêts publiques, le Parc national des Pyrénées (PNP), le Parc des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA), l'Office français de la biodiversité (OFB) en charge de la conservation de l'ours brun et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en particulier son laboratoire toulousain spécialisé dans le champ de la socio-écologie et de l'étude des agro-écosystèmes pastoraux.
- Les structures d'animation pastorales, en particulier la Pastorale Pyrénéenne (PP) et quelques structures gestionnaires d'estives, éleveurs et bergers volontaires (notamment les Groupements pastoraux d'Ourdouas et d'Arréou) pour accueillir et mettre en place les expérimentations.
- Les associations de protection de la nature (APN) spécialisées dans la conservation des grands carnivores et en particulier de l'ours brun des Pyrénées (ADET, FIEP, FERUS, ALTAÏR).

L'OFB, L'ONF et le CNRS seront principalement mobilisés sur l'ensemble des actions préparatoires (A) et sur la mise en œuvre des actions de conservation sur le terrain (C1, C2 et C3) qui en découlent directement. En effet, l'ONF dispose de l'expertise en matière de recherche et développement en matière de gestion et d'écologie forestière mais est également gestionnaire de forêts. Il est donc le mieux placé pour croiser les données écologiques d'utilisation des habitats et de preferendum par les ours avec les caractéristiques des peuplements forestiers (A1.1 et A1.3) et définir les zones d'intervention pour l'amélioration des habitats (A4.1 et C1.1).

L'OFB, en charge du suivi et de la gestion de l'espèce en France depuis près de quarante ans, est l'acteur incontournable en matière de connaissance de la biologie et de l'écologie de l'espèce. Il fournira les données nécessaires à la production de l'état de l'art en matière de protection des troupeaux (A2.1). Il participera à la caractérisation des corridors biologiques, dans le cadre de l'action A4.1, ou apportera son expertise en matière d'éthologie de l'ours (A2.2) pour l'analyse des mécanismes de prédation sur les troupeaux domestiques. Également chargé des constats de dommages et de la gestion des prédatons, il pilotera l'action A3.2 en lien avec les acteurs pastoraux et le CNRS pour identifier les zones d'intervention pour l'amélioration des mesures de protection des troupeaux en lien avec l'action C2.

**LES ACTEURS IMPLIQUÉS A TRAVERS LES PARTENAIRES**

Les structures d'animation pastorale seront au cœur de la mise en œuvre des actions de gestion, à cet égard l'essentiel de l'action C2 et C3 et l'action préparatoire A2.3 (création d'un réseau de bergers experts en conduite de chiens de protection) reposent sur l'expertise et l'engagement de la PP. Les résultats en matière d'appui technique au pastoralisme et son expertise en matière de chiens de protection de celle-ci seront valorisés dans le cadre des expérimentations d'amélioration du travail du chien de protection (C2.1) ainsi que dans le volet communication avec la production d'un film documentaire et d'un ouvrage qui feront l'objet des actions E1.2.

Les structures gestionnaires d'estives et les bergers travaillant sur les sites pilotes (A4.2) seront quant à eux mobilisés pour la mise en œuvre des protocoles d'expérimentation de nouveaux types de mesures de protection et des protocoles d'évaluation de l'efficacité des mesures qu'il s'agisse des mesures dites "classiques" ou des expérimentales (C2). Ils contribueront, grâce à leur expérience quotidienne du terrain, à la conception de la formation de professionnalisation des bergers et éleveurs en zone à ours (C3.2).

## **LES ACTEURS IMPLIQUÉS A TRAVERS LEUR SOUTIEN (Form A8 et Attachments)**

Pour un impact optimal du projet, la circulation de l'information sur les mesures implémentées et leur efficacité, envers les acteurs de l'autre côté de la frontière, en Espagne. Le gouvernement de la Catalogne soutient donc le projet et participera au partage d'expérience, à l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux, aux actions de médiation, et à la diffusion des informations issues du projet. L'association nationale espagnole pour la protection des animaux sauvages (FAPAS) sera elle aussi impliquée dans le projet via la diffusion des bonnes pratiques, des outils de communication et de sensibilisation du public à la protection de l'ours en Espagne. D'autre part l'association s'impliquera dans la répliquabilité des actions sur le territoire Espagnol à la suite du projet. Sur le territoire français, la Région Occitanie, l'ARB Occitanie et l'association des bergers des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous vont également contribuer aux actions de conservation via les expérimentations et la médiation et vont également jouer un rôle dans la diffusion des informations du projet.

## **PRINCIPAUX PUBLICS CIBLES**

De façon analogue et cohérente avec les types d'acteurs impliqués, les principaux publics visés par la diffusion des travaux du projet sont également de trois ordres :

1/ Les structures gestionnaires des estives collectives (groupements pastoraux), éleveurs et bergers-éleveurs ou salariés :

Ils sont la cible immédiate et privilégiée du projet LIFE-OURS-PYR. En effet, l'essentiel des livrables du projet leur sont directement dédiés : tous les résultats des actions préparatoires, le réseau de techniciens chiens de protection, les évaluations et des expérimentations des mesures de protection, la démarche de médiation (A2, A3, A4, C2, C3 et C4) et les outils de formation (C3.2).

L'objectif est bien de mettre en oeuvre une expérience de démarche intégrative évoquée dans la littérature<sup>[1]</sup> et les documents de la Commission européenne<sup>[2]</sup> pour élargir le spectre des outils proposés au monde pastoral.

L'originalité du projet LIFE OURSPYR réside dans le développement de cette démarche, dont l'application et les résultats ont été pensés pour améliorer l'efficacité des politiques publiques déployées en faveur de l'acceptation sociale de la présence de l'ours et d'une meilleure cohabitation avec les activités d'élevage. En effet, ces deux facteurs sont des pré-requis indispensables pour envisager un état de conservation favorable de la population d'ours pyrénéenne sur le long terme<sup>[3]</sup>.

2/ Élus locaux et acteurs institutionnels :

L'éducation à l'environnement des élus locaux et des acteurs institutionnels est souvent négligée dans la valorisation des résultats d'un programme. Il s'agit cependant d'un levier important pour améliorer à court et moyen terme la prise en compte de la protection de la nature, son acceptation sociale et la reconnaissance des services écosystémiques dans les politiques publiques. En effet, il ne suffit pas de miser uniquement sur le long terme et d'attendre que l'évolution des mentalités et la pression sociale agissent sur le personnel politique et les politiques publiques.

L'acculturation des élus et des acteurs institutionnels (chambres d'agriculture, chambres de commerce, organismes d'animation pastorale, groupements de producteurs, syndicats de tourisme) permet d'agir sans attendre les effets de l'éducation à l'environnement sur le grand public pour accélérer la prise de conscience par les décideurs des intérêts partagés entre protection de la nature et développement économique, qui consistent dans le cas présent à la mise en oeuvre d'une coexistence pacifiée avec l'ours brun.

3/ Le grand public :

Enfin, malgré la pertinence de la communication auprès des parties prenantes directement concernées et des décideurs, l'amélioration de l'acceptation sociale de la présence des grands carnivores passe nécessairement par la communication et l'éducation à l'environnement du grand public et de tous les acteurs et utilisateurs du massif (promeneurs, chasseurs, etc.)

Qu'il s'agisse des populations vivant directement dans l'aire de présence des ours ou dans les régions limitrophes, toutes sont également impliquées dans la vie économique et sociale du territoire :

- par leur rôle de citoyens ayant une influence directe sur les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle communale, départementale ou régionale. Le renouvellement du personnel politique et la pression exercée par les citoyens pour répondre aux grands enjeux de la crise environnementale restent les deux principaux leviers d'action pour améliorer sur le long terme la prise en compte de la conservation de la nature en général et la protection de l'ours en particulier.

- par leur rôle d'agents économiques qui consomment les produits issus des activités agricoles et pastorales directement concernées par la coexistence avec l'Ours (production de viande, fromages, miel). Ils peuvent à court et moyen terme influencer le positionnement des acteurs socio-économiques (agro-pastoraux mais aussi touristiques) pour répondre à une demande croissante de produits alimentaires issus de filières en équilibre durable avec leur environnement et d'offres touristiques valorisant l'immersion dans un territoire partagé qui intègre une part de sauvage.

A ce titre, les actions du projet LIFE-OURS-PYR portées par les associations de protection de la nature (APN) et la DREAL, en particulier l'ensemble des actions E1, E2 et E3, ont vocation à toucher tous les publics au niveau local et dans la durée (Centre de ressources sur l'Ours - E3) comme au niveau régional ou national par des opérations ponctuelles. La plupart des sous-actions de l'action E1 ont également pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la cohabitation ours et pastoralisme à différentes échelles :

par la diffusion de supports de communication (affiche d'art et vidéos E1.2.2) à l'échelle régionale ou nationale ;

par des manifestations visant les populations résidentes du massif ou touristiques fidélisées (E2.1) en complément des campagnes nationales (E1.2) mais dans un cadre transfrontalier (E2.1, exposition itinérante transfrontalière).

[1] Bautista, C., J. Naves, E. Revilla, A. N. Fernandez, J. Albrecht, A.K. Scharf, R. Rigg, A.A. Karamanlidis, K. Jerina, D. Huber, S. Palazón, R. Kont, P. Ciucci, C. Groff, A. Dutsov, J. Seijas, P.-Y. Quenette, A. Olszańska, M. Shkvyria, M. Adamec, J. Ozolins, M. Jonozovič, and N. Selva (2016) Patterns and correlates of claims for brown bear damages on a continental scale. *Journal of Applied Ecology*. doi: 10.1111/1365-2664.12708

[2] Silva, J.P. et al. (2013) LIFE and human coexistence with large carnivores. European Commission, Publications Office of the European Union, 2013, 74 pp

[3] Fernández-Gil, A, Naves, J, Ordiz, A, Quevedo, M, Revilla, E, Delibes M (2016) Conflict Misleads Large Carnivore Management and Conservation: Brown Bears and Wolves in Spain. *PLoS ONE* 11(3): e0151541. doi:10.1371/journal.pone.0151541

## Expected constraints and risks related to the project implementation and mitigation strategy

### **Risque de non-adhésion de certains acteurs du milieu agricole**

La forte augmentation des dommages aux troupeaux transhumants, observée depuis 2015 à l'échelle du massif, à laquelle se sont rajoutés la réintroduction des deux femelles dans le Béarn et la survenue de dérochements massifs de troupeaux en 2019, a ravivé les tensions du monde agricole contre la politique de conservation de l'Ours brun. Cette situation de blocage a enclenché une démarche de dialogue portée par le préfet coordonnateur de massif, visant à la mise en œuvre d'une feuille de route « Pastoralisme et ours » prenant mieux en compte les contraintes des éleveurs et ayant pour objectif d'accompagner l'amélioration de l'équipement des estives (création de cabanes, places de couchage) et le déploiement des mesures de protection des troupeaux dont l'efficacité est démontrée à l'échelle européenne<sup>[1]</sup>, voire mondiale<sup>[2]</sup> : gardiennage, regroupement nocturne et utilisation de chiens de protection.

Bien que l'année 2020 ait été marquée par une stabilisation des dommages aux cheptels domestiques et que le déploiement des mesures de protection et l'appui au gardiennage des troupeaux sur des estives surprédatées ait commencé à produire des résultats intéressants, la défiance des organismes institutionnels agricoles en charge du pastoralisme (chambres d'agriculture départementales, syndicats agricoles, association des chambres d'agriculture des Pyrénées) est toujours vivace à l'encontre des politiques et des propositions des pouvoirs publics en faveur de la cohabitation ours et pastoralisme. Malgré l'engagement de réunions de travail à l'échelon départemental dans les Hautes-Pyrénées et en Ariège, ces acteurs continuent la plupart du temps à pratiquer la politique de la chaise vide.

Ce blocage implique également une importante dimension culturelle, qui s'est cristallisée dans les manifestations d'opposition à la réintroduction des deux ours dans le Béarn en 2018.

De fait de son importance dans l'économie du pays, la mise en œuvre des politiques agricoles, l'organisation des structures et des jeux d'acteurs sont extrêmement complexes et ne reflètent pas toujours la réalité des enjeux et de leur perception par les agriculteurs eux-mêmes. En effet, les organismes techniques et de représentation agricoles (consulaires ou syndicaux) ont des intérêts parfois divergents avec les agriculteurs eux-mêmes du fait de leurs liens importants avec l'industrie agroalimentaire et les réseaux de la grande distribution.

Il en résulte souvent des situations contrastées où le discours et les positionnements politiques des acteurs politiques peuvent fortement varier en fonction de la région et du niveau de représentation, local, départemental ou national. En conséquence, s'il s'est avéré difficile d'obtenir l'adhésion des organismes agricoles à l'échelon départemental ou régional, les acteurs de terrain, les exploitants individuels, les groupements d'éleveurs, les bergers et les structures d'animation pastorales ne partagent pas toujours la ligne actuelle de refus du dialogue avec les pouvoirs publics.

Bien au-delà, certains d'entre eux sont parfaitement conscients des enjeux d'une coexistence apaisée avec les grands carnivores, des bénéfices potentiels qu'ils pourraient en retirer et, sous réserve d'une prise en compte à sa juste dimension des impacts des prédatations sur la qualité de leur cadre de travail, sont tout à fait ouverts à participer au projet LIFE OURSPYR.

Stratégie de limitation du risque :

- **l'implication de structures compétentes et complémentaires** comme l'équipe Ours OFB, le CNRS, la Pastorale Pyrénéenne ou les APNE ;

- une planification opérationnelle validée par les bénéficiaires sur les 6 ans ;

- **une conduite du programme sous l'autorité du préfet coordonnateur du massif des Pyrénées ;**

- **des coopérations ou partenariats déjà existants avec les structures agricoles au plus près du terrain**, qui constituent autant d'ambassadeurs auprès du monde pastoral dont ils conservent l'écoute et l'attention : **en effet, la communication transversale et la force de l'exemple partagé entre pairs restent les meilleurs outils de diffusion de la connaissance dans le monde agricole ;**

- une forte campagne de diffusion des outils basée sur des journées techniques et de formation ;

- une forte campagne de communication basée sur des livrables (film documentaire, livre) dédiés aux acteurs du monde pastoral ;
- plusieurs salariés ont une forte expérience du monde agricole et cynégétique, permettant également de désamorcer les postures de défiance (individuelles ou institutionnelles) par la reconnaissance d'un socle d'expérience commun ;
- des méthodes de gestion coordonnées et des plus-values techniques et économiques qui favoriseront la bonne acceptation du projet.

### **Risque de management insuffisant du projet**

Le projet présente un grand nombre de partenaires et des objectifs ambitieux, donc un risque de difficultés potentielles de gestion et d'animation.

Il s'agit d'éviter, par une animation insuffisante du réseau de partenaires, deux types d'écueils susceptibles de mettre à mal la bonne réalisation du programme :

- la perte de cohérence entre les actions, en particulier la bonne articulation entre les actions préparatoires (A) et les actions de gestion (C), en raison d'une coordination insuffisante ou défailante entre chacun des pilotes ;
- le "décrochage" de participants secondaires aux actions, impliqués dans la fourniture de données, comme relais de communication ou participants à la mise en œuvre sur le terrain, en raison d'une planification insuffisante des opérations ou d'une animation dans l'incapacité à mobiliser efficacement les acteurs ou à définir clairement le rôle de chacun ;
- une perte d'efficacité induite par une mauvaise répartition des charges de l'animation technique du projet, du rapportage et du suivi administratif et financier.

Ce dernier point est un risque essentiel à éliminer. En effet, sans rechercher toutefois une étanchéité complète entre l'animation technique et le rapportage administratif et financier, qui serait également contre-productive, ces tâches doivent faire l'objet d'une exécution par des personnes différentes mais communiquant entre elles. Étant donné la spécificité des compétences requises et le volume de travail généré par ces deux pôles d'activité, une seule personne ne peut fournir l'investissement et la continuité d'action nécessaires pour les mener à bien conjointement de manière efficace.

### **Stratégie de limitation du risque :**

Ces risques sont limités par :

- le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé dans la gestion administrative et financière des programmes européens de type LIFE pour assurer un temps spécifiquement dédié au suivi des dépenses et au rapportage administratif et financier ;
- une équipe projet expérimentée grâce à la participation antérieure dans des programmes de conservation de l'espèce et dans la gestion de projets complexes, avec notamment une dimension transfrontalière ;
- une équipe projet conséquente reposant sur les compétences et savoir-faire des structures expertes de chacun des domaines concernés (agriculture, recherche, sylviculture, et médiation environnementale et sociale) ;
- une durée de 6 ans : 6 mois de lancement, 5 ans de mise en œuvre, 6 mois pour les éventuels retards et le rapportage ;
- une action dans la durée s'inscrivant dans le cadre du Plan d'actions Ours brun (2018-2028), en cohérence et complémentarité avec le projet Piroslife, en étroite articulation avec la politique nationale et les actions locales en faveur de l'agriculture de montagne et de la préservation de la biodiversité pyrénéenne.

### **Risques de retard du projet**

Les retards peuvent être de deux ordres : soit intrinsèques à la mise en œuvre et à l'animation du projet, soit extérieurs et liés à la crise sanitaire mondiale qui a cours au moment où est rédigé la présente candidature.

#### Retards liés à la situation sanitaire

- Voyages d'études Cantabriques-Pyrénées retardés à cause des restrictions de circulation intracommunautaire liées à la crise sanitaire du Covid 19,
- Pour les mêmes raisons, réalisation de l'exposition itinérante à l'échelle transfrontalière,
- Les réunions publiques, les entretiens et les recueils d'expériences individuels ou collectifs nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de médiation (C4) et à aux actions préparatoires A3.

#### Retards intrinsèques à l'animation du projet

- Difficultés à récupérer les données indispensables au démarrage des actions préparatoires,
- Difficultés à mobiliser les partenaires tiers du projet (non bénéficiaires directs) impliqués dans la mise en œuvre des actions de gestion,
- Retards pris par les expérimentations de terrain liées à des facteurs impondérables: défection d'un acteur de terrain permettant l'accès au site ou indispensable à la réalisation du protocole, indisponibilité d'un ou des intervenants (blessure, maladie) chargés de la collecte des données, conditions météorologiques limitant l'accès aux sites ou obérant la récolte des données.

#### Stratégie de limitation du risque :

- déploiement des actions de communication à l'échelle de la durée du projet, reconduites annuellement sur 5 ans et au-delà de la durée du projet (voir formulaire B6) ;
- possibilité d'individualiser les entretiens et les recueils d'expérience pour les actions préparatoires, dans des conditions compatibles avec les mesures sanitaires prises pour limiter la propagation du Covid-19 ;
- programmation des réunions publiques de médiation dans des périodes de moindre circulation du virus (saisonnalité adaptée), possibilité de proposer des lieux de réunion en extérieur dans des conditions compatibles avec les mesures sanitaires en vigueur ;
- possibilité de recourir aux technologies de conférence dématérialisées et de visioconférence afin de fragmenter les groupes de participants aux réunions publiques dans des proportions compatibles avec les mesures sanitaires ;
- déploiement des expérimentations sur un panel représentatif de sites pilotes et s'appuyant sur un nombre suffisant de collecteurs de données présents sur le terrain ;
- recherche, préparation et mise en veille d'un nombre de sites de remplacement en marge du réseau d'estives pilotes, pouvant pallier la défection d'un acteur de terrain ou l'impossibilité physique ou technique de conduire les expérimentations sur un des sites initialement pressentis ;
- mobilisation et demande de fourniture des données dès le stade de la candidature, avant même l'éventuelle sélection du projet ;
- mobilisation des partenaires tiers par la signature de conventions de partenariats dès le stade de la candidature, afin de disposer d'un réseau opérationnel dès confirmation de la sélection du projet.

[1] Länderübergreifende Koordinierungsstelle für Bärenfragen (2005) Management plan Bär Österreich -

überarbeitete Version 2005, WWF Österreich, Wien, 51 pp.

[2] Gehring, T.M., VerCauteren, K. and Cellar, A.C. (2011) Good fences make good neighbors: implementation of electric fencing for establishing effective livestock-protection dogs. *Hum.-Wildl. Int.* **5**: 106-111

**Which actions will have to be carried out or continued after the end of the project?**

La réalisation des actions dans le cadre du LIFE va servir de vitrine pour la continuité des actions au-delà du projet, mais également pour la mise en œuvre d'actions en parallèle sur d'autres sites.

L'ensemble des actions de gestion devront notamment être poursuivies après la fin du projet, afin d'étendre leur impact :

\* Action C1 : poursuivre l'amélioration trophique forestière et des corridors écologiques de l'ours en impliquant la population locale afin de s'assurer des échanges entre les deux noyaux de population d'ours.

\* Actions C2 et C3 : encourager l'utilisation de chiens de protection aux bergers et éleveurs et étendre l'utilisation des moyens de protection qui se sont montrés les plus efficaces lors des expérimentations sur les estives pilotes. Il conviendra également d'assurer la pérennité du réseau des bergers experts et de systématiser la formation et la professionnalisation des bergers et éleveurs travaillant en zone à ours.

\* Action C4 : étendre la démarche de médiation sociale à d'autres territoires pyrénéens en ciblant les zones à plus forts enjeux afin de faire accepter les politiques européennes de préservation de l'espèce par les populations locales et les acteurs pyrénéens du pastoralisme et ainsi progresser dans l'acceptation de la présence de l'ours. Cette action de médiation est par exemple attendue sur le futur territoire du Parc naturel régional Comminges Barousse (elle est inscrite dans l'avis d'opportunité de création de ce projet de PNR signé par le préfet de région).

Plusieurs sites Natura 2000 connaissent actuellement une évaluation et une révision de leur document d'objectifs. Si, au début des années 2000, l'Ours brun était très souvent absent des Formulaires Standards de Données (FSD) et des documents d'objectifs, les évaluations et révisions en cours et à venir sont des opportunités pour intégrer les outils déployés dans le cadre du LIFE dans les documents de gestion à venir.

Parallèlement, l'effort d'information et de formation des différents acteurs du pastoralisme (actions E1 et C3) doit être poursuivi afin de s'assurer de l'intégration des recommandations formulées dans le cadre du LIFE dans la gestion courante du territoire.

Enfin, la création et animation de plusieurs réseaux thématiques (médiateurs sociaux, réseau de techniciens chien de protection et bergers experts) au plus près des besoins des éleveurs et des bergers, ainsi que le renforcement de la coopération transfrontalière, qui existe dans le cadre de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, pilotée par le Commissariat de massif et la DREAL Occitanie, sont de nature à assurer l'atteinte des objectifs fixés pendant le programme et leur inscription au-delà du projet dans la durée.

**How will this be achieved? What resources will be necessary to carry out these actions?**

La DREAL Occitanie et les bénéficiaires associés du projet s'appuient sur les politiques locales, régionales et nationales de gestion des espèces protégées afin de poursuivre les actions engagées et la conservation de l'espèce (par exemple à travers la mise en œuvre technique et financière des actions de conservation relatives à la Stratégie Pyrénéenne de valorisation de la biodiversité). Pour mener à bien ces actions après la fin du projet, deux types de ressources seront nécessaires :

**1) Ressources financières :**

Une forte responsabilité en matière de maintien des habitats et de l'espèce *Ursus arctos* incombe à la DREAL Occitanie et au Ministère chargé de l'Écologie. Une partie des moyens nécessaires pour maintenir les actions citées plus haut pourra donc venir de la DREAL Occitanie, mais également du Fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires (FNADT) géré par le

Commissariat de Massif des Pyrénées.

Le financement d'une partie des actions de gestion pourra se faire par le biais des contrats Natura 2000 (FEADER) et, au fur et à mesure de l'adhésion des partenaires agricoles ou institutionnels, convaincre les collectivités territoriales de soutenir certaines d'entre elles par du cofinancement dédié (Conseils départementaux, Conseil régional).

Il pourrait être opportun d'envisager le montage d'un programme INTERREG-POCTEFA franco-espagnol-andorran spécifique pour poursuivre les actions de part et d'autre de la chaîne pyrénéenne, au-delà des opérations de transfert qui seront faites auprès des futurs projets POCTEFA déjà en construction comme GREEN2.

## **2) Ressources techniques :**

La DREAL Occitanie continuera d'assumer son rôle de centralisation des données relatives à l'Ours brun, en lien avec les bénéficiaires du projet afin d'assurer la mise à jour des outils créés.

Parallèlement le choix d'associer des partenaires locaux permet d'assurer, au-delà de la fin du projet, la présence sur le terrain de structures reconnues bénéficiant d'équipes compétentes, capables d'assurer le suivi des actions (relation avec les acteurs du pastoralisme et les gestionnaires d'espaces, sensibilisation des différents publics, etc.).

D'autre part, les outils créés et l'effort de sensibilisation et de médiation territoriale menée pendant et après le LIFE permettront de s'appuyer sur différents relais de la préservation de l'Ours, notamment à travers les Parcs, les APNE, la Pastorale Pyrénéenne et la DREAL Occitanie.

### **Protection status under National / local law of sites/species/habitats targeted (if relevant):**

Le projet n'est pas concerné par ce formulaire car il ne vise pas à faire évoluer les statuts de protection d'espèce et d'habitat.

### **How, where and by whom will the equipment acquired be used after the end of the project?**

L'ensemble du petit matériel acquis dans le cadre du programme restera la propriété des bénéficiaires associés et à leur charge d'entretien (notamment les panneaux de sensibilisation). Il en est de même pour le matériel informatique.

Le matériel de suivi (pièges photographiques, colliers GPS) sera utilisé par le bénéficiaire principal ou les bénéficiaires associés dans le cadre du Plan National d'Actions Ours brun et de la continuité des actions en faveur de la conservation de l'Ours brun.

Le matériel de protection des troupeaux (parcs électrifiés, abris) acquis dans le cadre du LIFE restera dans les structures acquéreur.

L'équipement d'imagerie thermique restera en possession du bénéficiaire associé Altaïr qui continuera à effectuer des suivis nocturnes des estives. Après la fin du projet, cette action s'inscrira en effet dans les actions courantes de l'association.

Toute la documentation collectée par le Centre de Ressources sur l'ours restera accessible. Il mettra également à disposition les différents rapports du projet LIFE, ainsi que les résultats des expérimentations.

Les outils de sensibilisation du grand public resteront sous la coordination de la DREAL Occitanie et seront mis à disposition des acteurs de formation des pastoraux, des communes pyrénéennes et des réseaux d'éducation à l'environnement.

**To what extent will the results and lessons of the project be actively disseminated after the end of the project to those persons and/or organisations that could best make use of them (please identify these persons/organisations)?**

La diffusion des résultats du projet se poursuivra après la fin du projet LIFE et à l'échelle de l'ensemble du territoire pyrénéen, grâce notamment :

- au maintien du site internet, pendant 5 années la fin du projet, par le consortium ;
- à l'utilisation de l'outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des territoires accueillants des ours par la **DREAL Occitanie, l'OFB et l'ONF** ou d'autres acteurs pour la gestion et l'aménagement territorial ;
- aux échanges transfrontaliers réguliers du réseau de techniciens chiens de protection de la **PP** et à l'utilisation de la base de données "chiens de protection" ;
- à l'organisation, par le consortium, des colloques intermédiaires et final de restitution des résultats et de présentation aux séminaires européens du groupe pour la conservation des grands carnivores ;
- à la prise en compte par les acteurs du pastoralisme des résultats sur l'efficacité des moyens de protection testés et au développement massif des plus efficaces sur les estives pyrénéennes ;
- à l'accompagnement global des bergers travaillant en zone à ours par le réseau de bergers experts de la **PP** ;
- aux outils techniques produits qui resteront à minima disponible en ligne (guide de gestion forestière, documentaires vidéo) ;
- à la présence des bénéficiaires sur le terrain qui permettra le maintien des échanges avec les acteurs locaux (fédérations de chasse, associations de protection de la nature, pratiquants de sports en montagne, forestiers, etc.) ;
- à la poursuite de la formation des bergers et éleveurs travaillant dans des territoires où l'ours est présent ;
- à la participation de la **DREAL Occitanie** et des bénéficiaires associés à des ateliers techniques et à des colloques ;

- à la mobilisation du réseau Pyrénées vivantes (plus d'une soixantaine de structures d'éducation à l'environnement réparties en France Espagne Andorre) dans la mobilisation et valorisation des nouveaux outils d'éducation, sensibilisation et médiation autour de l'ours ;

- à la poursuite des actions de médiation entre l'Homme et les grands carnivores, notamment dans le cadre de la nouvelle mission confiée à l'Agence régionale de biodiversité d'Occitanie, en tant que chef de file des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ;

- à la poursuite du partenariat notamment entre tous les membres du consortium.

#### **How will the long term sustainability of the project's concrete actions be assured?**

La réalisation des actions dans le cadre du LIFE va servir de vitrine pour la continuité des actions au-delà du projet, mais également pour la mise en œuvre d'actions en parallèle sur d'autres sites.

L'ensemble des actions de gestion devront notamment être poursuivies après la fin du projet, afin d'étendre leur impact et donc leur durabilité.

\* Action C1 : Utilisation systématique de l'outil cartographique (créé en A1) par l'ONF et Ferus pour poursuivre l'amélioration de la qualité des interfaces estives-forêts de manière saisonnière en ciblant les sites identifiés par l'outil.

\* Actions C2 et C3 : Maintien de l'appui des techniciens "chiens de protection" de la Pastorale Pyrénéenne, forts d'une expérience de 25 ans, pour continuer à améliorer et faire évoluer les protocoles. Les analyses de l'expérimentation de moyens de protection innovants permettront de développer, si les résultats sont concluants, ces nouvelles technologies sur les estives pyrénéennes (avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et celui du Ministère de la Transition Écologique). Les bergers formés par le réseau de bergers experts pourront à leur tour transmettre leurs connaissances sur la gestion des troupeaux en zone à ours aux nouveaux bergers arrivants. Les modules de formation mis en place par la DREAL (action C3.2) seront reconduits tous les deux ans.

\* Action C4 : La médiation territoriale entrepris sur des territoires pilotes servira de vitrine pour d'autres sites volontaires, qui pourront à leur tour initier de telles démarches. Les expériences capitalisées dans ce projet LIFE seront alors mobilisées.

Parallèlement, l'effort d'information et de formation de tous les usagers de la montagne (actions E) doit être poursuivi afin de s'assurer de l'intégration des recommandations formulées dans le cadre du LIFE dans la gestion courante des habitats et leur partage avec la population d'ours (et autres espèces).



***LIFE20 NAT/FR/001149***

**TECHNICAL APPLICATION FORMS**

**Part C – detailed technical description of the  
proposed actions**

## **LIST OF ALL PROPOSED ACTIONS**

### **A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans**

- A1 Production d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des espaces communs homme ours
- A2 Analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours
- A3 Préparation aux actions de médiation
- A4 Précisions des sites et protocoles d'intervention

### **B. Purchase/lease of land and/or compensation payments for use rights**

### **C. Conservation actions**

- C1 Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours
- C2 Expérimentation des mesures de protection des troupeaux
- C3 Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours
- C4 Médiation territoriale

### **D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)**

- D1 Évaluation de l'impact environnemental et sur les services écosystémiques du projet
- D2 Evaluation de l'impact socio-économique

### **E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)**

- E1 Préparation des activités de sensibilisation et de diffusion
- E2 Actions de communication et de diffusion
- E3 Création et animation d'un centre de ressources sur l'ours
- E4 Réplicabilité et transfert

### **F. Project management (obligatory)**

- F1 Gestion de projet générale
- F2 Plan « après LIFE OURS PYR »

## DETAILS OF PROPOSED ACTIONS

### **A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans**

**ACTION A.1:** Production d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des espaces communs homme ours

#### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

Le but de **A1** est de construire un nouvel outil cartographique améliorant la vision environnementale globale afin de mieux gérer les interactions Homme-Ours sur le territoire. Cet outil sera utilisé en **A4** pour définir les territoires d'action, et sera utilisé par les différents acteurs lors des actions **C**.

#### **A1.1 Cahier des charges en inspiration d'autres projets M1-M2 (ONF)**

Bénéficiaire responsable : **ONF**

Dans cette tâche, l'**ONF** va définir le cahier des charges du projet, avec les étapes suivantes :

- étude d'outils existants,
- définition du besoin,
- écriture de spécifications précises.

##### Etude d'outils existants

Les bénéficiaires vont passer en revue plusieurs outils cartographiques déjà à leur disposition (ex: info ours, outils d'analyse internes aux organismes permettant le suivi de la gestion du territoire utilisé par l'ours, outils de connaissance de l'occupation du territoire concerné (géoportail IGN/IFN, plateforme OpenIG, plateforme VIAPIR...).

##### Définition du besoin

Le besoin est ici d'avoir un outil Système d'information géographique (SIG) - base de données partagé sur un serveur / plateforme commun(e) entre les différents partenaires (notamment ONF, OFB, DDT, FRC, FDC, DREAL, PNP).

L'objectif est d'élaborer un outil d'analyse à partir des 25 ans de données collectées sur le territoire concerné et en s'appuyant sur les expériences antérieures afin de mieux connaître l'habitat de l'ours, de répondre aux questionnements sur le comportement des ours par rapport aux activités humaines et d'aider aux décisions à prendre en conséquence. Il doit également aider à définir les actions à mener (types d'actions et lieux) définies dans la partie C. Liste d'objectifs et de besoins pour l'outil d'analyse cartographique et partagé :

- **outil d'information** permettant de communiquer sur l'existant (ex : localisation des estives sur les Pyrénées / localisation des prédatons) ;
- **outil scientifique** permettant de réaliser des traitements par rapport aux données de suivi des ours ;
- **outil d'aide à la décision** : permettant de définir les différentes zones à ours en fonction de leur utilisation, évolutive, selon les localisations des ours suivis ;
- **outil d'aide à la gestion** en identifiant et prévenant les zones de conflits potentiels entre l'ours et les

activités humaines et en proposant des mesures pour la conservation et l'amélioration de l'habitat.

### Ecriture de spécifications précises

Un comité technique constitué des partenaires déterminera les fonctionnalités délivrées par ce nouvel outil. Ce comité sera animé par l'**ONF** chargé de la coordination.

Indicateurs de moyens : nombre de différents types de données prévues, nombre de catégories de domaines couverts (qualité environnementale, pédologique, administrative, socio-économique, et plus spécifiquement, informations détaillées sur les indices de présence, les attaques et les caractéristiques des troupeaux et des estives).

## **A1.2. Collecte et analyse de différentes données M1-M12 (OFB)**

Bénéficiaire responsable: OFB

Afin de construire l'outil cartographique spécifié en **A1.1**, les bénéficiaires vont agréger différentes données cartographiques issues de diverses sources.

### A1.2.1. Collecte et analyse des données relatives au suivi de l'ours

Pour alimenter l'outil cartographique (Action **A1.3**), l'**OFB** et la **DREAL** fourniront les données et résultats suivants relatifs à l'Ours brun :

#### 1/ Les données de suivi de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises

Localisation des indices d'ours (ex. poils, fèces, empreintes, photos, observations visuelles,) collectés dans les Pyrénées françaises dans le cadre des suivis du Réseau Ours Brun et validés par l'équipe ours de l'**OFB** ; les données de dommages au troupeaux et aux ruchers typés ours fournies par la **DREAL**.

#### 2/ Les résultats cartographiques des analyses réalisées par l'**OFB** :

- une cartographie quinquennale des zones d'occupation régulière et potentielle de l'Ours brun sur les sous-massifs français (mise à jour de la dernière cartographie réalisée en 2020) ;
- une cartographie des sites vitaux de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises (mise à jour de la dernière cartographie réalisée en 2017 avec ajout éventuel des zones d'alimentation saisonnières selon faisabilité) ;
- une cartographie de la connectivité du paysage pour l'Ours brun dans les Pyrénées, qui correspond à la capacité des éléments du paysage (connectivité structurale) à favoriser les flux d'individus et de gènes de l'espèce (connectivité fonctionnelle).

Un point de vigilance important concerne les données sensibles des ours. Une réflexion au sein de l'**OFB** en partenariat avec le MTES et la **DREAL** sera menée pour identifier quelles données ours seraient partageables, avec quelle précision, et avec qui, au-delà de ce qui est déjà fait actuellement dans le cadre de InfoOurs (<https://info-ours.com/>).

A1.2.2. Collecte et analyse des données relatives à l'habitat de l'ours

Différentes données sont accessibles et pertinentes pour l'habitat de l'ours. **ONF** et **OFB** évalueront la priorité des différentes données et détermineront les analyses à effectuer. Les bénéficiaires ont listé toutes les bases de données (*voir pièce jointe*) utiles et vont les collecter en se rapprochant des agences responsables.[1] L'essentiel des données sera fourni à la tâche **A1.3** à M10.

**A1.3 Construction d'un outil cartographique M3-M12 (ONF)**

Afin d'obtenir un outil cartographique permettant d'évaluer les habitats favorables à la conservation de l'espèce, les zones à risques potentielles et les potentiels corridors écologiques, les données recueillies en **A1.2** seront croisées et superposées en un outil cartographique accessible sur internet comme spécifié en **A1.1**. L'outil résultant sera une superposition des différentes données cartographiques rassemblées permettant de visualiser les différentes zones.

Cet outil cartographique sera utilisé en action **A4** pour revoir et préciser les terrains d'intervention et lors des actions **C** de conservation. Il sera également utilisé lors des activités de médiation en **C4** afin de définir de nouvelles zones pour les actions de conservation **C1** et **C2**.

L'**ONF** coordonnera le développement de cet outil, qui sera effectué par un sous-traitant choisi en application de cette action. Le but étant de donner accès à une plateforme en ligne (site internet DREAL) avec une possibilité de visualisation des différentes couches et possiblement téléchargement des données libres.

L'**OFB** et la **DREAL** participeront à des réunions de suivi de la construction de l'outil cartographique en tant que fournisseur de données et utilisateur final.

Indicateurs de moyen : taille et diversité des éléments et des données qui constituent l'outil

Indicateurs de résultats : nombre de zones d'intervention ciblées, fréquence d'utilisation de l'outil

***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

A1.1 Cahier des charges en inspiration d'autres projets M1-M2 (ONF)

A1.2. Collecte et analyse de différentes données M1-M12 (OFB)

A1.3 Construction d'un outil cartographique M3-M12 (ONF)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**DREAL** : 25 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€, 15 jours de travail pour apprenti au taux journalier de 40€.

**ONF** : 3 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 650€, 12 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 485€, 14,5 jours de travail pour Senior au taux journalier de 520€, 24 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 480€, 12 jours de travail pour Junior au taux journalier de 390€.

**OFB** : 35 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Ecologie spatiale au taux journalier de 296€, 15 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations (Pierre-Yves + Patrick) au taux journalier de 296€, 197 jours de travail pour Post doc au taux journalier de 253€.

#### Voyage

**ONF** : 10 trajets à 100€/trajet pour réunions de mise au point

#### Sous-traitance

**ONF** : 65000€ pour prestation de mise au point de l'outil cartographique sous-traitée sur année 1

#### Biens durables

**OFB** : 800€ pour Ordinateur pour A1 et suite amorti à 100% sur le projet

Name of the picture: Bases de données d'intérêt pour l'action A1.2.2 Collecte et analyse des données relatives à l'habitat de l'ours

Ce tableau liste les bases de données d'intérêt pour l'action A1.2.2. Collecte et analyse des données relatives à l'habitat de l'ours.

Thème	Données	Producteur	Commentaires
Occupation du Sol	BD Forêt V2	IGN	Cartographie forestière par grands types de peuplements (essence).
Caractéristiques physiques du terrain	Modèle Numérique de Terrain	IGN	Permet d'élaborer des couches pente/altitude
Cartographie des plantes alimentaires	Données forestières	ONF et CNPF	Présence potentielle des plantes alimentaires et milieux favorables
Données pastorales	Localisation des estives avec table attributaire	CRPGE et DDT	
Données d'habitats	Occupation du sol, Corine Land Cover, et TVB	Données publiques	Servira à l'étude de la connectivité du paysage pour l'ours
Zones de protection réglementaires	Données environnementales	DREAL et MHN	
Données chasse	Plans de chasse		
Données desserte	BD Topo et VIAPIR	IGN et <a href="#">Forespir</a>	Données axes de circulation
Caractéristiques physiques du terrain	Modèle Numérique de Terrain	IGN	Permet d'élaborer des couches pente/altitude
Cartographie des zones forestières inexploitable	Zones forestières hors sylviculture	ONF et CNPF	Couche d'information élaborée dans le cadre du groupe de travail Guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours ou autres études
Cartographie des vieilles forêts	VF d'Occitanie	Observatoire des Vieilles Forêts - Ecole Agricole de Purpan	
Etat des lieux dans les Pyrénées de la localisation des îlots de sénescence et de vieillissement	Couche des îlots de sénescence et des îlots de vieillissement	ONF	Elaboré dans le cadre du programme GREEN

**A1's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
A1.2 Cartographie de la connectivité du paysage pour l'ours (OFB)	08/2022
A1.2 Cartographie quinquennale des zones d'occupation régulière et potentielle et des sites vitaux de l'ours (OFB)	04/2022
A1.3 Outil cartographique commun (DREAL)	08/2022

**A1's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Outil cartographique terminé et disponible	08/2022

## **A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans**

**ACTION A.2:** Analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours

**Description and methods employed (what, how, where, when and why):**

### **A2.1 Revue de la littérature (CNRS; M1 - M4)**

Dans cette tâche, dirigée par le **CNRS**, les partenaires réaliseront une étude bibliographique concernant les mesures de protection des troupeaux face aux prédateurs mises en œuvre dans les milieux tempérés et notamment en Europe. Il s'agira d'une part de faire un inventaire des mesures existantes en se focalisant sur les approches traditionnelles ou sur des technologies innovantes et d'autre part d'évaluer leur efficacité. Cette revue permettra notamment d'orienter les actions **C2**. Pour réaliser ce travail, le **CNRS** mettra en place un outil collaboratif de gestion de données bibliographiques en ligne (logiciel Zotero). Cet outil permettra à chacun des partenaires impliqués et notamment la **PP**, de mettre à disposition leurs références. Le **CNRS** complètera le travail par une recherche bibliographique sur le *web of science*. La restitution prendra la forme d'un rapport synthétique en français et en anglais voulu accessible au plus grand nombre.

Indicateur de moyen : nombre d'articles mobilisés

Indicateur de résultats : nombre d'utilisations et de sollicitations

### **A2.2 : Analyse des mécanismes de déprédation sur les animaux domestiques et mesures de protection des troupeaux (OFB, M1 - M12)**

L'objectif principal de cette étude est de décrire et de mesurer les interactions entre les ours, les troupeaux et les mesures de protection associées quand il y en a (chiens de protection, clôture, effarouchement...). Cette analyse reposera sur l'ensemble des données existantes d'observations d'ours déjà effectuées par les agents de l'OFB, de la PP, ou du CNRS et d'ALTAIR lors des opérations de surveillances/veilles nocturnes.

En complément, **Altair** disposera d'un équipement d'imagerie thermique à longue distance avec lequel il sera possible de percevoir le comportement individuel de chaque chien vis-à-vis du troupeau, l'organisation de la meute face à l'approche d'une menace ainsi bien sûr que le comportement des ours. Il sera également possible d'objectiver l'efficacité des mesures expérimentales testées sur le terrain au travers des actions **C2**. Toutes les observations seront enregistrées et pourront être géolocalisées. Ces fonctionnalités ont été testées sur le terrain par Altair au cours de ces 3 dernières années.

Un protocole partagé entre les différents partenaires sera mis en place par l'**OFB** pour assurer l'homogénéité dans la récolte des données.

L'enregistrement de chaque interaction (accompagné dans l'idéal des images vidéos pour validation) sera ensuite décomposé et décrit en fonction des items comportementaux prédéfinis.

Cette action centrée sur l'analyse du comportement de l'ours en situation potentielle de prédation, permettra aussi d'affiner l'analyse du comportement des chiens de protection et d'autres dispositifs (clôtures électrifiées, etc.) face à l'ours et de proposer un protocole opératoire pour la réalisation des actions **C2** portant sur l'amélioration du travail des chiens de protection et sur l'amélioration des mesures de protection plus généralement.

Indicateurs de résultats : nombre d'estives analysées, nombre de variables mesurées (éthogrammes ours,

chien et troupeaux)

### **A2.3. Création d'un réseau de techniciens chiens de protection et d'une base de donnée (PP, M1-M10)**

Pour centraliser et diffuser les informations techniques aux éleveurs du massif, une base de données de suivi des chiens de protection du massif pyrénéen sera créée afin d'améliorer leur génétique et leurs performances.

La **PP** va créer un réseau transfrontalier de techniciens chiens de protection pour échanger sur les pratiques pastorales et techniques de protection des troupeaux, voir expérimenter de nouvelles méthodes en partenariat avec **la Generalitat de Catalunya et le Conselh Generau d'Aran** sur le brassage génétique des chiens de protection.

#### *A2.3.1. Échanges transfrontaliers pour la création du réseau*

Tout d'abord, **PP** organisera des échanges entre techniciens de Catalogne et français accompagnés d'éleveurs pour partager les expériences, confronter les méthodologies mais aussi travailler sur des thématiques plus techniques comme la gestion de la reproduction et la sélection des chiots. L'inclusion des éleveurs dans cette démarche permettra de créer une dynamique autour de la protection des troupeaux sur les deux parties du massif.

#### *A2.3.2. Création d'une base de données de chiens de protection*

Le fichier des chiens de protection qui ont été suivis par la **PP** compte plus de 1400 chiens. La création d'une réelle base de données permettra de mieux recenser et qualifier les chiens du massif pyrénéen. Le croisement des données "chien de protection" avec les données "estives" n'a jamais été fait. Ce travail innovant permettrait de mieux appréhender la gestion des meutes de chiens en estive (prise en compte des comportements, et de la génétique des chiens) et de mieux gérer la reproduction sur le massif.

L'analyse du travail des chiens en **C2.1** combinée à cette base de données permettra d'améliorer les meutes de chiens de protection.

Le squelette de cette base de données pourra servir aux techniciens catalans.

Indicateurs de résultats : taille de la base de données, évolution du nombre de chiens suivis, liens et actions du côté espagnol, déclinaison de la base sur tout le territoire

### **A2.4 Activité préparatoire à l'effarouchement automatique - Finalisation d'un système basé sur un algorithme de reconnaissance de l'ours - (DREAL, M1 - M12)**

En parallèle des sous actions précédentes, des expérimentations sur des systèmes d'effarouchement automatique seront menées par la **DREAL**. Cette action permettra la mise au point d'un prototype de système d'effarouchement automatique qui sera utilisé après validation en **C2.2**.

Cette tâche fait suite au travail déjà effectué par la DREAL sur l'utilisation d'intelligence artificielle pour

élaborer un logiciel de reconnaissance d'ours à partir de prises de vue.

La première étape de **A2.4**, portée par **DREAL** et **OFB**, est de concevoir un dispositif qui puisse détecter l'approche d'un animal, de prendre une photographie et de déclencher l'effarouchement si un ours est reconnu. En aucun cas, ce dispositif s'appuie sur l'utilisation d'armes à feu à l'instar des tirs d'effarouchement. Les différents éléments seront assemblés et testés par la **DREAL** afin de prouver leur fonctionnalité et leur autonomie. L'ensemble du matériel sera testé avec les conditions de terrain pour un calibrage optimal dans le but de pouvoir au final proposer un outil facile d'utilisation aux éleveurs intéressés **A2.4** nourrira **C2.2** pour l'utilisation du dispositif en action de conservation. La **DREAL** travaillera éventuellement avec un prestataire externe dans cette tâche.

Indicateurs de moyen : nombre de prototype (quantité et qualité), nombre d'interactions avec éleveurs pour amélioration du système.

Indicateurs de résultats : nombre de déclenchements pertinents, nombre d'estive volontaires

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

A2.1 Revue de la littérature (CNRS; M1 - M4)

A2.2 : Analyse des mécanismes de prédation sur les animaux domestiques et mesures de protection des troupeaux (OFB, M1 - M12)

A2.3. Création d'un réseau de techniciens chiens de protection et d'une base de donnée (PP, M1-M10)

A2.4 Activité préparatoire à l'effarouchement automatique - Finalisation d'un système basé sur un algorithme de reconnaissance de l'ours - (DREAL, M1 - M12)

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel :

Le détail est disponible dans l'annexe financière.

Voyage

**DREAL** : 90 trajets à 200€/trajet pour l'expérimentation va nécessiter de nombreux déplacements de personnes vers les lieux de test et le transport du matériel

**OFB** : 20 trajets à 100€/trajet pour 2k€ d'essence + péage pour véhicule technicien 1

**PP** : 17 trajets à 315€/trajet pour voyage étude France vers Catalogne

**CNRS** : 4 trajets pour réunion avec les partenaires de la tâche

**ALTAIR**: 20 trajets à 50€/trajet pour indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 2000 km

Bien durables :

**DREAL** : 50000€ de prototype (matériel pour l'effarouchement)

**OFB** : 7100€ notamment pour :

- 2500€ pour dépréciation d'un véhicule amorti à 12,5% sur le projet

- 3000€ pour 2 caméras thermiques de 3000€ amorti à 50% sur le projet

**PP** : 80k€ pour création d'une base de données répliquable pour les Catalans pour A2.3

**ALTAIR**: 8520€ pour Unité complète JIM Compact Safran Défense, Prix total : 85,200€, utilisée pendant l'année d'action A2, amortie sur 10 ans amorti à 10% sur A2.

Autres coûts

**PP** : 4150€ pour le financement de 9 personnes en voyage d'étude de 5 jours Catalogne vers la France (2800€ de coûts de transport + 150€/ pers/ jour pour pension complète)

**A2's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
A2.1 Rapport de littérature sur les mesures de protection des troupeaux face aux prédateurs (CNRS)	12/2021
A2.3 Base de données « chien de protection », utilisable à l'échelle des Pyrénées et au niveau national (PP)	06/2022
A2.4 : Prototype du système d'effarouchement avec le logiciel de reconnaissance d'ours (DREAL)	08/2022
A2.2 Compte rendu de ces échanges transfrontaliers qui permettra d'officialiser la création du réseau de techniciens (traduit dans les deux langues). (OFB)	08/2022

**A2's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Préparation des activités C2 effectuée (tous les livrables A2 soumis et validés)	08/2022

## **A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans**

**ACTION A.3:** Préparation aux actions de médiation

***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

### **A3.1 Evaluer la diversité des perceptions des acteurs impliqués (CNRS M1-M6)**

Il ne fait aucun doute que le conflit entre humains et ours est avant tout un conflit entre humains à propos des ours. Afin de mieux comprendre ce que la "coexistence" signifie dans ce cas, le **CNRS** organisera dans cette tâche des entretiens semi directifs avec les éleveurs, les bergers, les associations de protection de la nature, les organisations agricoles, les services de l'État concernés (**DDT, DREAL, ONF, OFB**). Ces entretiens visent à répondre aux questions suivantes :

- \* Comment différents acteurs perçoivent et vivent le pastoralisme, l'ours et leur interaction ?
- \* Peut-on identifier des points de convergence et des points de divergence ?

Environ 45 entretiens sont visés afin de comprendre la diversité des perceptions, leurs origines et comment elles se réfèrent à l'histoire, à l'organisation sociale, aux enjeux politiques, pour pouvoir donner une chance à un projet de coexistence.

De manière complémentaire dans cette action, les documents produits par les différentes organisations seront analysés le cas échéant et les réunions telles que celles du groupe de travail régional « Ours et Pastoralisme » seront suivies.

Ce travail se veut préparatoire. Il permettra de définir un socle de connaissances afin notamment d'orienter les actions de médiation menées en **C4**.

Indicateurs de moyens: nombre zones avec intervention, nombre d'heures passées

### **A3.2 Analyse d'actions de médiation précédentes et bonnes pratiques à en tirer (PNRPA, M1-M10)**

Dans la perspective d'instaurer une médiation pertinente et performante sur la problématique de coexistence Homme-Ours (action **C4**), des voyages d'études ont déjà été réalisés par les structures pilotes (PNRPA, PNP, CNRS) afin de s'inspirer de démarches mises en œuvre sur d'autres territoires confrontés aux grands prédateurs : Parc naturel de l'Alt Pirineu en Catalogne (Ours), **PNR** des Vosges du Nord (Lynx), **PNR** du Queyras (Loup), etc...

Dans cette tâche, le **PNRPA** poursuivra cette démarche d'acculturation et de transfert d'expériences, afin :

D'identifier les conditions de réussite de la mission de médiation : modes opératoires, écueils à éviter, profils des médiateurs ;

D'anticiper, en lien avec l'action **A3.1**, la réception de l'initiative par les acteurs du territoire, et de prévoir des approches méthodologiques propres à permettre le dialogue ;

De poser les bases d'un réseau national et transfrontalier d'échanges sur la cohabitation homme-prédateurs, qui se nourrira des expériences de chaque territoire (cf action **C4.1.3**).

En particulier, un lien étroit sera entretenu avec la Generalitat de Catalunya (voir lettre de soutien), gestionnaire du Parc naturel Alt Pirineu, qui a déjà initié une démarche de médiation inspirante et ambitieuse la création d'une « Maison de l'Ours ». Des habitudes de travail existent avec le **PNRPA**, dans le cadre du Parc pyrénéen des 3 nations et du projet de réserve de biosphère transfrontalière.

Les données ainsi récoltées seront capitalisées et mises à disposition de l'ensemble des partenaires du LIFE, afin de maximiser les chances de réussite des différentes actions de conservation.

Indicateurs de résultats : opinion générale et locale de la présence de l'Ours et des possibilités de coexistence

### **A3.3 Préparation des actions de médiation (C4) (PNRPA, M1-M12)**

L'action **C4** est l'un des facteurs-clés de la réussite du programme LIFE, et de la pérennisation de la population d'ours bruns sur la chaîne pyrénéenne. Sur les deux territoires d'études proposés (**PNP** et **PNRPA**), le processus de médiation fera l'objet d'actions préparatoires, dès les premiers mois, afin de lancer la démarche dans les meilleures conditions. Cette action inclut 4 aspects listés ci-après:

L'articulation du travail entre **PNRPA**, **PNP** et **CNRS** afin de poser les bases du partenariat de recherche/action défini en **C4.1**.

Le recrutement des médiateurs (2 côté **PNRPA**, 1 côté **PNP**) :

L'objectif du **PNRPA** et du **PNP** est de constituer une **équipe « médiation »** plus large qui associera les partenaires techniques locaux qui ont compétence pour la mise en place des mesures de prévention (DDTM64 et DDT65, services pastoraux, ...). Ces équipes auront pour objet de mettre en œuvre la démarche de façon opérationnelle (voir **C4.1.2**).

Côté **PNP**, l'équipe « mission médiation - grands prédateurs » traitera des sujets liés à l'ours et à la faune sauvage, et sera composée de :

- l'agent à recruter qui sera spécialement dédiés à la mission de médiation et basé au siège,
- un agent du parc national coordonnateur de la « mission grands prédateurs » basé au siège,
- 6 agents de terrain basés dans chacune des 6 vallées du parc national.

Côté **PNRPA**, l'équipe "médiation" sera composée des 2 agents spécialement recrutés pour la mission, qui profiteront de l'expérience et de l'appui ponctuel des agents en place (chef de service, chargés de mission Natura 2000, Bouquetin ...).

La formation des médiateurs au contexte local : acteurs et structures-clés (en lien notamment avec l'action **A3.1**), problématiques de coexistence et points chauds (cf cartographies **A1 et A4.2**), calage du discours et approches méthodologiques (cf **A3.2**, en partenariat avec le **CNRS**), ... Sont également incluses des rencontres entre médiateurs des deux territoires-tests, dès leur prise de fonctions, afin d'instaurer des

mécanismes de solidarité et de *reporting* inter-parcs

L'organisation de réunions locales afin de calibrer et d'initier le processus de médiation : présentation des objectifs, recueil des doléances des acteurs du territoire (en complément de **A3.1**), présentation et confrontation des modes opératoires...

La validation de la feuille de route des premières séquences de médiation (**action C4**) : calendrier pluriannuel, étapes-clés, indicateurs d'évaluation, ...

Indicateurs de moyens : nombre d'entretiens, nombre de zones ciblées

Indicateur de résultats : élaboration d'une feuille de route médiation

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

A3.1 Evaluer la diversité des perceptions des acteurs impliqués (CNRS M1-M6)

A3.2 Analyse d'actions de médiation précédentes et bonnes pratiques à en tirer (PNRPA, M1-M10)

A3.3 Préparation des actions de médiation (C4) (PNRPA, M1-M12)

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

#### Personnel

**PNP** : 10 jours de travail pour Chef de service (ingénieur cat A) au taux journalier de 335,04€, 30 jours de travail pour Chargé de mission (technicien cat B) au taux journalier de 307,2€.

**PNRPA** : 50 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 175€, 200 jours de travail pour médiateur engagé au taux journalier de 220€.

**CNRS** : 30 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 348€, 216 jours de travail pour Junior au taux journalier de 225€

#### Voyage

**PNRPA** : 1144€ pour 2 déplacements en catalogne : carburant voiture (36€/2) + péage (14€/2) + repas (17€) + nuit (75€) = 116€ x 2 x 2 médiateurs = 464€ + frais d'essence missions courantes (6000km sur 6 mois de missions préparatoires) + assurance véhicule : 480 + 200 = 680€

**CNRS** : 45 trajets à 100€/trajet pour Entretiens menés par la personne recruté pour A3.1 et réunions avec les partenaires

#### Sous-traitance

**PNRPA** : 11500€ pour :

Prestation d'appui, auprès de l'équipe médiation du PNRPA, d'un médiateur professionnel rompu aux démarches relatives à la cohabitation homme - grands prédateurs. 8500€ sur un an.

le défraiement d'intervenants extra-territoriaux (Vosges, Alpes, chercheurs...) pour des exposés lors de réunions thématiques locales. 3000€ sur un an.

Autres coûts

**PNP** : 10000€ pour Soutien financier au CRPGE, sur 1 an, pour remboursement de dépenses dues au projet Life Ours Pyr

**A3's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
A3.1 Rapport de l'étude préparatoire par entretien et analyse de documents (CNRS)	02/2022
A3.2 Rapport sur les retours d'expérience sur la médiation et sur la fondation d'un réseau d'espaces protégés autour de la cohabitation hommes-prédateurs (PNRPA)	06/2022
A3.3 Rapport sur la mise en place de la mission de médiation (PNP)	08/2022

**A3's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Préparation des activités de médiation effectuées (tous les livrables de IA3 soumis et validés)	08/2022

## **A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans**

**ACTION A.4:** Précisions des sites et protocoles d'intervention

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

Dans cette action, les bénéficiaires vont utiliser les résultats de l'action A1 pour préciser les zones d'intervention (actions C). L'action A4 dans son ensemble fournira également des recommandations pour des plans d'aménagement du territoire.

### **A4.1 Préciser les zones d'intervention et précision des protocoles pour l'amélioration de l'habitat des ours en lien avec action C1 (ONF, M4-M12)**

#### **A4.1.1. Identification spatiale des zones pour l'amélioration des habitats des ours**

Le but de cette activité est de déterminer les zones stratégiques d'amélioration trophique de l'habitat de l'Ours dans son ensemble (en lien avec l'action **C1.1**) et en particulier entre les deux sous-populations (en lien avec action **C1.2**).

1/ Les bénéficiaires, menés par l'**ONF**, préciseront ici sur quelles zones sont pratiquées des améliorations trophiques via une ouverture de lisières, une création de trouée, une plantation en enrichissement ou une intervention sylvicole spécifique dédiée.

2/ Le but de cette activité est pour l'**ONF**, aidé par le **FIEP** et l'**OFB**, de déterminer plus spécifiquement les zones stratégiques entre les 2 sous-populations sur lesquelles une amélioration trophique doit être envisagée pour favoriser l'amélioration de l'habitat et la connectivité fonctionnelle du paysage.

Parmi les zones concernées, sont considérées en particulier les zones Natura 2000 suivantes (voir **Formulaire B2.A**, sites n°1 et 3): FR7300880, FR7300881, FR7300883 et FR7300884.

Par ailleurs, afin de réduire l'incidence des infrastructures, notamment routières, les bénéficiaires identifient des zones de passage les plus adaptées aux ours grâce à une étude de la connectivité des deux sous-populations (**OFB**) et l'outil cartographique développé en **A1.3**. Les zones présentant entre autres un faible risque de collision seront ciblées pour l'amélioration trophique.

#### **A4.1.2. Actualisation du guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux des ours**

Cette action vise à mettre à jour le guide existant (fait par l'**ONF** en 2011), en s'appuyant sur la connaissance mieux partagée entre tous les acteurs y compris associatifs (ex: **FIEP**) grâce à l'action **A1**, notamment autour des sites vitaux de l'ours. Les bénéficiaires capitaliseront les connaissances acquises et évalueront les pratiques sylvicoles effectuées depuis 2011 pour adapter le guide.

La mise à jour du guide de gestion forestière en compatibilité avec les besoins vitaux de l'ours portera sur des interventions sylvicoles pour protéger les sites à enjeux ( sites vitaux, corridors, tanières) et limiter le dérangement.

Pour la suite du projet LIFE OURS, ce guide à jour servira à :

- la détermination des territoires d'action **C** faite en action **A4.2**,
- le suivi des actions **C**.

Au delà, le guide servira à mieux considérer le territoire de l'ours dans les projets d'infrastructures et autres.

Indicateur de moyen : nombre de zones identifiées, nombre de guides distribués

Indicateurs de résultats : nombre d'hectares aménagés, nombre d'heures passées

#### **A4.2 Précisions des zones d'intervention pour l'amélioration et l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux en lien avec les actions C2 (OFB, M4-M12)**

Le nombre d'attaques sur troupeaux dont la responsabilité de l'Ours n'est pas écartée a augmenté de manière significative ces dernières années dans les Pyrénées, essentiellement en Ariège. Cette brusque augmentation des indemnités n'est pas corrélée à une augmentation de la taille de la population d'ours.

L'analyse conduite par l'**OFB** a pour principal objectif d'identifier les « estives à risque » à partir du nombre d'individus impliqués dans les prédatons pour chaque estive chaque année. L'analyse se fera sur une période de 3 ans (2020-2022). L'identification des ours impliqués dans les prédatons reposera sur l'analyse génétique des échantillons de poils ou de fèces collectés sur les carcasses ou à proximité immédiate, lors des constats de dommages. Les estives ayant le plus d'attaques d'ours seront les plus échantillonnées, l'hypothèse étant que plus le nombre de dégâts est important plus la probabilité de détecter des individus différents est grande.

Dès M4, l'**OFB** renforcera la recherche d'échantillons sur les sites de déprédation, dans la zone regroupant à la fois l'essentiel des prédatons et de la population d'ours, en utilisant deux chiens spécifiquement créancés sur la recherche de fèces d'ours. Le protocole amorcé en 2020 avec 1 binôme maître-chien devra être renforcé avec le recrutement d'un deuxième maître équipé d'un chien formé.

La priorisation d'estives se fera par type d'action **C2** envisagé (**C2.1** pour le travail des chiens de protection, **C2.2** pour les autres moyens de protection) comme détaillé en fin de tâche.

La **PP** démarchera ensuite des groupements pastoraux, en lien avec les actions **A2** et les actions prévues pour **C2**. Deux lots d'estives seront identifiés dans cette phase :

- un lot d'estives prioritaires pour la mise en place de l'action **C2.1** (Altair/PP),
- un lot de 3 estives pour la mise en place de l'action **C2.2**

Les estives visées pour le travail des chiens se trouvent sur les communes suivantes :

- Pyrénées Atlantiques, 5 estives potentielles en zone Natura 2000 sur les communes de Laruns / Etsaut / Accous / Arette / Borce
- Hautes-Pyrénées - *en cours de sélection*

- Haute Garonne 4 estives potentielles en zone Natura 2000 sur les communes de Arguenos / Montcaup / Fronsac / Chaum / Bezins-Garraux / Juzet d'Izaux / St Aventin / Cazeaux-de-Larboust / Castillon-de-Larboust / Melles.
- Ariège, 6 estives potentielles en zone Natura 2000 sur les communes de Antras / Sentein / Bonac Irazain / Seix / Bethmale / Bordes Uchentein et une estive hors Natura 2000 sur Perles et Castelet.
- Pyrénées Orientales, 3 estives potentielles en zone Natura 2000 sur les communes de : Les angles / Formiguères / Porté Puymorens

Sur cette vingtaine d'estives, dix seront priorisées en fonction des critères suivants :

- historique de suivi des chiens
- nombre de chiens et de troupeaux,
- motivation des éleveurs et bergers,
- présence permanente d'un berger.

Une attention particulière sera portée sur la zone située entre les communes de Melles (31) et d'Ustou (09) regroupe à la fois les foyers de déprédation sur troupeaux domestiques, l'essentiel des indices d'ours collectés et une proportion importante de la population totale d'ours brun pyrénéenne ces dernières années.

Trois estives seront visées pour expérimenter les autres moyens de protection. Celles-ci seront choisies parmi les suivantes avec le protocole mentionné plus haut :

- Estives d'Arréou : FR7312003
- Estives d'Ourdouas : FR7300821
- Estives de Massat le Port : FR7300825

Indicateurs de moyens : nombre d'échantillon, volume de données collectées

Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'attaques

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

A4.1 Préciser les zones d'intervention et précision des protocoles pour l'amélioration de l'habitat des ours en lien avec action C1 (ONF, M4-M12)

A4.2 Précisions des zones d'intervention pour l'amélioration et l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux en lien avec les actions C2 (OFB, M4-M12)

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**ONF** : 35 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 485€, 12 jours de travail pour Junior au taux journalier de 400€, 18 jours de travail pour Senior au taux journalier de 520€, 35 jours de travail pour

Confirmé au taux journalier de 480€, 18 jours de travail pour Junior au taux journalier de 390€.

**OFB** : 5 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Ecologie spatiale au taux journalier de 296€, 50 jours de travail pour Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations au taux journalier de 236€, 10 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations (Pierre-Yves + Patrick) au taux journalier de 296€, 75 jours de travail pour CDD Technicien Cat. B / Déprédations au taux journalier de 164€, 10 jours de travail pour Post doc au taux journalier de 253€.

**PP** : 30 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 291€, 140 jours de travail pour Coordinatrices au taux journalier de 195€, 20 jours de travail pour Coordinateur Life au taux journalier de 195€.

**FIEP** : 95 jours de travail pour animateur au taux journalier de 166€.

#### Voyage

**ONF** : 20 trajets à 100€/trajet pour déplacements sur sites d'identification

**OFB** : 20 trajets à 100€/trajet pour 2000€ d'essence + péage pour véhicule technicien 2

**FIEP**: 11 trajets à 250€/trajet pour Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement = 250€ x 11 = 2750€ ;

#### Sous-traitance

**ONF** : 45000€ pour Sous-traitance pour la numérisation et la traduction du guide

**A4's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
A4.1 Cartographie des sites visés pour l'amélioration trophique (ONF)	08/2022
A4.2 Cartographie des sites visés pour l'amélioration et l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux (OFB)	08/2022

**A4's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Validation des zones d'intervention des actions C	08/2022

## **C. Conservation actions**

**ACTION C.1:** Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

**En accord avec A4, toutes les actions C seront effectuées en zones Natura 2000 ou dans des zones permettant d'améliorer l'intégrité du réseau Natura 2000. Toutes les actions de conservation sont des actions de conservation concrètes, qui représentent plus de 57% du budget du projet.**

Cette action vise à améliorer les zones trophiques pour deux objectifs:

1. Enrichir la qualité de l'habitat sur certains secteurs localisés, sur des périodes ciblées et améliorer la qualité des interfaces estives-forêts, au niveau des lisières pour une meilleure biodiversité
2. Favoriser les échanges d'individus entre les 2 sous-populations d'ours brun, objectif porté par C1.2

### **C1.1. Améliorer la qualité trophique de l'habitat de l'ours brun (ONF, M12,M72)**

Cette tâche vise à enrichir trophiquement certains secteurs de forêt, afin d'améliorer la qualité de l'habitat de l'ours brun, tout en favorisant la biodiversité de ces secteurs. Cette amélioration trophique forestière encouragera l'utilisation (au moins de manière saisonnière) de ces zones éloignées des estives par les ours. Différents sites d'action seront déterminés en action **A4**, puis affinés et complétés en s'appuyant sur cet outil cartographique partagé, et surtout sur la concertation qu'il permettra : un point-clé pour cibler au mieux les interventions en fonction des interfaces habitats forestiers de l'ours - vie des estives

Dans cette tâche, **ONF** et **FERUS** exécuteront les interventions suivantes :

- a. Amélioration de lisières dans les zones définies par l'action **A4** L'ouverture de lisières sur des sites éloignés des estives permettra de favoriser le développement de certaines plantes d'intérêt pour l'ours : bulbes au printemps-début d'été, baies en été début automne.
- b. Enrichissement par plantation d'arbres en privilégiant les fruits farineux (glands et châtaignes, les faines de hêtre étant naturellement très présentes) et protection de ces plantations : pour favoriser l'alimentation pré-hivernale des ours en période d'hyperphagie.
- c. Opérations sylvicoles spécifiques par éclaircies favorisant la croissance et l'enrichissement du sous-étage arbustif et la fructification des semenciers, et par ouverture de trouées permettant la valorisation de la biodiversité.

**ONF** et **FERUS** mettront également en place des mesures d'accompagnement pour empêcher le gros gibier (cervidés notamment) de détruire le travail d'amélioration trophique réalisé. Deux stratégies seront utilisées :

- des barrières sélectives testées dans le projet Cf LIFE 1993-2000, créations de zones excluant d'autres animaux que les Ours (passerelles...)

- des protections individuelles des arbres

d. Application du programme Api'ours porté par FERUS (voir descriptif complet en § **E2.2**) en zone forestière. Certains terrains mis à disposition par les propriétaires privés ou les institutionnels (communes, organismes publics) sont situés en zone naturelle à l'écart des villages. Les ours seront susceptibles de venir s'alimenter sur ces terrains trophiquement enrichis. Des chantiers de plantations d'arbres fruitiers seront réalisés sur le principe du bénévolat participatif ouvert à tout public, et impliquant la population locale. La participation de bénévoles permettra la sensibilisation de la population aux enjeux de la cohabitation Homme Ours. Cette démarche (recherche de propriétaires et terrains, puis chantiers de plantations) s'effectue en continu au fil du temps sur la durée du projet (M1 à M72). Des chantiers ont d'ores et déjà été effectués à titre expérimental sur ce type de zone (Melles (31), Balaguère (09), Couflens(09)) ; d'autres sont en projet (Melles (31), Etsaut (64)).

Les impacts de ces actions seront quantifiés en actions **D1** et **D2**.

Indicateurs de moyens : nombre de zones d'intervention, heures consacrées, nombre d'arbres plantés

Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'indices de présence ours et évolution des indices d'abondance cervidés sur les zones aménagées

### **C1.2. Favoriser les échanges au sein des deux sous-populations d'ours brun (ONF, M12,M72)**

Afin d'améliorer les échanges d'individus et le brassage génétique au sein de la population d'ours brun des Pyrénées qui est très consanguine, cette action vise à améliorer la connectivité fonctionnelle entre les 2 sous-populations (occidentale et centro-orientale). Les jeunes femelles chez l'ours brun sont philopatrices et ont tendance à s'installer sur un territoire chevauchant ou voisin de celui de leur mère. Il s'agit donc dans cette action de faciliter la dispersion des femelles entre les 2 noyaux de population.

Pour favoriser cela, l'**ONF** et **FERUS** vont procéder à un travail d'enrichissement trophique en priorité sur les corridors identifiés et précisés par les outils et concertations menés en A, (en particulier de la zone entourant la vallée la Garonne), pour améliorer leur biodiversité et leur capacité trophique, et amorcer une extension vers l'Ouest en facilitant la colonisation de femelles du Couserans vers le chaînon Col de Castillon-Pic de Burat. Les corridors entourant la vallée de la Pique seront visés, pour une colonisation au-delà vers la Barousse. La discussion avec la Généralité de Catalogne permettra des actions similaires sur le territoire catalan.

Les étapes d'amélioration trophique détaillées dans l'action **C1.1** seront suivies dans cette action **C1.2**.

Les chantiers de plantations d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, noyers, nerprun, sorbiers, sureau, châtaignier, ainsi que chênes, le tout autant que possible en variétés rustiques locales, seront réalisés sur le principe du bénévolat participatif ouvert à tout public, et impliquant la population locale (suivant les modalités des opérations Api'ours, voir action **E2.2**). La participation de bénévoles permettra la sensibilisation de la population aux enjeux de la cohabitation Homme Ours.

Indicateurs de moyens : nombre de zones d'intervention (Fr et Esp), heures consacrées, nombre de

sessions pour la plantation d'arbre et nombre de personnes participantes

Indicateurs de résultats : évolution de la répartition des indices de présence, évolution de la richesse génétique moyenne de la population

***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

C1.1. Améliorer la qualité trophique de l'habitat de l'ours brun (ONF, M12,M72)

C1.2. Favoriser les échanges au sein des deux sous-populations d'ours brun (ONF, M12,M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**ONF** : 6,5 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 650€, 36 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 485€, 23 jours de travail pour Junior au taux journalier de 400€, 9 jours de travail pour Senior au taux journalier de 520€, 20 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 480€, 40 jours de travail pour Junior au taux journalier de 390€, 1250 jours de travail pour Autres (doctorants, etc) au taux journalier de 375€.

**FERUS** : 390 jours de travail pour Chargé de mission au taux journalier de 145€, 130 jours de travail pour Chargé de communication au taux journalier de 165€.

Voyage

**ONF** : 500 trajets à 25€/trajet pour Déplacements vers chantiers interventions

**FERUS**: 92 trajets à 170€/trajet pour frais de déplacement + hébergements pour plantations / rencontres / réunions publiques du chargé de mission et des Bénévoles

Sous-traitance

**ONF** : 20000€ pour appui externe par mises à jour de l'outil cartographique initié en A

**FERUS**: 13600€ pour Support au chargé de mission pour entre-autres travail transfrontalier, et avocat pour conventions

Consommables

**ONF** : 80k€ pour achats plants et clôtures

**FERUS**: 34800€ pour Arbres équipés (tuteur, protections...)

Autres coûts

**FERUS:** 6640€ pour Location local de stockage du matériel

**C1's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
C1.1.2. Evaluation par mesure d'indicateurs sur zones test de l'enrichissement de l'habitat (nombre de zones test évaluées) (ONF, M72)	08/2027
C1.1 Bilan des chantiers réalisés en C1.1 (nombre, ha, travaux réalisés) (ONF, M72)	08/2027
C1.2 Bilan des chantiers réalisés en C1.2 (nombre, ha, travaux réalisés) (ONF, M72)	08/2027

**C1's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Ensemble des activités d'amélioration trophique terminés	08/2027
Premier arbre planté pour amélioration trophique	10/2022

## **C. Conservation actions**

**ACTION C.2:** Expérimentation des mesures de protection des troupeaux

***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

### **C.2.1 Appui technique pour améliorer le travail du chien de protection face à la prédation de l'ours brun (PP, M12-M72)**

Les techniciens "chien de protection des troupeaux" de la **PP**, travaillent avec près de 400 éleveurs sur l'ensemble du massif pyrénéen, détenteurs de chiens de protection. Avec le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées et le retour du loup, de plus en plus d'éleveurs se sont équipés de chiens pour protéger leurs troupeaux. L'action chien de protection a 25 ans en 2021. La **PP** qui a repris cette action, détient donc à ce jour une expérience unique en France, voire en Europe.

Dans cette tâche, la **PP** proposera aux professionnels du pastoralisme un appui technique à la mise en place de chiens de protection de la race Montagne des Pyrénées (ou Patou) en assurant un suivi détaillé de la race, l'élevage, le déploiement en estive.

Cette tâche s'appuie sur le travail de caractérisation effectuée en activité A2. Avec un suivi de long terme, le but est donc d'évaluer l'efficacité du chien de protection face à la prédation d'ours brun selon sa mise en place et son éducation. En pratique, les tests seront réalisés sur le terrain avec des systèmes **GPS** sur les troupeaux et les chiens de protection. Le suivi nocturne en imagerie thermique opéré par **ALTAIR**, permettra à **ALTAIR**, la **PP** et le **CNRS** d'analyser le comportement individuel des chiens face aux stimulus extérieurs, celui de l'ours brun face aux chiens ainsi que le comportement du troupeau.

Les protocoles seront constamment évalués et améliorés lors de leur mise en place sur les estives par des échanges et des retours d'expériences réguliers avec et entre les éleveurs.ses et berger.es concerné.e.s.

Sur les mois d'estive entre 2022 et 2026, la **PP** travaillera en collaboration avec les éleveurs et bergers sur au moins huit estives volontaires sélectionnées en **A4.2** pour réaliser cette expérimentation et donc plus d'une quinzaine de chiens équipés. L'objectif est ici de prendre en compte le contexte local des estives pyrénéennes tout en appliquant des protocoles standardisés : mise en place des expérimentations homogènes sur les estives sélectionnées.

La tâche se terminera par un workshop, organisé par la **PP**, avec éleveurs, bergers volontaires ainsi qu'avec les partenaires de cette action en fin de saison pour discuter du matériel, de la mise en place, et retour sur les résultats obtenus ainsi que visualisation du bilan de fin de saison sur les estives concernées ainsi que du bilan de finalisation de l'étude.

L'évaluation de la qualité des méthodes utilisées sera faite tout au long du déploiement de ces expérimentations par des échanges réguliers entre les équipes de la **PP**, d'**ALTAIR**, du **CNRS** et les éleveurs et bergers présents sur les estives étudiées. L'analyse des données dès la première année permettra aussi d'affiner la méthode pour l'amélioration du travail des chiens de protection. L'évaluation des impacts globaux en actions **D1** et **D2** en parallèle.

**Indicateur de moyens:** nombre d'heures d'enregistrement ou de suivi, nombre de workshops

**Indicateurs de résultats:** nombre de bergers et éleveurs participants au workshops, évolution des demandes de chiens de protection et leur suivi

## **C2.2 Mise en oeuvre et évaluation d'autres moyens de protection à l'échelle d'estives pilotes (DREAL, M12-M72)**

Cette action sera mise en place sur 3 estives pilotes précisées en **A4.2**. Il s'agit de développer une relation privilégiée de long terme et de proximité entre la **DREAL**, le **CNRS**, **ALTAIR** et les **membres des groupements pastoraux concernés**, pour tester, évaluer et ajuster les mesures de protection des troupeaux.

Au regard des résultats produits en **A2**, il s'agit tout à la fois d'améliorer l'utilisation de mesures de protection déjà existantes et de tester de nouvelles approches en lien avec les contraintes spécifiques à chaque estive.

Ce travail nécessitera donc un partenariat rapproché avec les groupements pastoraux. Aussi un dispositif de concertation/réunion à l'échelle des estives concernées sera mis en place pour évaluer et décider collectivement des mesures de protection des troupeaux. L'enjeu n'est pas d'expérimenter des mesures de protection mais bien de confronter des mesures de protection aux contraintes de l'estive et du travail des groupement pastoraux.

Un appui technique et des moyens spécifiques seront donc mis à disposition des estives pilotes.

En partenariat étroit avec les groupements pastoraux et sur la base du volontariat, les outils de protection déjà existants sur le massif seront testés de manière intensive. Différentes approches seront notamment mobilisées :

- mise en place systématique de parcs de nuit électrifiés,
- augmentation du nombre de bergers d'appui et des chiens de protection,
- nouvelles cabanes de berger, et abris d'appoint.

Par ailleurs les systèmes développés en **A2.4** pour l'effarouchement automatique seront utilisés par la **DREAL** sur des estives soumis à de la prédation avec des profils différents. La liste de ces estives résultera de discussions avec les groupements pastoraux en lien avec l'action **A4**. Leur calibrage sera renforcé par les bergers, utilisateurs finaux prévus.

Au-delà des mesures de protection, cette action visera aussi à concevoir différemment la conduite des troupeaux (répartition sur l'estive, temporalité, regroupement nocturne, couchade, etc.). La **DREAL**, le **CNRS** et **Altair**, en collaboration avec les **membres des groupements pastoraux concernés**, évalueront les performances des systèmes utilisés continuellement et proposeront saison après saison, des améliorations.

Indicateurs de moyens : nombre d'estives concernées pour les tests, heures passées, nombre de bergers et de chiens en plus sollicités

Indicateurs de résultats : évolution des performances des systèmes de protection de ces estives, évolution du nombre d'attaques et du nombre de victimes

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

C.2.1 Appui technique pour améliorer le travail du chien de protection face à la prédation de l'ours brun (PP, M12-M72)

C2.2 Mise en oeuvre et évaluation d'autres moyens de protection à l'échelle d'estives pilotes (DREAL, M12-M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

Voir détail en annexe financière

Voyage

**PP** : 1200 trajets à 70€/trajet pour Frais Kilométriques des bergers experts

**CNRS** : 160 trajets à 200€/trajet pour missions de terrain et réunions avec les partenaire (35/an pendant 5 ans)

**ALTAIR**: 80 trajets à 50€/trajet pour indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 8000km

Sous-traitance :

**PP** : 17400€ pour traducteur pour Voyage d'étude (600€/jour) + ( 2x(2400+3000+300) prestation de récupération des données et visualisation spatio-temporelle des données avec la génération d'une vidéo "time laps" sur les déplacements du troupeau (expérimentation colliers GPS)

**CNRS** : 57700€ pour Transport du matériel (AR annuel en mules ou hélicoptères pour les 3 estives

Biens durables

**PP** : 17940€ pour Achat de 50 Colliers GPS pour C2.1 amorti à 100% sur le projet

**CNRS** : 36000 € pour:

- 21500€ pour Camera thermique portative jumelle, matériel de stockage, équipement de transport, Téléphone satellite, Panneaux solaires, batterie, transformateur amorti 100% sur le projet"

- 14500€ pour Drone hélicopté, Cellule thermique flir T 640 amorti à 50% sur le projet

**ALTAIR:**

3200€ pour Colliers GPS chiens de protection (8 colliers à 400€ pièce), en complément de ceux de PP. amortis à 100% sur le projet

42600€ pour Unité complète JIM Compact Safran Défense, prix total : 85200€, utilisée pendant les 5 ans d'action C2, amortie sur 10 ans amorti à 50% sur C2

Consommables

**PP** : 1000€ pour Document résultat des échanges transfrontaliers

**CNRS** : 105300€ pour 150 Camera trap (53000 euros). GPS: x3= 2000 ; GPS équipement chien brebis x80:15000 Jumelle x3= 2800 ; Caisse à outils: 2000 Equipement camping: 8000 ; Pile pour les cameras trap: 10000 et autres consommables.

**ALTAIR**: 2000€ pour petites fournitures

Autres coûts

**ALTAIR**: 6000€ pour 5 ans d'assurance JIM (1200€/an)

**C2's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
C2.1 Organisation d'un workshop (PP, M72)	08/2027
C2.2 Fiches de préconisations des outils de protection et modalités de mise en oeuvre avec rapport de mise en oeuvre (DREAL, M72)	08/2027

**C2's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Première étude d'estive avec moyens de protection effectuée	10/2022
Première étude d'estive avec chien de protection effectuée	10/2022
Expérimentation des mesures de protection des troupeaux terminée et workshop bilan effectué	08/2027

## **C. Conservation actions**

**ACTION C.3:** Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours

***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

### **C3.1. Lancement et utilisation du réseau bergers experts (PP, M9-M72)**

Partant du constat que le manque d'accompagnement des bergers entraîne la prédation de leurs troupeaux puis le rejet de l'Ours par la communauté des bergers et enfin constitue une menace à la conservation de l'Ours brun.

Cette action vise à :

1. Créer un réseau de six bergers expérimentés dans la protection des troupeaux.
2. Entretenir ce réseau durant la totalité du projet et le pérenniser.
3. Effectuer avec eux un accompagnement global de bergers en territoires à ours avec les bergers experts.

Les estives considérées pour cette action seront sélectionnées en **A4.2** en fonction de différents critères (nombre d'attaques entre autres) et révisées régulièrement.

#### **C3.1.1. Lancement et maintien du réseau Berger Expert sur la durée du projet LIFE OURS**

Ce nouveau réseau vise à mieux anticiper les rencontres troupeau-ours en formant les nouveaux bergers (souvent cibles) via un accompagnement plus global que celui fourni par les bergers d'appui existants. Le réseau de bergers experts sera formé par la **PP, l'OFB** (pour la partie biologie de l'Ours) et des formateurs en chien de conduite, à partir du réseau existant de bergers d'appui. A **M9**, 2 bergers d'appuis, sélectionnés pour leur expérience deviendront Berger Expert. Ces bergers seront sélectionnés sur leur connaissance, leur expérience et leurs résultats. D'autres bergers d'appui seront sélectionnés pour devenir bergers experts au rythme d'un par an sur les mois M21, M23, M45, M57.

Les actions **C3.1.2** et **C3.1.3** expliquent comment le réseau de bergers experts sera utilisé dans le projet.

#### **C3.1.2. Travail des bergers experts hors saison d'estive**

L'accompagnement fourni par des Bergers Experts aux bergers d'estive se déroulera sur les 15 jours précédant la date d'embauche par les Groupements Pastoraux (qui correspond en général à la date de montée en estive des brebis), pour mettre en place les actions d'accompagnements des bergers. La **PP**, embauchera sur un contrat de 15 jours les bergers d'estive pour cela. Durant ces 15 jours, les bergers experts accompagneront les bergers sur plusieurs plans :

1. Sur un plan théorique avec l'étude des cartes et des outils développés en action préparatoire.
2. Auprès des éleveurs sur les exploitations pour discuter du travail sur l'exploitation et sur l'estive.
3. Sur un plan pratique en allant sur l'estive avec le berger expert avant la montée des brebis pour faire le repérage des limites de l'estives, des passages des brebis, des zones souvent prédatées...

C3.1.3. Travail des bergers experts lors de la saison d'estive

Tout au long de la saison un suivi particulier se fera sur l'estive avec des passages programmés du berger expert sur une régularité discutée avec le(s) berger(s) et éleveurs. Dans cette tâche, les Bergers Experts travaillent alors sur le même modèle que les Bergers d'Appui.

Indicateurs de moyens : nombre d'heures de formation, nombre d'heures passés en estive, nombre de groupements pastoraux engagés

Indicateurs de résultats : évolution de la continuité moyenne des bergers sur une même estive, évolution des performances des systèmes de protection mis en place

**C3.2. Formation et professionnalisation des bergers et éleveurs en zone à ours (DREAL, M12-M72)**

Cette action consiste en la création et l'utilisation de **modules de formation "gestion de l'estive en présence d'ours"** qui seront mis en place dans la formation initiale BPA Berger Vacher. Des formations continues seront dispensées sur la mise en œuvre des moyens de protection. Il a été constaté que, jusqu'alors, les formations **CFPPA** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) ne traitaient pas du pastoralisme en présence de prédateurs. Ainsi, des modules de formation annuels sur cette thématique seront coordonnés par la **DREAL**, en lien étroit avec la **DRAAF** (autorité de tutelle des centres de formation). Les modules de formation seront co construits avec l'**OFB**, la **PP** (en lien avec le réseau d'experts chiens de protection des troupeaux de l'IDELE), les CFPPA responsables de la formation des bergers-vachers du massif et les associations de bergers-vachers du massif, le ministère de l'agriculture, les régions, les représentants de la profession agricole, les chambres d'agriculture et les centres de formation. L'objectif est d'accompagner les bergers qui souhaitent comprendre la présence des prédateurs et mettre en place des techniques de protection des troupeaux sur leur estive.

Pour ce faire, ces formations seront mises en place par la DREAL en dehors de la période d'estive afin d'être accessibles à l'ensemble des bergers du massif des Pyrénées. Il est prévu d'organiser deux sessions de formations par an en partenariat avec l'**OFB**, la **PP**, des vétérinaires, des formateurs spécialisés et les Centres de formation professionnelle du massif. Ces formations se dérouleront sur 5 journées et seront organisées chaque année entre les mois de novembre et de mai, hors période de transhumance des troupeaux.

La formation rassemblera une trentaine de bergers confrontés à la présence des prédateurs par année et sera construite autour de cinq modules pour améliorer la connaissance des bergers sur :

- la biologie et l'éthologie des ours bruns (**OFB**),
- les chiens de conduite des troupeaux en zones à ours (formateur spécialisé),
- les chiens de protection (**PP** et formateur spécialisé),
- les soins vétérinaires en estives (vétérinaire de montagne),
- les habitats et espèces d'intérêt communautaire (**DREAL** et formateur spécialisé).

Des intervenants espagnols seront également sollicités pour favoriser des échanges d'expériences transfrontalières sur la protection des troupeaux en zone à ours.

Indicateurs de moyens : nombre d'heures de formation, nombre de thèmes abordés et d'intervenants dont espagnols

Indicateurs de résultats : nombre de bergers accompagnés par an (30 visés), évolution du nombre d'inscription au cours du projet et après

***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

C3.1. Lancement et utilisation du réseau bergers experts (PP, M9-M72)

C3.2. Formation et professionnalisation des bergers et éleveurs en zone à ours (DREAL, M12-M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**DREAL** : 108 jours de travail pour Formateurs au taux journalier de 450€.

**OFB** : 30 jours de travail pour Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations au taux journalier de 236€.

**PP** : 50 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 291€, 50 jours de travail pour Coordinatrices au taux journalier de 195€, 50 jours de travail pour TCP au taux journalier de 150€, 743 jours de travail pour Bergers d'Appui au taux journalier de 141€, 535 jours de travail pour Coordinateur Life au taux journalier de 195€, 1304 jours de travail pour Junior au taux journalier de 140€, 2470 jours de travail pour Berger Expert au taux journalier de 160€.

**FIEP** : 60 jours de travail pour Animateur au taux journalier de 166€.

Voyages

**OFB** : 20 trajets à 75€/trajet pour 1500€ d'essence + péage pour véhicule dans C3.1

Biens durables

**DREAL** : 15000€ pour matériel formation : ordinateur, vidéo projecteur, dossiers de formation, matériels chien de conduite amorti à 100% sur le projet

Consommables

**DREAL** : 58320€ pour location salle de formation et du matériel + indemnisation d'éleveurs (mis à disposition terrain et animaux) + repas

**C3's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
C3.1.1 Bilans intermédiaires des actions menées par les bergers experts (M48, PP)	08/2025
C3.2.1 Bilans intermédiaires des actions de formation (M48, DREAL)	08/2025
C3.2.2 Bilan final des actions de formation (M72, DREAL)	08/2027
C3.1.2 Bilan final des actions menées par les bergers experts (M72, PP)	08/2027

**C3's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Deux premiers bergers experts recrutés	05/2022
Première session de formation effectuée	01/2023
Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours terminée et livrables accessibles	08/2027

## **C. Conservation actions**

**ACTION C.4:** Médiation territoriale

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

L'action **C4** fait suite à l'action **A3**.

Une médiation territoriale est nécessaire pour favoriser la cohabitation hommes-ours. Elle aura un impact direct sur la conservation. Elle vise à apaiser les tensions sociales sur ce sujet et à réunir les conditions humaines permettant d'améliorer la coexistence Ours - activités humaines. Elle aidera la mise en œuvre d'autres actions du programme, via notamment l'amélioration de méthodes de travail (**C4.2**). Elle sera complémentaire des mesures d'accompagnement portées par l'Etat et des autres actions du LIFE Ours-Pyr, et menée avec l'appui du **CNRS**.

Les médiateurs interagiront avec les partenaires du LIFE, notamment le **FIEP**, la **PP**, l'**OFB** et la **DREAL**.

### **C4.1 Médiation territoriale dans 2 sites pilotes (PNRPA, M12-M72)**

**Il s'agit d'animer une médiation « Ours - Faune sauvage » de 5 ans** dans les sites 1 et 2 du LIFE (**cf. formulaire B2A**). Dans chaque site, l'équipe médiation travaillera sur les zones prioritaires identifiées en **A4**, qui pourront évoluer au gré de la présence des grands prédateurs et des problèmes de cohabitation. Les 2 sites pilotes mèneront des actions en commun et accompagneront la mise en œuvre d'autres actions du programme Life (**cf. A3.3 et C4.1.2**).

#### **C4.1.1. Mise en œuvre de la médiation**

Elle se déroulera en parallèle sur les 2 sites pilotes, faisant suite au recrutement décrit dans **A3.3**. Elle suivra 4 phases :

##### **1/ Contacts individuels (M12-M24)**

Cette phase est axée sur des échanges et entretiens individuels avec les acteurs du territoire (élus, gestionnaires d'estives, éleveurs et bergers, forestiers, chasseurs...) via des contacts directs sur leur lieu de travail, d'activité et/ou de vie.

Il s'agit de tisser un lien de confiance, de mesurer les ressentis et de recenser les attentes et besoins.

##### **2/ Echanges collectifs (M18-M72)**

Il s'agit d'organiser des réunions locales afin de :

- donner la parole et partager les informations (présence, dégâts, etc.) sur le modèle d'un **parlement de l'ours**,

- co-construire un **diagnostic partagé**,
- valider une **feuille de route**.

Ces réunions seront organisées une à deux fois par an. Les échanges individuels se poursuivront en parallèle, afin d'entretenir le dialogue et la relation de confiance avec les acteurs.

### 3/ Diagnostics (M18-M72)

Il s'agit de réaliser des diagnostics éco-pastoraux et de vulnérabilité des estives/exploitations aux prédatons. Côté **PNP**, la mission sera menée avec les services pastoraux départementaux. Le GIP-CRPGÉ déjà très expérimenté et reconnu sur le sujet sera un partenaire indispensable. Côté **PNRPA**, il s'agira de capitaliser et valoriser les informations collectées par ailleurs par d'autres partenaires (**PP** et **CNRS** via **C2.1**, **C2.2** et **C3.1**, Fédération pastorale 09, DDT09).

### 4/ Mise en œuvre (M24-M72)

Il s'agit d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des actions proposées dans les diagnostics ou actées dans les parlements collectifs. Les thématiques pourront couvrir la protection des troupeaux, la valorisation touristique de l'ours et des produits d'estive, la conciliation des usages, etc. en lien avec le panel d'actions du projet LIFE.

Dans ces 4 phases, des convergences seront recherchées avec des partenaires frontaliers, et en particulier la **Généralité de Catalogne**, partenaire affilié de l'opération : échange d'informations, expertises, voyages d'étude, co-construction d'actions transfrontalières, etc.

L'**OFB** affinera l'outil cartographique développé en **A1** (et mobilisé pour **C1**, **C2** et **C3**) sur la base du bilan des médiations. La mise à jour sera effectuée en collaboration avec un prestataire externe coordonné par la DREAL (cf **A1**). Le **FIEP** interviendra dans les médiations auprès des bergers et éleveurs, compte-tenu de son expérience en ce domaine depuis plus de 40 ans. Des visites individuelles en estive et en exploitation seront réalisées. Une coordination de ces actions de médiation sera recherchée avec celles conduites par le **PNP**.

#### C4.1.2. Capitalisation, échange d'expériences et accompagnement par la recherche/action

Suite au **3.1**, le **CNRS** analysera les positionnements et attentes des différents acteurs et évaluera les techniques de médiation utilisées dans leur capacité à prendre en compte ces 2 aspects. L'enjeu sera de saisir les mécanismes impliqués dans l'évolution des points de vue de chacun. Pour cela, le **CNRS** accompagnera les chargés de mission du **PNP** et du **PNRPA** dans leurs rencontres avec les acteurs, participera aux ateliers prévus et mènera ses propres enquêtes. Des échanges réguliers sous la forme de partage d'expérience et d'évaluation partagée seront organisés au moins une fois par an entre le CNRS, le PNP et le PNRPA.

Cette action permettra de capitaliser les expériences sur les 2 sites pilotes pour faciliter leur mobilisation dans d'autres contextes (lien avec **E4**).

#### C4.2 Médiation à l'échelle du massif : rencontres gestionnaires d'estive, professionnels et

**chercheurs (CNRS, M24-M72)**

L'objectif est d'offrir un cadre d'échange aux acteurs de la profession agricole, aux gestionnaires d'espaces dits « naturels » et aux scientifiques développant des recherches sur les conflits homme/nature.

Ces rencontres auront lieu tous les 2 ans dans les Pyrénées, s'étaleront sur 2 jours et regrouperont en moyenne 150 personnes : chercheurs, éleveurs, bergers, services de l'État et collectivités. L'enjeu sera de pouvoir débattre à la fois des questions de fond théoriques et conceptuelles et à la fois des enjeux pragmatiques de la coexistence entre prédateurs et transhumants.

Ces rencontres devront notamment :

- Promouvoir le lien entre recherche et gestion, théorie et pratique, en acceptant toute la complexité et les incertitudes inhérentes à la coexistence entre ours et pastoralisme.
- Être un espace d'échanges de pratiques entre acteurs de la transhumance.
- S'appuyer sur les expériences des territoires de médiation de l'action **C1** et se faire l'écho des actions menées en **C2** et **C3**.

Les discussions en petits groupes et ateliers seront privilégiés. L'enjeu sera notamment de dépasser les postures et positionnements idéologiques au profit d'échanges constructifs sur les idées, expériences et connaissances de chacun.

Ces rencontres seront organisées par le **CNRS**, en collaboration étroite avec les partenaires du LIFE. Elles donneront lieu à des actes publiés en ligne et distribués en version papier.

***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

C4.1 Médiation territoriale dans 2 sites pilotes (PNRPA, M12-M72)

C4.2 Médiation à l'échelle du massif : rencontres gestionnaires d'estive, professionnels et chercheurs (CNRS, M24-M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Frais principaux présentés

Personnel, Biens durables et Consommables

Voir annexe financière

Voyage

**OFB** : 20 trajets à 75€/trajet pour 1500€ d'essence + péage pour véhicule dans C3.1

**PNP** : en moyenne 121 trajets à 184€/trajet pour Location de véhicule + assurance + carburant trajets (12000km/an) sur 5 ans : 16224 + 1340 + 4700 = 22264€ pour les trajets "quotidiens" de cette mission.

**PNRPA** : 13480€ pour

- 10 déplacements en catalogne (2/an)
- Par médiateur : 15 déplacements hors territoire
- Déplacements courants de la mission de médiation

**CNRS** : 150 trajets à 120€/trajet pour participation à C3.2

Sous-traitance :

**PNRPA** : 102500€ pour prestations à hauteur de 28500 euros annuels sur 5 ans couvrant :

- médiateur professionnel rompu aux démarches relatives à la cohabitation homme - grands prédateurs = 8500€/an ;
- le défraiement d'intervenants extra-territoriaux (Vosges, Alpes, chercheurs...) pour des exposés lors de réunions thématiques locales. 3000€/an.
- des missions d'appui à l'animation de réunions (agence de comm, dessinateur, ...) = 3000€/an ;
- le financement de structures locales (notamment en lien avec le pastoralisme) pour la production de données synthétiques et l'appui au processus de médiation = 3000€/an ;
- des frais de location de salle et de traiteur pour les réunions = 3000€/an."

**CNRS** : 76500€ pour

- Location d'un lieu tout équipé pour les rencontres: 9000 x3= 27000
- Restauration des participants:5000\*3=15000
- Hébergement des intervenants:1000x3=3000 ; Organisation des rencontres (programme et intervenants): 18000 Communication et Gestion des inscriptions, etc: 9000 Animation des rencontres: 18000 Rédaction des actes et graphisme: 4500"

Autres coûts

**PNP** : 40000€ pour Soutien financier au CRPGE (10k€ par an sur 4 ans : année 2 à 5, pour remboursement de dépenses dues au projet Life Ours Pyr)

**PNRPA** : 34000€ pour entre autres soutien financier à Généralité de Catalogne, 3000€ par an sur 6 ans

**C4's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
C4.1.3 Rapport et publications sur les enjeux de médiation « grands prédateurs » dans les deux territoires pilotes (PNP, M72)	08/2027
C4.1.1 Rapport sur le fonctionnement du “parlement de l’ours” - PNRPA, M20	04/2023
C4.1.2 Rapport sur les actions de médiation à l'échelle locale (FIEP, M72)	08/2027
C4.2 Rapport sur les actions de médiation à l'échelle du massif (CNRS, M72)	08/2027

**C4's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Bilan des deux premières années de médiation accessible	08/2023

## **D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)**

**ACTION D.1:** Évaluation de l'impact environnemental et sur les services écosystémiques du projet

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

La conservation de l'Ours brun des Pyrénées est intrinsèquement liée à l'état des habitats pyrénéens et à leurs ressources trophiques. Si de nombreux acteurs participent à cet objectif, au sujet de la gestion des zones forestières et des activités sylvicoles, le projet vise à optimiser au mieux la qualité de l'habitat de l'Ours brun sur des secteurs très précis tout en favorisant les échanges d'individus entre les deux sous-populations d'Ours brun présentes dans les Pyrénées. Cela passe notamment par l'amélioration des interfaces estives-forêts au niveau des lisières, mais aussi par l'usage des acteurs locaux et leur sensibilisation. Ce dernier point regroupe un panel important d'activités dont la randonnée, la chasse ou le ski. Toute influence sur ces pratiques, favorables à l'Ours brun et à ses habitats, aura des impacts environnementaux (et aussi socio-économique). Pour cela, le consortium devra expliquer et argumenter ses propositions, mesurer leur impact et le faire accepter par les populations locales.

L'impact environnemental du projet sera évalué sur les sites d'intervention de l'action C1 selon la méthode suivante, laquelle sera répétée à **M48** et **M72** :

1. La première vise bien entendu à mesurer en fin de programme le maintien de la population d'Ours brun et de ses habitats. Pour cela, **l'ONF** mesurera le maintien de la diversité des habitats et des espèces à travers des analyses des habitats et les résultats sur la population d'Ours brun ; mais également sur les autres espèces partageant le même habitat (notamment l'évolution de la population de grands cervidés et celle du Grand Tétrás). Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- le nombre de zones où des interventions sur les habitats ont été réalisées dans le cadre du projet LIFE ;
- l'évolution du nombre d'indices de présence d'ours sur lesdites zones (empreintes, poils, crottes, images issues des pièges-photo) ;
- l'évolution de la richesse génétique de la population à partir des poils et des crottes retrouvés. Cet indicateur sera à suivre à long terme après le projet.
- Des rapports intermédiaires seront fournis tout au long du projet, et un rapport final sera produit par **l'ONF**.

2. Ensuite, **l'OFB** cherchera à mesurer l'évolution de la population d'Ours brun pour évaluer les services supports et de fonctionnalité des milieux forestiers sur lesquels le projet sera intervenu. Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- l'effectif minimal détecté, estimé chaque année pour l'ensemble des Pyrénées afin de suivre au plus près la dynamique de la population d'Ours brun ;
- le nombre d'individus sexuellement matures, permettant d'évaluer la viabilité de l'espèce ;
- le nombre d'indices de présence.

Des rapports intermédiaires seront fournis tout au long du projet et un rapport final sera produit par **l'OFB**.

3. Enfin, la **DREAL** évaluera par mesure de fréquentation et enquêtes d'opinion, les services écosystémiques rendus localement (notamment sur le pastoralisme, l'écotourisme et les autres activités de montagne). Les indicateurs utilisés seront les suivants :

- le nombre d'enquêtes réalisées ;
- le nombre de catégories d'usagers ou ayants droit représenté dans les enquêtes ;
- le nombre de politiques publiques locales ayant amélioré leur prise en compte de l'Ours brun grâce au LIFE.

Outre le fait que l'évaluation de l'impact environnemental du projet soit une action obligatoire dans les LIFE + Nature, elle sera nécessaire dans notre cas pour évaluer durant le programme notre impact sur les écosystèmes et sur le territoire pyrénéen. En effet, la plupart des actions de gestion prévues dans le LIFE-OURS-PYR, ont pour vocation d'agir sur l'ensemble de l'écosystème de ce mammifère (usages de la montagne, gestion des forêts). Une évaluation est donc nécessaire afin d'objectiver nos rendus et de les rendre exportables à d'autres échelles territoriales et pour d'autres espèces.

Cette démarche sera menée tout au long du projet et au moins 5 ans après la fin du projet. La phase d'évaluation à proprement parlé interviendra en fin de projet et prendra en compte l'ensemble des données récoltées et analysées dans un rapport.

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

#### Personnel

**DREAL** : 50 jours de travail pour Senior au taux journalier de 256€, 50 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€, 50 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**ONF** : 20 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 485€, 5 jours de travail pour Senior au taux journalier de 520€, 10 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 480€, 10 jours de travail pour Junior au taux journalier de 390€.

**OFB** : 30 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations (Pierre-Yves + Patrick) au taux journalier de 296€.

#### Voyages

**OFB** : 24 trajets à 150€/trajet pour 3600€ pour participations à événements

**D1's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
D1.2 : Rapport sur l'évolution de la population d'ours (OFB, M72)	08/2027
D1.3 : Rapport bilan des deux enquêtes d'opinion (DREAL, M72)	08/2027
D1.1 : Rapport sur l'étude de diversité des habitats et des espèces (ONF, M72)	08/2027

**D1's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Premier rapport sur l'impact environnemental accessible	08/2026

## **D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)**

**ACTION D.2:** Evaluation de l'impact socio-économique

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

Différentes évaluations sont prévues afin de quantifier l'impact socio-économique du projet. Les différentes données seront recueillies dès M36 et les premières analyses seront accessibles dès M48. Une évaluation finale sera délivrée à M72.

### **Evaluation de l'accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux (en lien avec les actions C2 et C3)**

Une première évaluation portera sur l'accompagnement des bergers et éleveurs. Pour cela, la **PP** suivra l'évolution du nombre de chiens de protection placés, qui sera mis en relation avec l'évolution du nombre d'attaques sur ces estives. Concernant le réseau de bergers experts, le suivi portera sur leur temps de travail, le nombre de sollicitations reçues et le nombre de sollicitations auxquelles a répondu le réseau. Enfin, le nombre d'heures de formation proposées aux bergers et éleveurs sera utilisé comme indicateur de résultats, avec le nombre de personnes formées.

Une deuxième évaluation portera sur la mise en œuvre d'autres moyens de protection des troupeaux, à l'échelle de chaque estive pilote.

Au-delà de l'expérimentation de moyens de protection, il s'agira aussi et surtout d'évaluer l'évolution de la relation ours/transhumants sur chacune des estives à la lueur de ces expérimentations. Des approches standardisées de monitoring seront donc proposées par le **CNRS** sur chacune d'entre elles et les résultats seront régulièrement mis en débat au sein du consortium pour faire évoluer le dispositif. Au delà du dispositif de suivi nocturne pluripartenarial développé en **A2.2**, les estives seront notamment équipées d'un réseau de pièges photographiques (environ 45 par estive) dont les données seront mises en correspondance par la **DREAL** avec les analyses génétiques menées par l'**OFB** sur ces estives, les données d'expertise et de constats, les données de suivi du Réseau Ours Brun. L'objectif est de comprendre comment ours et transhumants se partagent un même espace, de savoir quelles zones sont délaissées par les brebis et quels espaces sont vecteurs de conflit et comment cela évolue au cours du temps notamment en relation avec les actions mises en œuvre. L'analyse comparative des estives permettra notamment de montrer l'enjeu de saisir la spécificité de chaque territoire.

Par ailleurs, des entretiens seront menés régulièrement par le **CNRS** avec les bergers et éleveurs de chaque estive afin de comprendre quels sont les freins et les leviers à la mise en place des mesures de protection. L'objectif est de calibrer les actions proposées au regard des spécificités de chaque territoire. Il s'agit donc, une fois de plus, de montrer ce qui est commun et ce qui ne l'est pas entre les estives choisies.

Les données recueillies constitueront un retour d'expériences sur les outils efficaces de protection des troupeaux qui pourront être facilement diffusés. La mise en œuvre expérimentale de différentes mesures de protection des troupeaux et la formalisation d'un retour d'expérience sont des actions démonstratives, déjà expérimentées pour le loup mais jamais pour l'Ours brun. Ces estives cristallisent de fortes attentes des acteurs de la conservation de l'espèce comme du pastoralisme. Cette évaluation permettra d'améliorer continuellement les mesures de protection mises en place.

Evaluation de l'impact de la médiation territoriale (en lien avec action **C4**)

Cette évaluation portera prioritairement sur les territoires pilotes d'intervention de l'action **C4**, mais de façon plus globale elle cherchera également à montrer l'impact du projet sur l'ensemble du massif des Pyrénées. En particulier, le poids du projet sera mesuré et quantifié par le **PNRPA** et le **PNP** à travers le nombre de personnes présentes aux rencontres et la diversité des métiers représentés. L'évaluation s'appuiera également sur la réalisation et la confrontation d'enquêtes par le **CNRS**, en début et fin de projet, interrogeant les acteurs de ces territoires sur leur connaissance de l'espèce, leurs pratiques pastorales et sur la réalisation de questionnaires lors des entretiens auprès des principales structures représentatives des acteurs visés par l'action C4, des partenaires et des participants aux rencontres concernant l'évolution des mentalités et des pratiques au cours du projet.

Ce projet se veut être un levier pour les initiatives locales et le développement des Pyrénées. Cela passe par un partenariat très dense avec des structures professionnelles implantées dans tout le massif. La réussite à long terme de ce programme de conservation passe par l'adhésion des populations locales. Cette adhésion doit par conséquent être mesurée et évaluée sur un rapport coût/bénéfice qui nous permettra d'assurer en aval dudit projet la pérennité des mesures mises en place.

De façon pratique, les indicateurs à identifier et le contenu du rapport final seront construits sur le modèle de l'IEEP : Kettunen, M., Bassi, S., Gantioler, S. & ten Brink, P. 2009. Assessing Socio-economic Benefits of Natura 2000 - a Toolkit for Practitioners (September 2009 Edition). Output of the European Commission project Financing Natura 2000: Cost estimate and benefits of Natura 2000 (Contract No.: 070307/2007/484403/MAR/B2). Institute for European Environmental Policy (IEEP), Brussels, Belgium. 191 pp.

Ces indicateurs seront suivis pendant le projet et au moins 5 ans après la fin du projet.

***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

***Assumptions related to major costs of the action:***Personnel

**DREAL** : 50 jours de travail pour Senior au taux journalier de 256€, 50 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**OFB** : 30 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations au taux journalier de 296€.

**CNRS** : 30 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 322€, 80 jours de travail pour Junior au taux

journalier de 225€

**D2's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
D2.2 : Rapport final sur l'impact de la médiation territoriale (CNRS, M72)	08/2027
D2.1 : Rapport final sur l'accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux (DREAL, M72)	08/2027

**D2's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Premières analyses de l'impact socio-économique	08/2025
Début du recueil de données	08/2024

## **E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)**

**ACTION E.1:** Préparation des activités de sensibilisation et de diffusion

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

La **DREAL** dirige cette action en tant que coordinatrice du projet LIFE-OURS-PYR. Cette action s'inscrit pleinement dans son périmètre de missions: contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

#### **E1.1 : Développement d'un plan de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M1-M6)**

La **DREAL**, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et avec l'appui d'ALTAIR, du **PNP**, de **PNRPA**, de l'**OFB** et d'**ADET**, sera chargée d'établir un plan de communication et de diffusion au début du projet. Ce document débouchera sur le livrable "**Rapport du plan de sensibilisation et de diffusion**", dans lequel les bénéficiaires réaliseront ce qui suit :

- Préciser le public cible : les parties prenantes que le projet doit atteindre pour garantir les meilleurs impacts et l'adoption après LIFE des activités et des développements de LIFE OURS. Ces parties prenantes sont décrites plus en détail dans la partie B4.
- Définir le contenu à communiquer : méthodes utilisées, impacts attendus et mesurés.
- Déterminer les moyens et les canaux à utiliser (réseaux sociaux, site web, etc).
- Établir le calendrier des actions de communication et de diffusion à mettre en œuvre dans le cadre de l'action E2.

Tous les six mois (pendant les réunions du consortium), les bénéficiaires examineront le plan de communication et de diffusion pour comparer les résultats attendus par rapport aux résultats mesurés des activités de diffusion et de sensibilisation afin d'ajuster le plan. Le calendrier sera adapté au contexte particulier du projet en lien notamment avec les saisons de pâturage.

#### **E1.2 : Création du matériel de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M1-M60)**

##### *E1.2.1 : Création d'un site web public et d'un espace privé (M1-M6)*

Un site web sera créé par la **DREAL**, avec le soutien d'une entreprise externe. Il sera composé de deux domaines : l'un public et l'autre privé. La partie publique sera disponible en français, catalan, castillan et anglais. Elle visera à assurer et soutenir les campagnes de sensibilisation du plus grand nombre possible de parties prenantes. Cet espace sera régulièrement mis à jour avec un fort soutien des partenaires responsables de **E1.1** pendant le projet et même 5 ans après la fin du projet. Des notes statistiques seront produites pour analyser le nombre de visiteurs, de membres, de clics par section. La section privée du site fournira des informations en ligne sur le projet pour chaque bénéficiaire. Le site web intégrera le logo LIFE et le logo Natura 2000.

*E1.2.2 : Création de matériel de sensibilisation et de diffusion (M6-M72)*

Au moins un **panneau d'affichage (notice board)** par zone pilote sera créé. Ces panneaux d'affichage seront conçus par la **DREAL** pour présenter le projet, le programme LIFE, les bénéficiaires associés et les résultats attendus. Ces panneaux d'affichage seront placés à des endroits stratégiques accessibles au public et porteront les logos LIFE et Natura 2000.

**FERUS** créera des **affiches d'art "L'ours, patrimoine culturel des Pyrénées"**. A travers la diffusion de cette affiche, les objectifs sont :

- replacer l'Ours dans le patrimoine des Pyrénées ;
- interpeller les Hommes sur leurs responsabilités passée, présente et future vis à vis de l'Ours ;
- rétablir l'évidence de cette relation Homme/Ours ;
- impliquer les locaux
- améliorer l'acceptation de l'ours

3000 exemplaires au total sont envisagés. Le public cible est tout public résidant dans la zone de présence de l'ours, et en particulier les communes en zone massif des départements 64/65/31/09.

La **PP** coordonnera la production de **vidéos à destination des acteurs de l'élevage et du grand public**. L'objectif de la première vidéo destinée aux bergers et éleveurs, est de présenter les différentes solutions permettant l'amélioration de la vie des bergers en zone de prédation. La vidéo présentera notamment :

- le rôle des bergers d'appui et berger experts ;
- le travail des bergers sur les estives touchées par la prédation ;
- des pistes d'action et choix pour améliorer la protection ;
- les chiens de protection ;
- les autres mesures de protection des troupeaux existantes.

Une durée de 15 minutes est envisagée. Les estives partenaires pour cette action seront définies en **A4.2**.

**Altair** produira une seconde vidéo au standard 52" présentant l'ensemble des actions menées au cours du projet par les différents partenaires. Cet outil sera à destination du grand public, mais aussi des élus et des acteurs de terrain pour les informer des actions qui auront été développées et testées durant toute la durée du programme. Le cahier des charges des vidéos et leur scénario seront rédigés en action **E1.1**.

L'édition d'un ouvrage pratique sur la protection des troupeaux va également être organisé par la PP. L'ouvrage servira de référence sur le chien de protection, permettant de présenter le travail effectué sur les chiens de protection et de mettre à jour les savoirs et de les diffuser. L'ouvrage permettra aussi de mettre en

avant un certain nombre d'expériences positives avec les chiens de protection et de récolter des témoignages appuyant l'efficacité de ces derniers.

Le **FIEP** produira des fiches pédagogiques connexes à ses expositions (cf.E.2.1.) en français et en espagnol, en collaboration avec des associations espagnoles (FAPAS – voir lettre de soutien).

Le **FIEP** produira également des fiches de sensibilisation pour les bergers et éleveurs sur la biologie, le comportement de l'Ours et les bonnes pratiques de gestion du troupeau en zone de présence d'ours (en français et espagnol). Il comptera sur l'appui de l'Association « Les bergers des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous » qui regroupe des bergers exerçant en zone à ours dans les Pyrénées-Atlantiques (voir lettre de soutien). Il s'appuiera aussi sur la PP pour les Pyrénées centrales.

Enfin, le **FIEP** produira et partagera des fiches de bonnes pratiques à mettre en place pour l'exercice d'activités de loisir comme : la randonnée, le trail, le tourisme d'observation animale, la chasse, etc.

**Des prospectus de diffusion plus généraux et bulletins d'information** seront produits par la **DREAL** et l'**ADET** et largement diffusés, tous les 6 mois au moins, afin d'atteindre un public européen. Des brochures seront disponibles en français, catalan, castillan et anglais. Un modèle de présentation sera élaboré et fourni par la **DREAL** à chaque bénéficiaire.

### *E1.2.3 : Création du Layman's report*

À la fin du projet, les bénéficiaires produiront un rapport de vulgarisation (Layman's report), en format papier et électronique. Il sera présenté en français, catalan, castillan et anglais. Ce rapport contiendra environ 10 pages et présentera le projet, ses objectifs, ses actions et ses résultats à un large public. La **DREAL** sera responsable de la rédaction de ce rapport.

Indicateurs de résultats : au moins **20 articles** seront publiés par les partenaires lors des campagnes de communication et de diffusion, nombre de diffusion des vidéos.

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

E1.1 : Développement d'un plan de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M1-M6)

E1.2 : Création du matériel de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M1-M60)

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

#### Personnel

**DREAL** : 80 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**OFB** : 7 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations (Pierre-Yves + Patrick) au taux journalier de 296€.

**PP** : 40 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 291€, 90 jours de travail pour Coordinatrices au taux journalier de 195€, 300 jours de travail pour Coordinateur Life au taux journalier de 195€.

**PNP** : 7 jours de travail pour Chargé de mission (technicien cat B) au taux journalier de 307,2€, 7 jours de travail pour Salarié recruté sur le sujet au taux journalier de 264€.

**PNRPA** : 7 jours de travail pour médiateur engagé au taux journalier de 220€.

**CNRS** : 7 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 348€,

**ALTAIR** : 93 jours de travail pour Technicien au taux journalier de 265€, 20 jours de travail pour Stagiaire au taux journalier de 50€.

**FIEP** : 50 jours de travail pour animateur au taux journalier de 166€.

**FERUS** : 19 jours de travail pour Chargé de communication au taux journalier de 165€.

**ADET** : 5 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 273,66€.

#### Voyages

**PP** : 50 trajets à 70€/trajet pour Frais kilométriques de la personne chargée de recueillir les expériences et prendre les photos pour **E1.2**

**ALTAIR**: 80 trajets à 50€/trajet pour indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 8000km

**FERUS**: 18 trajets à 170€/trajet pour Démarchages pour affichages longue durée

#### External assistance

**PP** : 27000€ pour 18 000€ pour l'édition de 1000 exemplaires/ 9000 € pour le graphiste-maquettiste/maison d'édition

**ALTAIR**: 13350€ pour Sous-traitance de la production de la vidéo :

- cadrage : 6000

- montage : 3500

- mixage son : 2000

- conformation : 750

- location matériel : 1100

**FERUS**: 2000€ pour Concepteur/rédacteur professionnel

Consommables:

**ALTAIR:** 500€ pour petites fournitures

**FERUS:** 4000€ pour Affiches ours

Autres coûts

**PP :** 4000€ pour Traduction livre de 300 pages

**E1's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
E1.2.3 : Affiche d'Art (FERUS, M24)	08/2023
E1.2.2 : Documentaires vidéo 2 (Altair, M60)	08/2026
E1.2.4 : Fiches sensibilisation et exposition (FIEP, M24)	08/2023
E1.2.6 : Layman's report (DREAL, M72)	08/2027
E1.2.1 : Documentaires vidéo 1 (Altair, M30)	02/2024
E1.2.5 : Ouvrage pratique sur la protection des troupeaux : Livre de 300 pages - format A5	08/2024
E1.1 Plan de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M6)	02/2022

**E1's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Plan de sensibilisation et de diffusion accessible et validé	02/2022

## **E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)**

**ACTION E.2:** Actions de communication et de diffusion

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

La **DREAL** dirige cette action en tant que coordinatrice du projet LIFE-OURS-PYR. Cette action s'inscrit pleinement dans son périmètre de missions: contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

#### **E2.1 : Campagnes de communication et de diffusion (DREAL, M6-M72)**

Les campagnes de communication vont intégrer les productions de l'action **E1.2** et vont être conduites selon le plan de communication prévu en **E1.1**.

La DREAL organisera les campagnes de communication et de diffusion en partenariat avec tous les partenaires du projet. Des campagnes générales et d'autres ciblées seront faites en lien avec le plan développé en E1.1. Des exemples sont données ci-dessous :

**Campagnes générales :** Le **FIEP** créera des expositions itinérantes (en français et en espagnol) sur l'Ours brun et sa cohabitation possible avec l'Homme en utilisant les fiches créées en **E1.2**. En parallèle, des actions de sensibilisation seront menées auprès des bergers et éleveurs et du public afin d'encourager la cohabitation et réduire certains impacts des activités humaines sur l'ours, notamment dans les zones de connectivité.

**Campagnes ciblées :** D'autres campagne seront ciblées grâce aux développements de **E1**. (diffusion de la vidéo, des ouvrages et affiches, etc.).

Des visites d'estives seront organisées. Ces visites organisées par le CNRS viseront à faire découvrir la réalité de terrain, amener le public au cœur des enjeux de la coexistence entre élevage et grands prédateurs. Elles permettront de sensibiliser le public à l'écologie de l'Ours brun tout comme au fonctionnement d'un groupement pastoral et aux enjeux de l'agriculture de montagne. Les actions du projet LIFE-OURS-PYR mises en place seront présentées, ainsi que leurs premières conclusions. Il s'agira donc de donner à voir aux participants la présence de l'ours sur l'estive, les témoignages des transhumants tout comme l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre. Chaque année sur la période s'étalant de juin à octobre et pendant 5 ans seront organisées 3 visites avec des scolaires (30 jeunes + accompagnants), 2 visites avec des universitaires (25 étudiants + enseignants) et 2 visites avec des professionnels (10 personnes). Les visites seront assurées par un animateur et un accompagnateur de moyenne montagne.

#### **E2.2 : Développement et utilisation du programme Api'ours autour des enjeux pour la biodiversité dans les Pyrénées (FERUS, M1-M72)**

Api'ours est un programme expérimental lancé par **FERUS**, autour des pollinisateurs et l'ours ; les premiers représentent les enjeux de survie de la biodiversité de demain et l'ours est l'espèce emblématique de la biodiversité préservée dans les Pyrénées. Api'ours sera utilisé pour travailler avec les acteurs locaux autour de l'ours, l'abeille, la pollinisation mais aussi la biodiversité au sens large. Le programme se développera ainsi autour de trois axes : la sensibilisation, l'information de tous et l'accompagnement des apiculteurs en prenant en compte les travaux régionaux pour protéger les pollinisateurs sauvages.

Les objectifs du programme sont multiples :

- Sensibiliser, éduquer, informer et impliquer sur la définition de la biodiversité, dont l'ours est une composante emblématique, et sur l'importance de sa préservation.
- Améliorer l'acceptation de l'ours par la population locale et donc favoriser une meilleure cohabitation.
- Impliquer les collectivités.
- Travailler sur les corridors écologiques afin de renforcer les connexions entre les différents noyaux ursins (action **C1.2**).
- Développer une coopération associative transfrontalière franco-espagnole.
- Informer et accompagner les apiculteurs pour protéger leurs ruchers sur les zones à ours.

Les actions suivantes seront réalisées :

- Invitation d'élus, habitants et scolaires lors de la réalisation de chantiers participatifs de plantation d'arbres fruitiers.
- Mise en œuvre des chantiers sur des terrains privés et communaux (espèces autochtones non envahissantes) afin de sensibiliser tous publics.
- Mise en place des panneaux d'informations LIFE-OURS-PYR/ Api'ours.
- Selon les terrains mis à disposition par les propriétaires privés ou institutionnels démarchés, les chantiers seront effectués :
  - à proximité des villages et lieu de vie de la population locale. Ils auront un rôle essentiellement de communication et de sensibilisation de la population pour améliorer l'acceptation de l'ours ;
  - à l'écart des zones habitées, où l'ours pourra venir s'y alimenter, et auront principalement un rôle d'amélioration trophique (en lien avec en **C1.1**) ;
  - sur les zones de corridors définis par les actions **A4.1** (action **C1.2**).
- Invitation des APNE espagnoles à participer aux chantiers effectués sur le versant espagnol.
- Organisation de réunions publiques d'information visant à sensibiliser et informer sur :
  - la définition de la biodiversité et sur l'importance de sa préservation ;
  - les ressources végétales indispensables aux pollinisateurs et à la biodiversité au sens large ; les interactions arbres fruitiers / pollinisateurs / ours / humains et le rôle de chacun dans les écosystèmes.
- Démarchage des apiculteurs des secteurs ciblés pour expliquer l'utilité de protéger les ruchers en présence d'ours, la conditionnalité des indemnités, et les aides publiques associées aux protections.
- Réalisation de chantiers pour la mise en place des moyens de protection des ruchers.

Un effort sera fait pour impliquer les collectivités locales dans cette prise de conscience en faveur de la biodiversité, en particulier celles des secteurs ciblés comme ceux de Natura 2000 ou des DOCOB répertoriés. Le périmètre géographique envisagé est celui des communes en zone massif des départements 64/65/31/09.

### **E2.3 : Mise en réseau avec d'autres projets (DREAL, M6-M72)**

Compte tenu des particularités des contextes liés à la gestion de la cohabitation Homme-Ours dans les Pyrénées, les bénéficiaires souhaitent recevoir un point de vue extérieur sur l'évolution du projet et partager leur expérience et leurs réactions avec d'autres experts.

Une analyse comparative de plusieurs acteurs impliqués dans des projets liés à la conservation d'espèces menacées a été réalisée afin de constituer un **Comité de Suivi** de projet. A titre d'exemple, différents projets ont déjà été identifiés, dans la **Figure E2.3**, une liste de LIFE et NON-LIFE identifiés pour des activités de mise en réseau. Ce comité comprendra au moins 30 participants et inclura des participants espagnols. Il sera consulté au moins trois fois au cours du projet pour être informé des plans et des résultats du projet. Les membres seront consultés afin de recueillir leurs avis et conseils pour mettre en œuvre un meilleur projet et garantir une plus grande diffusion des résultats.

A la fin du projet, la DREAL fournira un rapport sur les activités de mise en réseau (livrable E2.3)

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

E2.1 : Campagnes de communication et de diffusion (DREAL, M6-M72)

E2.2 : Développement et utilisation du programme Api'ours autour des enjeux pour la biodiversité dans les Pyrénées (FERUS, M1-M72)

E2.3 : Mise en réseau avec d'autres projets (DREAL, M6-M72)

### ***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel et Autres coûts:

Voir annexe financière

### Voyage

**PNRPA** : 8 trajets à 111€/trajet pour Participation des médiateurs à 4 événements de communication = carburant voiture (17€/2) + péage (11€/2) + parking (10€/2) + repas (17€) + nuit (75€) ;

**CNRS** : 150 trajets à 60€/trajet pour frais de déplacements pour les participants aux visites sur les estives

**FIEP**: Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement X 250€ = 250€ x 11 = 2750€; Réunions techniques Expos et fiches sensibilisation France/Espagne: 3500 km X 0,574€ = 2000€; Fiche sensibilisation autres 3000 km X 0,574€ = 1700€

**FERUS**: 108 trajets à 170€/trajet pour frais de déplacement + hébergements pour plantations / rencontres / animations / réunions publiques

Sous-traitance :

**PNRPA:** 40000€ de frais de communication autour du projet (graphisme, supports de communication et leur diffusion, production et édition de documents jalons de la démarche (actes, livre blanc)... ) = 8000€/an ;

**CNRS :** 78000€ pour prestation globale incluant :

- Accompagnateur: 7\*500 x5 ans=17500 ;
- Organisation et animation de 35 visites d'estive 24500
- Indemnisation berger:7\*150\*5 ans=5250
- Déplacement: 8750
- Hébergement:12000
- Repas: 10000

**FIEP:** 26000€ pour Expositions Français et Espagnol (4 ex.)+ Fiches pédagogiques F/E =17000€ TTC; Fiches sensibilisation bergers français espagnol = 4000 € TTC; fiches sensibilisation activités humaines = 5000€ TTC,

**FERUS:** 11400€ pour Support au chargé de mission pour entre-autres travail transfrontalier, et avocat pour conventions

Consommables:

**FIEP:** 32000€ pour Diffusion par routage postal des fiches pédagogiques de l'expo ours établissements scolaires départements pyrénéens; diffusion fiches sensibilisation bergers et activités humaines autres départements pyrénéens

**FERUS:** 55200€ pour Arbres équipés (tuteur, protections...) + panneaux d'information + Equipements pour réunions publiques et animations

Name of the picture: Figure E2 3 Projets lies

Nom du projet	Pays	Durée	Espèce visée
PirosLife (LIFE13 NAT/ES/001394)	Espagne	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
LIFE Dinalp Bear (LIFE13 NAT/SI/000550)	Slovénie	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
LIFE ARCPROM (LIFE18 NAT/GR/000768)	Grèce	2014 - 2019	<i>Ursus arctos</i>
Bear Connect Biodiversa	France	2017 - 2020	<i>Ursus arctos</i>
LoupO POCTEFA	Espagne	2020 - 2022	<i>Canis lupus</i> <i>Ursus arctos</i>
LIFE WOLFALPS EU (LIFE18 NAT/IT/000972)	Italie	2019 - 2024	<i>Canis lupus</i>
CanOvis	France	2013 - 2017	<i>Canis lupus</i>
LIFE LYNXCONNECT (LIFE19 NAT/ES/001055)	Espagne	2020 - 2025	<i>Lynx pardinus</i>
ERC-LYNX ITTECOP	France	2018 - 2020	<i>Lynx lynx</i>

**Figure E2 3** : Projets liés à la conservation d'espèces menacées, identifiés pour les activités de mise en réseau.

**E2's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
E2.2 Rapport sur les activités Api'Ours (M72, FERUS)	08/2027
E2.1 Rapport sur les campagnes de sensibilisation et de diffusion (M72, DREAL)	08/2027
E2.3 Rapport sur les campagnes de diffusion menées pendant le projet (M72, DREAL)	08/2027

**E2's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Premier arbre planté avec Api Ours	06/2022
Organisation de la première visite d'estive	06/2022

## **E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)**

**ACTION E.3:** Création et animation d'un centre de ressources sur l'ours

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

Le Centre de Ressources sur l'Ours a vocation à améliorer et objectiver l'information du public sur l'Ours et sa conservation dans les Pyrénées afin de réduire la controverse, améliorer l'acceptation locale de l'espèce et favoriser la valorisation de sa présence par les acteurs locaux. Il s'appuie sur le Centre de Documentation en cours de création. Le centre sera construit et animé par l'**ADET**, avec l'aide de la **DREAL**.

### **E3.1 : Finaliser, gérer et animer le Centre de Documentation sur l'Ours**

Le Centre de Documentation initié par l'association **ADET** est en cours de création. Dans LIFE-OURS-PYR, le centre sera complété et développé pour devenir opérationnel. Il vise à collecter et mettre à la disposition des acteurs locaux toute la documentation existante sur l'ours et sa protection dans les Pyrénées.

#### E3.1.1 Collecte de la documentation et la rendre accessible

**ADET** sollicitera les acteurs actuels et historiques du dossier (dont les partenaires Life) afin de compléter le fond documentaire existant : livres, études, rapports, plans, bilans, actes, brochures, périodiques... de sources scientifique, administrative, juridique, associative.

Ces documents seront référencés au sein d'un logiciel spécialisé et classés dans un local dédié à Arbas (Haute-Garonne) accessible au public sur rendez-vous.

Le catalogue sera accessible en ligne, avec un système de recherche performant et la possibilité de réserver des références en ligne pour consultation sur place dans un espace dédié.

Les documents libres de droit seront progressivement numérisés et mis à disposition en ligne depuis le portail numérique du Centre.

#### E3.1.2 Ouverture et animation du Centre de Documentation

**ADET** assurera l'accueil du public, gestion des réservations et actualisation permanente du fonds documentaire.

ADET communiquera sur l'existence, l'ouverture et l'actualité du Centre auprès des médias et des publics cibles : professionnels du tourisme, enseignants, élus, associations, créateurs, auteurs, journalistes, étudiants, administrations

Indicateurs de moyens : nombre de documents référencés,

Indicateurs de résultats : nombre de sollicitation, nombre de consultation en ligne

### **E3.2 Développer le Centre de Ressources sur l'Ours (Ress'Ours)**

Le Centre de Ressources sur l'Ours s'appuie sur le Centre de Documentation pour créer des outils et services à destination du public et des acteurs locaux.

Des lettres d'informations thématiques vont être développées à destination :

- \* Des enseignants : actualités, outils pédagogiques, pistes et exemples de valorisation pédagogique de l'ours, ressources et animations disponibles, annuaire des structures proposant des animations.
- \* Des professionnels du tourisme : actualités, ressources pour se former et valoriser la présence de l'ours, documents d'information disponibles, animations proposées, questions-réponses fréquentes sur l'ours.
- \* Des élus : actualités, réponses aux questions spécifiques en lien avec le droit, les responsabilités, les textes de référence.

D'autre part, ce Centre de Ressource se concentrera sur de la veille documentaire, hotline et FAQ en ligne, organisation de séminaires pour les professionnels et le public, édition et diffusion de synthèses thématiques résumant les informations, édition et diffusion de synthèses bibliographiques regroupant une sélection des documents disponibles, service de recherche documentaire, et création, actualisation et diffusion d'un annuaire des ressources pédagogiques sur l'ours.

### E3.2.2 Former

- \* Création et diffusion d'outils d'autoformation et de sensibilisation.
- \* Diaporamas régulièrement actualisés sur la situation de l'ours, les connaissances actuelles, l'histoire de la protection, à destination des professionnels pour les aider à sensibiliser et informer leur clientèle.
- \* Organisation et animation de formations d'acteurs locaux en tant que futurs relais d'information. Les sessions de formation sont l'occasion d'apporter les connaissances et informations adaptées au public et de compléter les inscriptions aux newsletters spécifiques.

Pays de l'Ours - Adet a expérimenté ces formations en 2019-2020. Le retour des personnes concernées en montre l'intérêt et incite à généraliser ces propositions.

Les publics ciblés seront les suivants :

- agents d'accueil des Offices du tourisme (OT) pyrénéens
- accompagnateurs en Montagne & animateurs (Clubs de randonneurs, Centres de vacances, CPIE, Centres classes de découverte ...)

La pièce jointe "E3 2 Publics cibles" décrit pour chaque cible les contenus envisagés, leur périodicité et la durée des formations.

Indicateurs de moyens : nombre d'outils et de différents types, nombre d'animation et de formations

Indicateurs de résultats : nombre d'inscriptions et nombre de sollicitations

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

ADET

E3.1 : Finaliser, gérer et animer le Centre de Documentation sur l'Ours (ADET)

E3.2 Développer le Centre de Ressources sur l'Ours (Ress'Ours) (ADET)

**Assumptions related to major costs of the action:**

Personnel

**DREAL** : 10 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**ADET** : 193 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 273,66€, 282 jours de travail pour Animateur - formateur au taux journalier de 140,35€, 1350 jours de travail pour Documentaliste au taux journalier de 123,46€.

Voyage

**ADET** : 104 trajets à 66,9€/trajet pour 13 réunions techniques + 36 trajets pour collecte de documentations pour le Centre Doc + 50 trajets pour formations + 5 trajets pour séminaires = 104 trajets estimés à 191 km/trajet, ce qui donne 70€ par trajet et donc 6958€ au total

Biens durables

**ADET** : 2500€ pour pack informatique complet (2500€\*100%) amorti à 100% sur le projet, 2500€ pour sonorisation + vidéo-projecteur + écran + caméscope (5000€\*50%) amorti à 50% sur le projet

Consommables

**ADET**: 13500€ pour Actes colloques (impression de 5 actes x 1000 € = 5000€), Edition Synthèses thématiques : Impression de 5 synthèses x 500 € = 2500€, Locations salles : 5 séminaires x 600 € = 3000€, Affranchissements : Diffusion des actes & synthèses. Estimation à 3000€

Autres coûts

**ADET**: 26808€ pour Achat Docs livres : 3000€, Hébergement site centre doc 1000€/an =6000€, Intervenants colloques : 5 colloques x 4 intervenants x 300€ = 6000€, Location local Centre Doc : 164€ x 72 mois = 11808€

Name of the picture: E3 2 Publics cibles

**E3.2.2 Former – E3 2 Publics ciblés**

Public	Contenus	Périodicité	Durée
<b>Agents d'accueil des Offices du tourisme (OT) pyrénéens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Apporter les informations et connaissances pour répondre aux questions des visiteurs et touristes / biologie, comportement protection, cohabitation ...</li> <li>· Forme : présentation synthétique + réponse aux questions</li> </ul>	Proposé une fois / an aux 14 OT situés en zone à ours des Pyrénées, au printemps	½ journée
<b>Accompagnateurs en Montagne &amp; animateurs</b> (Clubs de randonneurs, Centres de vacances, CPIE, Centres classes de découverte ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Connaissance de l'ours : biologie, écologie, comportement, histoire, protection</li> <li>· Valorisation pédagogique de la présence de l'ours</li> <li>· Forme : Présentation synthétique &amp; réponse aux questions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 /an / formation initiale</li> <li>· 1/an/département / actualisation</li> </ul>	½ journée

**E3's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
E3.2: Document rassemblant cinq synthèses thématiques (alimentation, reproduction, hibernation, Droit et l'ours) (ADET)	08/2024
E3.1: Site internet portail du Centre de ressources (ADET)	02/2022
E3.3: Document rassemblant les actes des 5 colloques effectués de M12 à M70	08/2027

**E3's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Lien entre le site internet du centre de ressource et du site général du projet	06/2022

## **E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)**

***ACTION E.4:*** Réplicabilité et transfert

***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

### **E4.1. Réplicabilité**

Partenaire responsable de cette tâche : **DREAL**

Durée : M24 à M72

En relation avec **E2.3** de mise en réseau avec d'autres initiatives, la **DREAL** va étudier avec différents acteurs locaux et les partenaires du projet la possibilité de répliquabilité des tâches et solutions mises en œuvre dans le projet.

En effet, la présence de l'Ours brun en Europe et son retour récent dans certaines régions de plusieurs pays européens posent les mêmes questions et problématiques concernant leur suivi et le maintien des activités humaines en zone de présence de l'espèce, ainsi que l'acceptation de l'espèce par les populations locales.

L'approche de répliquabilité du projet comportera ainsi deux parties.

La première partie consistera à développer la répliquabilité des actions de conservation du projet LIFE OURS-PYR sur des sites où le contexte est similaire aux sites ciblés par le projet. En effet, le projet a choisi de se focaliser sur 12 sites Natura 2000 prioritaires pour l'espèce dans lesquels la population d'ours est très présente et/ou particulièrement touchée par certaines activités humaines. Au sein de ces sites seront ainsi mises en œuvre des actions permettant de protéger les individus présents et leur habitat, et d'améliorer par différents moyens la cohabitation avec les activités anthropiques. Il s'agit de mesures innovantes, qui pourront ensuite être appliquées aux 2 autres sites Natura 2000 du massif pyrénéen où l'espèce est présente (et aussi sur les sites non Natura 2000 constituant l'aire de répartition de la population d'Ours brun). Grâce à ce projet LIFE, une action novatrice et cohérente à l'échelle de l'ensemble du réseau Natura 2000 français pourra être mise en œuvre pour la conservation de l'Ours brun des Pyrénées. Cette dynamique contribuera à la Directive Habitats, Faune, Flore. Elle pourra notamment faciliter la mise à jour des FSD des sites, apporter des éléments permettant l'ajout de fiches actions spécifiques à l'Ours brun dans certains Documents d'Objectifs et aider à la prise en compte de l'espèce dans les chartes Natura 2000.

Dans un second temps, la répliquabilité des actions du projet sera étudiée dans d'autres contextes géographiques et pour d'autres espèces. La portée de ce projet LIFE+ ira au-delà du seul territoire des sites Natura 2000 français, puisqu'il est envisagé une répercussion à l'échelle européenne grâce : aux échanges avec les scientifiques espagnols et andorrans travaillant sur l'espèce, aux échanges avec les autres porteurs français de projets LIFE+ Nature, à la valorisation médiatique du projet (la majorité des outils de communication seront traduits intégralement ou partiellement en anglais et en espagnol), à la diffusion scientifique du projet : les principaux documents techniques seront tout ou partiellement traduits en anglais et en espagnol ; plusieurs articles scientifiques seront publiés en anglais dans des revues cotées ; le colloque de clôture proposera une traduction en direct en anglais et en espagnol.

La DREAL sera pour cela épaulée par plusieurs bénéficiaires associés du projet. Différents moyens tels que les journées de restitution des travaux, de formation, les colloques et les diffusions par le site internet et les différents guides engageront les réseaux spécialisés transfrontaliers et européens existants.

Ces échanges et cet effort de diffusion permettront à plus long terme de faire émerger des projets communs à l'échelle européenne au travers d'actions de collaborations internationales (à minima avec l'Espagne pour agir sur l'ensemble du massif pyrénéen).

## **E4.2. Transfert**

Partenaire responsable de cette tâche : **DREAL**

Durée : **M24 à M72**

Dans cette action, la DREAL Occitanie établira des discussions avec différents réseaux de chercheurs (transfrontalier/régional « GSTOP », et au-delà Européen Large Carnivore Initiative for Europe) afin de déterminer l'applicabilité des méthodes utilisées dans le projet dans des contextes plus différents que ceux couverts dans E4.1 (autres prédateurs tels que le loup ou le lynx).

La **DREAL** sera aidée en cela, et pour les mêmes raisons citées dans l'action précédente, des bénéficiaires associés suivants : l'**OFB**, l'**ONF**, Le **PNRPA** et le **PNP**, le **CNRS** et la **PP**.

Cette action est axée autour de trois volets :

- Échanges avec les partenaires espagnols et slovènes : La **DREAL** rencontrera les principaux acteurs espagnols et slovènes de la conservation de l'Ours brun, et notamment ceux impliqués dans les programmes LIFE + « Piroslife » (LIFE13 NAT/ES/001394) et « LIFE Dinalp Bear » (LIFE13 NAT/SI/000550).
- Échanges avec les partenaires relatifs à la présence des grands carnivores en Europe : La **DREAL** rencontrera le réseau d'experts du Large Carnivore Initiative for Europe regroupant plus de vingt nationalités différentes. Ce groupe contribue notamment au développement de guidelines sur la gestion des conflits entre l'Homme et les espèces carnivores et produit des évaluations européennes pour les espèces classées rouges par l'UICN .
- Participation aux rencontres annuelles entre porteurs français de projet LIFE + Nature : La **DREAL** participera annuellement aux rencontres entre les porteurs français de projets LIFE+ Nature (le coordinateur général, le coordinateur administratif et financier, le chargé de mission Ours).

Les échanges avec les partenaires étrangers permettront d'optimiser les protocoles élaborés dans le cadre du projet et de faire converger les actions de gestion. Cette action permettra de favoriser les échanges d'expériences à la fois :

- (1) Sur les protocoles d'étude de l'Ours brun, la conservation de l'espèce et les connaissances et opérations de gestion nécessaires pour y parvenir,
- (2) Et sur les aspects financiers, techniques, organisationnels du portage de tels projets.

Cette action est primordiale, car elle permettra de bénéficier de l'expérience d'autres acteurs français ou étrangers pour optimiser les résultats de ce projet, mais également de faire bénéficier d'autres porteurs des avancées du projet. D'une manière générale, la fédération des acteurs et le partage des expériences procurent un gain remarquable d'efficacité pour la préservation d'une espèce.

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

E4.1. Réplicabilité (DREAL, M24 - M72)

E4.2. Transfert (DREAL, M24 - M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**DREAL** : 60 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**ONF** : 2 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 485€, 8 jours de travail pour Junior au taux journalier de 400€, 2 jours de travail pour Senior au taux journalier de 520€, 8 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 480€.

**OFB** : 20 jours de travail pour CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations (Pierre-Yves + Patrick) au taux journalier de 296€.

**PP** : 2 jours de travail pour Directeur au taux journalier de 291€, 18 jours de travail pour Coordinatrices au taux journalier de 195€.

**PNP** : 20 jours de travail pour Chargé de mission (technicien cat B) au taux journalier de 307,2€, 10 jours de travail pour Salarié recruté sur le sujet au taux journalier de 264€.

**PNRPA** : 20 jours de travail pour médiateur engagé au taux journalier de 220€.

**CNRS** : 12 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 348€, 10 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 322€

**E4's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
E4.1 Rapport sur les actions de répliquabilité (DREAL)	08/2027
E4.2 Rapport sur les actions de transférabilité (DREAL)	08/2027

**E4's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Accord sur la répliquabilité des actions de conservation du projet LIFE OURS-PYR sur des sites où le contexte est similaire aux sites ciblés par le projet	08/2025

## **F. Project management (obligatory)**

**ACTION F.1:** Gestion de projet générale

### ***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

LIFE OURS rassemble une dizaine de partenaires français afin de traiter de manière appropriée la cohabitation Homme Ours dans les Pyrénées françaises. La pièce jointe "structure de gestion" présente le rôle de chaque bénéficiaire dans la gestion du projet, et la pièce jointe "La construction du consortium" leur rôle dans son implémentation. La figure LIFE OURS a besoin d'une gestion technique solide afin d'assurer le respect des délais et le bon déroulement du projet. Les bénéficiaires ont donc conçu une structure de gestion complète afin d'assurer une progression solide du travail, soutenue par les 2 sous-actions suivantes.

#### **F1.1 Outils de gestion**

Bénéficiaire responsable de cette action : **DREAL**

Plusieurs outils de gestion seront produits afin d'assurer le bon déroulement du projet LIFE-OURS-PYR.

La DREAL sera chargée de la création d'outils de gestion spécifiques. Elle préparera pour cela une boîte à outils de gestion (livrable **F1.1**) contenant des modèles prédéfinis pour la gestion administrative (collecte d'informations sur les partenaires), financière (feuilles de temps, déclaration de coûts) et technique (modèles de rapports d'avancement, de livrables et de rapports techniques périodiques). Cette boîte à outils comprendra une grille d'évaluation de la qualité afin de contrôler les activités du projet. L'ensemble de la boîte à outils sera stocké sur l'intranet du site web du projet afin de garantir un accès facile aux différents bénéficiaires. La zone intranet du site web de LIFE-OURS-PYR permettra une bonne communication entre les partenaires et organisera un inventaire technique et financier régulier.

#### **F1.2 Gestion du projet par la DREAL**

Partenaire responsable de cette sous-action : **DREAL**

La durée du projet a été fixée à 6 ans afin de mettre en place un grande quantité d'actions de conservation et de permettre d'évaluer leurs impacts. La durée du projet permettra également de pallier d'éventuels retards sans difficulté.

La gestion du projet sera assurée par un chef de projet expérimenté de la **DREAL Occitanie**, ce qui représente un équivalent temps plein sur le projet LIFE-OURS-PYR. De plus, chaque bénéficiaire désignera un superviseur pour les rapports techniques et financiers.

Le coordinateur du projet et les superviseurs seront aidés par une société externe, spécialisée dans la gestion des projets LIFE, qui aidera tous les bénéficiaires à assurer un bon suivi et un bon reporting du projet. Elle répondra aux questions sur l'éligibilité des coûts, préparera des modèles de rapports, aidera les bénéficiaires à organiser les réunions, etc. Toutefois, comme son commanditaire restera la **DREAL**, le contrôle total et quotidien de la gestion du projet restera en fin de compte entre les mains de la **DREAL**. La société externe se contentera d'aider la **DREAL** dans sa tâche de coordination et suivra toujours les directives générales émanant de la **DREAL**. La **DREAL** assurera également la communication avec les agences nationales et les services de la Commission Européenne et rédigera les rapports intermédiaires et finaux obligatoires de LIFE. La sélection d'une entreprise externe sera le milestone de l'action **F1**.

Pendant la durée du projet, les partenaires appliqueront les principes des marchés publics écologiques. Dans un premier temps, la **DREAL** analysera le guide "Buying Green" publié par la Commission européenne afin de sélectionner toutes les actions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE OURS-PYR. Puis, la **DREAL** proposera une politique d'achat qui sera validée et appliquée par tous les partenaires.

Tous les bénéficiaires devront considérer les questions environnementales avec des considérations techniques et financières afin de choisir la solution la plus pertinente pour l'achat de biens ou la sélection de sous-traitants. Ils suivront les écolabels comme l'écolabel européen pour leurs achats le plus souvent possible mais aussi pour vérifier les caractéristiques du produit acheté (informations énergétiques, recyclabilité ...). Les partenaires seront également attentifs à la méthode d'emballage du fournisseur et encourageront une méthode standard afin d'éviter les longues et coûteuses opérations de déconditionnement et de reconditionnement. Ils encourageront également l'utilisation d'emballages réutilisables. Les approvisionnements seront regroupés autant que possible et le transport des produits par rail, mer ou fleuve, plus respectueux de l'environnement, sera favorisé.

### **Structure de gestion**

La DREAL Occitanie, en tant que coordinatrice du projet, sera chargée du suivi de l'avancement du projet (gestion technique). Il sera l'unique interface entre la Commission Européenne (et l'EASME) et le consortium. Il recevra également la subvention européenne et la répartira entre les bénéficiaires conformément à l'accord de consortium. La gestion administrative et financière du projet sera sous-traitée à une entité externe.

La DREAL sera responsable de la coordination de toutes les activités conformément aux termes du Grant Agreement et recueillera régulièrement les justificatifs de dépenses nécessaires de tous les partenaires. La DREAL examinera tous les produits livrables et les rapports officiels du projet (livrables F1.2.1, F1.2.2, F1.2.3 et F1.2.4) fournis par les partenaires LIFE OURS afin de les valider avant de les transmettre à la Commission Européenne, à EASME ou à NEEMO.

Le soutien externe permettra de recueillir les contributions des partenaires et d'assurer le suivi des questions administratives et financières. Il collectera et intégrera également toutes les contributions pour les rapports techniques. Enfin, l'entité sous-traitante sera chargée d'organiser et d'animer les réunions du consortium. Le Comité Exécutif du Projet (CEP) sera composé d'un ou deux représentants de chaque institution partenaire, d'un membre de l'appui externe à la gestion et sera présidé par le bénéficiaire coordinateur. Il représente le plus haut niveau de décision au sein du consortium et prendra toutes les décisions de gestion nécessaires pour que le projet reste centré sur ses objectifs. Il assurera le suivi des résultats, des progrès et des rapports financiers. Le CEP veillera à la réalisation des objectifs du projet, des livrables et des milestones, à la conformité avec le budget et à toute modification nécessaire de l'accord de consortium. Le CEP sera responsable du suivi, du contrôle et du calendrier des activités du projet.

Le CEP s'occupera également des questions d'exploitation et de diffusion des résultats en s'assurant de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le projet (plate-forme Internet, etc.). Le CEP se réunira au début du projet et au moins tous les 6 mois jusqu'à la fin du projet.

La gestion spécifique de toutes les activités sera effectuée au sein de chaque tâche afin d'assurer l'exécution sans faille de ces tâches.

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

F1.1: Outils de gestion (DREAL)  
F1.2: Gestion du projet par la DREAL (DREAL)

**Assumptions related to major costs of the action:**

Personnel

Voir annex financière

Voyage :

**ONF** : 26 trajets à 150€/trajet pour 13 trajets pour 2 personnes pour se rendre aux réunions de consortium

**OFB** : 39 trajets à 200€/trajet pour Couts pour participations aux réunions de gestion de projet

**PP** : 26 trajets à 150€/trajet pour Aller-retour pour les réunions de gestion (une tous les 6 mois)

**PNP** : 28 trajets à 122€/trajet pour 10 réunions consortium Tarbes-Toulouse + 4 évènements de communication -> Toulouse = train (30€) + repas (17€) + nuit (75€), le tout pour 2 personnes : 3172€

**PNRPA** : 24 trajets à 111€/trajet pour participation des médiateurs aux réunions de gestion à Toulouse (2/an, 12 en tout) = carburant voiture (17€/2) + péage (11€/2) + parking (10€/2) + repas (17€) + nuit (75€)

**CNRS** : 26 trajets à 200€/trajet pour 2 personnes par réunion de consortium, tous les 6 mois

**ALTAIR**: 13 trajets à 100€/trajet pour Indemnité pour 13 réunions de gestion (une tous les 6 mois), 100€ par réunion, 13 réunions

**FIEP**: 13 trajets à 250€/trajet pour Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement = 250€ x 13 = 3250€.

**ADET**: 13 trajets à 66,9€/trajet pour Déplacements pour 13 réunions Life à Toulouse : 870€ pour 13 trajets pour 1 personne à 70€ par trajet

Consommables

**DREAL** : 26000€ pour frais d'organisation de 13 réunions de consortium (2000€ par réunion)

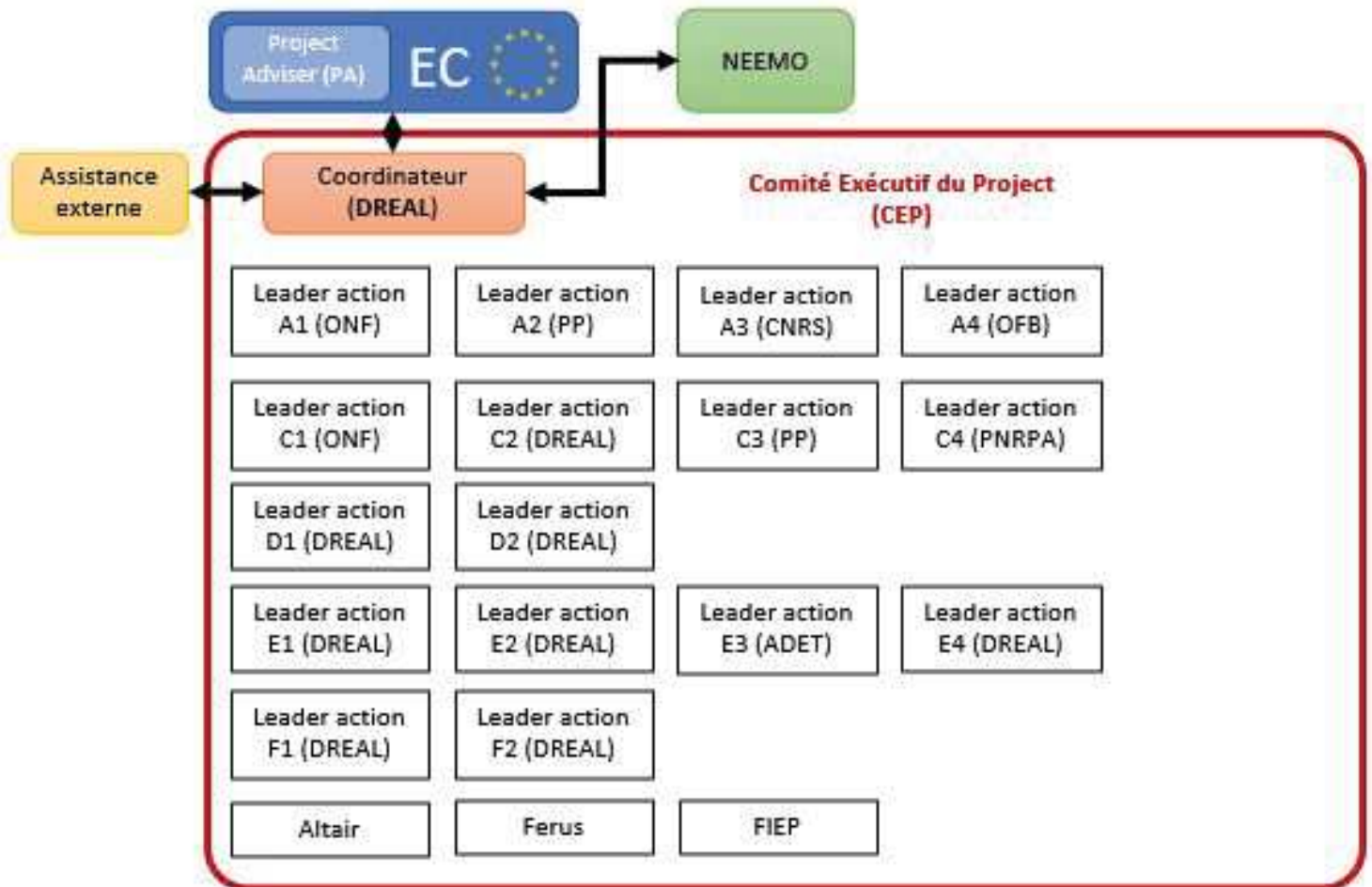
Sous-traitance

**DREAL** : 150000€ pour Sous-traitance pour un support en gestion de projet (soutien pour les formalités administratives et financières dont le) : 25k€/an (appel d'offre public)

Autres coûts :

**ONF, PP, CNRS, PNRPA** : 4000€ pour Audit financier

Name of the picture: structure de gestion



Name of the picture: Construction du consortium

La construction du consortium		
	Pays	Rôle dans le projet
DREAL	France	La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE) qui a en charge le pilotage et la mise en œuvre régionale des politiques de développement durable et d'aménagement durable du territoire, notamment en matière de transport, de logement, d'environnement et de prévention des risques naturels et technologiques. En particulier, la DREAL a en charge l'application du plan d'action ours brun 2018 – 2028 qui s'inscrit pleinement dans le cadre de ce projet. Coordinateur de LIFE OURSPYR, la DREAL sera majoritairement impliquée dans les actions A2 sur les mécanismes de déprédation, C2 sur l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux, enfin sur la gestion du projet dans les actions F.
ONF	France	L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial français chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que du ministère de la Transition écologique et solidaire. Son implication dans le projet est indispensable pour ce qui concerne l'habitat de l'ours brun. En toute logique donc, le rôle principal de l'ONF sera dans l'action C1 qui se concentre sur l'amélioration des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours.
OFB	France	L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public de l'État qui contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Une équipe au sein de l'OFB est dédiée à l'ours et en particulier au pilotage du suivi et de l'étude de la population d'ours bruns sur le versant français des Pyrénées. Dans le projet, le rôle principal de l'OFB sera dans les actions A2 concernant l'analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours et A4 sur la précision sites et des protocoles d'intervention et en particulier au regard de leur connaissance sur les évolutions de la population sur les sites considérés dans le projet.
PP	France	La Pastorale Pyrénéenne (PP) est une association au service des professionnels du pastoralisme (éleveurs, bergers, apiculteurs...) sur l'ensemble du Massif Pyrénéen. En plus d'un contexte économique difficile, le pastoralisme des Pyrénées doit s'adapter à de nouveaux enjeux tels que : l'entretien des paysages, la qualité des produits, le retour des grands prédateurs, ou encore le partage de l'espace avec les activités de loisirs. Dans ce contexte et pour l'élaboration de solutions qui soient acceptées par les acteurs du pastoralisme dans les Pyrénées, l'implication de la PP dans le projet est essentielle. L'association sera principalement impliquée dans les actions A2 et A4 afin que les solutions soient adaptées pour les éleveurs et les bergers, ainsi que dans les actions C2 qui vise à expérimenter les mesures de protection des troupeaux et C3 qui vise à accompagner, soutenir et former les bergers.
PNP	France	Le Parc National des Pyrénées (PNP) est l'un des onze parcs nationaux de France. Il élabore et contrôle la politique de préservation, de gestion, d'accueil et de sensibilisation du public et de développement durable à mettre en œuvre sur le territoire. Le territoire de l'ours étant en grande partie dans le territoire du PNP, son implication est indispensable au projet. Son principal rôle sera dans l'action C4 afin de conduire une médiation territoriale efficace et dans l'action E1 afin de créer du contenu de communication et de dissémination envers le grand public et les acteurs pertinents de la région.
PNRPA	France	Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNRPA) a été créé en 2009, pour la richesse et la diversité de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Le Parc impulse ou mène des actions dans des domaines aussi divers que la protection de la faune et de la flore, la restauration du patrimoine bâti, la préservation des paysages, etc. Le territoire de l'ours traversant les Pyrénées ariégeoises, l'implication du PNRPA dans les actions A3 et C4 sur les actions de médiation est particulièrement important.
CNRS	France	Le laboratoire GEODE (Géographie de l'Environnement) du CNRS oriente ses activités scientifiques sur l'étude des paysages et de l'environnement dans une perspective interdisciplinaire et multi temporelle, allant de la retro-observation des processus naturels et socio-environnementaux à l'établissement de modèles prospectifs. Le laboratoire conduit notamment des recherches sur les relations entre ours brun et pastoralisme, ce qui en fait un acteur incontournable du projet. L'implication majeur du CNRS se fera autour des actions C2 pour l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux et C4 pour les actions de médiation.
Altair	France	Altair Nature est une association à but non lucratif qui a pour objet d'éduquer les publics à l'environnement par le biais d'animations de terrain et d'interventions publiques, de réaliser ou de participer à la réalisation d'études scientifiques sur les patrimoines naturels et culturels, et de sensibiliser au développement durable par la cohabitation entre les activités humaines et la protection de l'environnement. Altair participe au suivi de l'ours brun sur le territoire pyrénéen dans le cadre du Réseau Ours Brun. La principale implication d'Altair sera dans l'action C2 en opérant la technologie d'imagerie thermique ainsi que l'action E1 pour la création de contenu de communication et de dissémination.
Fiep	France	Le Fonds d'Intervention Eco-Pastoral (FIEP) Groupe Ours Pyrénées est une association de protection de la Nature à but non lucratif. Il a pour but d'assurer le maintien de l'exploitation pastorale des milieux pyrénéens et de tous les éléments biologiques de l'écosystème pyrénéen. Un de ces objectifs est de réconcilier le berger et l'ours qui est aussi un objectif au cœur du projet. Le FIEP sera donc logiquement principalement impliqué dans l'action C4 de médiation ainsi que dans l'action E2 pour des activités de communication et de dissémination.
Ferus	France	Depuis plus de 20 ans FERUS milite pour la cohabitation entre les grands prédateurs et les troupeaux domestiques. Depuis sa création, l'association a mis en place une politique de concertation et de dialogue avec des éleveurs qui reconnaissent aux prédateurs le droit de vivre. Dans le projet, FERUS est principalement impliqué dans l'action E2 pour des actions de sensibilisation et de communication.
Adet	France	Pays de l'ours - Adet est l'Association pyrénéenne créée en 1991 pour initier et promouvoir le retour de l'ours dans les Pyrénées centrales. Le principal rôle de l'Adet sera dans la création et l'animation d'un centre de ressources sur l'ours à travers l'action E3.

**F1's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
F1.1 Boîte à outils de gestion (DREAL)	02/2022

**F1's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Sélection d'une entreprise externe pour soutenir les activités de gestion quotidienne (DREAL)	11/2021

## **F. Project management (obligatory)**

**ACTION F.2:** Plan « après LIFE OURS PYR »

***Description and methods employed (what, how, where, when and why):***

### **F2.1 Établissement du plan After-LIFE**

Partenaire responsable de cette sous-action : **DREAL**

Durée : M60-M72

Cette action détaillera la façon dont se poursuivront les actions initiées dans le cadre du projet, dans les années suivant la fin du projet et particulièrement la façon dont sera assurée la conservation de la population d'Ours brun des Pyrénées sur les sites du projet (incluant donc les sites Natura 2000) et plus généralement sur l'ensemble de son aire de répartition pyrénéenne.

Le plan comportera donc deux parties.

La première partie concernera une proposition détaillée pour chacun des sites du projet, des actions qui auront vocation à se poursuivre ou à se lancer, selon quel calendrier, par qui et avec quels financements.

La seconde partie proposera une stratégie d'actions pour extrapoler les résultats du projet à d'autres sites et pour conserver la population d'Ours brun sur l'ensemble de son aire de répartition : andorrane, espagnole et française. Cette stratégie détaillera :

- la liste des outils produits au cours du LIFE et leur disponibilité (exemplaires papiers, version en ligne, etc),
- par type de menaces, un résumé des principales recommandations de gestion formulées à l'issue du projet LIFE+,
- un planning des actions prioritaires à mettre en œuvre,
- une carte des zones où agir en priorité,
- la liste des structures et personnes référentes susceptibles de fournir une assistance technique et scientifique,
- les politiques publiques dans le cadre desquelles les actions pourront être mises en œuvre,
- les instruments financiers disponibles pour supporter ces actions,
- la liste des indicateurs à suivre et leur méthode de suivi.

Le Plan sera rédigé par la **DREAL**, coordinateur du projet et pilote actuel du Plan d'Actions en faveur de l'Ours brun des Pyrénées. Tous les bénéficiaires seront consultés pour définir et valider les actions de développement, de communication et de diffusion supplémentaires qui pourraient être planifiées et réalisées après la fin du projet. Leur accord commun constituera le milestone de F2.

Il sera ainsi rédigé par le coordinateur du projet, avec l'aide des différents partenaires, de M60 à M72, et conduira à la publication d'un rapport « Plan après LIFE » comme livrable (F2.1) à M70.

Cette action prendra la forme d'un chapitre à part entière du rapport final. Ce Plan de conservation après-LIFE sera réalisé en français. Un résumé par site et par partie sera proposé en anglais. Il sera produit en version papier et en version électronique (et mis en ligne sur le site dédié au projet). Sa réalisation garantira une communication adéquate sur l'efficacité des solutions proposées après la fin du projet, assurant ainsi sa durabilité dans le temps.

Il est à noter, que pendant le projet LIFE+ une attention particulière sera portée sur la pérennité des actions concrètes menées, à la fois d'un point de vue technique, financier et contextuel.

#### Justification de la nécessité de l'action

La préservation des populations et des habitats d'une espèce est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Il est donc primordial de s'assurer de la pérennité des actions initiées à la fois pour garantir l'amélioration du statut de l'espèce à l'échelle de la chaîne pyrénéenne française et à la fois pour justifier du bien-fondé des investissements réalisés tout au long du projet.

#### Résultats attendus

Le résultat de cette action sera la production d'un rapport « Plan de conservation après LIFE », en français, en version papier et numérique.

Indicateurs de résultats : 25 pages ; 50 exemplaires imprimés et 1 version pdf mise en ligne sur le site web dédié au projet LIFE

### **F2.2 Plan d'exploitation**

Partenaire responsable de cette sous-action : **DREAL**

Durée : M48-M72

Un plan d'exploitation complet sera produit par la **DREAL**, détaillant la stratégie à court, moyen et long terme ainsi que les accords entre les bénéficiaires pour garantir une exploitation durable des résultats obtenus par le projet LIFE OURS-PYR.

La **DREAL** sera chargée de la rédaction du rapport « Plan d'exploitation après LIFE » (livrable F2.2).

Un premier projet sera édité par la **DREAL** pour validation par les autres bénéficiaires. Une fois accepté, la dernière étape de l'étape aura été franchie et le rapport final sera disponible.

### ***Beneficiary responsible for implementation:***

DREAL Occ

F2.1 Établissement du plan After-LIFE (DREAL, M60-M72)

F2.2 Plan d'exploitation (DREAL, M48-M72)

***Assumptions related to major costs of the action:***

Personnel

**DREAL** : 70 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€, 100 jours de travail pour Confirmé au taux journalier de 192€.

**F2's PROJECT DELIVERABLE PRODUCTS**

<b>Deliverable name</b>	<b>Deadline</b>
F2.1 : un rapport « Plan de conservation après LIFE » (DREAL)	08/2027
F2.2 : un rapport « Plan d'exploitation après LIFE » (DREAL)	08/2027

**F2's PROJECT MILESTONES**

<b>Milestone name</b>	<b>Deadline</b>
Validation des deux rapports « Plan de conservation après LIFE » et « Plan d'exploitation après LIFE » par tous les partenaires du projet	08/2027

## DELIVERABLE PRODUCTS OF THE PROJECT

Name of the Deliverable	Number of the associated action	Deadline
A2.1 Rapport de littérature sur les mesures de protection des troupeaux face aux prédateurs (CNRS)	A 2	01/12/2021
A3.1 Rapport de l'étude préparatoire par entretien et analyse de documents (CNRS)	A 3	01/02/2022
E1.1 Plan de sensibilisation et de diffusion (DREAL, M6)	E 1	01/02/2022
E3.1: Site internet portail du Centre de ressources (ADET)	E 3	01/02/2022
F1.1 Boîte à outils de gestion (DREAL)	F 1	01/02/2022
A1.2 Cartographie quinquennale des zones d'occupation régulière et potentielle et des sites vitaux de l'ours (OFB)	A 1	01/04/2022
A2.3 Base de données « chien de protection », utilisable à l'échelle des Pyrénées et au niveau national (PP)	A 2	01/06/2022
A3.2 Rapport sur les retours d'expérience sur la médiation et sur la fondation d'un réseau d'espaces protégés autour de la cohabitation hommes-prédateurs (PNRPA)	A 3	01/06/2022
A1.2 Cartographie de la connectivité du paysage pour l'ours (OFB)	A 1	01/08/2022
A1.3 Outil cartographique commun (DREAL)	A 1	01/08/2022
A2.2 Compte rendu de ces échanges transfrontaliers qui permettra d'officialiser la création du réseau de techniciens (traduit dans les deux langues). (OFB)	A 2	01/08/2022
A2.4 : Prototype du système d'effarouchement avec le logiciel de reconnaissance d'ours (DREAL)	A 2	01/08/2022
A3.3 Rapport sur la mise en place de la mission de médiation (PNP)	A 3	01/08/2022
A4.1 Cartographie des sites visés pour l'amélioration trophique (ONF)	A 4	01/08/2022
A4.2 Cartographie des sites visés pour l'amélioration et l'expérimentation des mesures de protection des troupeaux (OFB)	A 4	01/08/2022
C4.1.1 Rapport sur le fonctionnement du "parlement de l'ours" - PNRPA, M20	C 4	01/04/2023
E1.2.3 : Affiche d'Art (FERUS, M24)	E 1	01/08/2023
E1.2.4 : Fiches sensibilisation et exposition (FIEP, M24)	E 1	01/08/2023

E1.2.1 : Documentaires vidéo 1 (Altair, M30)	E 1	01/02/2024
E1.2.5 : Ouvrage pratique sur la protection des troupeaux : Livre de 300 pages - format A5	E 1	01/08/2024
E3.2: Document rassemblant cinq synthèses thématiques (alimentation, reproduction, hibernation, Droit et l'ours) (ADET)	E 3	01/08/2024
C3.1.1 Bilans intermédiaires des actions menées par les bergers experts (M48, PP)	C 3	01/08/2025
C3.2.1 Bilans intermédiaires des actions de formation (M48, DREAL)	C 3	01/08/2025
E1.2.2 : Documentaires vidéo 2 (Altair, M60)	E 1	01/08/2026
C1.1 Bilan des chantiers réalisés en C1.1 (nombre, ha, travaux réalisés) (ONF, M72)	C 1	01/08/2027
C1.1.2. Evaluation par mesure d'indicateurs sur zones test de l'enrichissement de l'habitat (nombre de zones test évaluées) (ONF, M72)	C 1	01/08/2027
C1.2 Bilan des chantiers réalisés en C1.2 (nombre, ha, travaux réalisés) (ONF, M72)	C 1	01/08/2027
C2.1 Organisation d'un workshop (PP, M72)	C 2	01/08/2027
C2.2 Fiches de préconisations des outils de protection et modalités de mise en oeuvre avec rapport de mise en oeuvre (DREAL, M72)	C 2	01/08/2027
C3.1.2 Bilan final des actions menées par les bergers experts (M72, PP)	C 3	01/08/2027
C3.2.2 Bilan final des actions de formation (M72, DREAL)	C 3	01/08/2027
C4.1.2 Rapport sur les actions de médiation à l'échelle locale (FIEP, M72)	C 4	01/08/2027
C4.1.3 Rapport et publications sur les enjeux de médiation « grands prédateurs » dans les deux territoires pilotes (PNP, M72)	C 4	01/08/2027
C4.2 Rapport sur les actions de médiation à l'échelle du massif (CNRS, M72)	C 4	01/08/2027
D1.1 : Rapport sur l'étude de diversité des habitats et des espèces (ONF, M72)	D 1	01/08/2027
D1.2 : Rapport sur l'évolution de la population d'ours (OFB, M72)	D 1	01/08/2027
D1.3 : Rapport bilan des deux enquêtes d'opinion (DREAL, M72)	D 1	01/08/2027
D2.1 : Rapport final sur l'accompagnement et expérimentation des mesures de protection des troupeaux (DREAL, M72)	D 2	01/08/2027
D2.2 : Rapport final sur l'impact de la médiation territoriale (CNRS, M72)	D 2	01/08/2027
E1.2.6 : Layman's report (DREAL, M72)	E 1	01/08/2027

E2.1 Rapport sur les campagnes de sensibilisation et de diffusion (M72, DREAL)	E 2	01/08/2027
E2.2 Rapport sur les activités Api'Ours (M72, FERUS)	E 2	01/08/2027
E2.3 Rapport sur les campagnes de diffusion menées pendant le projet (M72, DREAL)	E 2	01/08/2027
E3.3: Document rassemblant les actes des 5 colloques effectués de M12 à M70	E 3	01/08/2027
E4.1 Rapport sur les actions de répliquabilité (DREAL)	E 4	01/08/2027
E4.2 Rapport sur les actions de transférabilité (DREAL)	E 4	01/08/2027
F2.1 : un rapport « Plan de conservation après LIFE » (DREAL)	F 2	01/08/2027
F2.2 : un rapport « Plan d'exploitation après LIFE » (DREAL)	F 2	01/08/2027

#### MILESTONES OF THE PROJECT

Name of the Milestone	Number of the associated action	Deadline
Sélection d'une entreprise externe pour soutenir les activités de gestion quotidienne (DREAL)	F 1	01/11/2021
Plan de sensibilisation et de diffusion accessible et validé	E 1	01/02/2022
Deux premiers bergers experts recrutés	C 3	01/05/2022
Lien entre le site internet du centre de ressource et du site général du projet	E 3	01/06/2022
Organisation de la première visite d'estive	E 2	30/06/2022
Premier arbre planté avec Api Ours	E 2	30/06/2022
Outil cartographique terminé et disponible	A 1	01/08/2022
Préparation des activités C2 effectuée (tous les livrables A2 soumis et validés)	A 2	01/08/2022
Préparation des activités de médiation effectuées (tous les livrables de IA3 soumis et validés)	A 3	01/08/2022
Validation des zones d'intervention des actions C	A 4	01/08/2022
Première étude d'estive avec chien de protection effectuée	C 2	01/10/2022
Première étude d'estive avec moyens de protection effectuée	C 2	01/10/2022

Premier arbre planté pour amélioration trophique	C 1	31/10/2022
Première session de formation effectuée	C 3	01/01/2023
Bilan des deux premières années de médiation accessible	C 4	01/08/2023
Début du recueil de données	D 2	01/08/2024
Accord sur la répliquabilité des actions de conservation du projet LIFE OURS-PYR sur des sites où le contexte est similaire aux sites ciblés par le projet	E 4	01/08/2025
Premières analyses de l'impact socio-économique	D 2	01/08/2025
Premier rapport sur l'impact environnemental accessible	D 1	01/08/2026
Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours terminée et livrables accessibles	C 3	01/08/2027
Ensemble des activités d'amélioration trophique terminés	C 1	01/08/2027
Expérimentation des mesures de protection des troupeaux terminée et workshop bilan effectué	C 2	01/08/2027
Validation des deux rapports « Plan de conservation après LIFE » et « Plan d'exploitation après LIFE » par tous les partenaires du projet	F 2	01/08/2027

#### ACTIVITY REPORTS FORESEEN

Please indicate the deadlines for the following reports:

- Progress Reports n°1, n°2 etc. (if any; to ensure that the delay between consecutive reports does not exceed 18 months)
- Mid term report payment request (for project longer than 24 months or with Eu contribution of more than EUR300,000)
- Final Report with payment request (to be delivered within 3 months after the end of the project)

Type of report	Deadline
Progress report	01/08/2022
Progress report	01/08/2023
Midterm report	01/08/2024
Progress report	01/08/2025
Progress report	01/08/2026

Final report	30/11/2027
--------------	------------

## TIMETABLE

Action		2021				2022				2023				2024				2025				2026				
Action number	Name of the action	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	
<b>A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans</b>																										
A.1	Production d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des espaces communs homme ours			■	■	■	■																			
A.2	Analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours			■	■	■	■																			
A.3	Préparation aux actions de médiation			■	■	■	■																			
A.4	Précisions des sites et protocoles d'intervention				■	■	■																			
<b>B. Purchase/lease of land and/or compensation payments for use rights</b>																										
<b>C. Conservation actions</b>																										
C.1	Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
C.2	Expérimentation des mesures de protection des troupeaux					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
C.3	Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
C.4	Médiation territoriale									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)</b>																										
D.1	Évaluation de l'impact environnemental et sur les services écosystémiques du projet																									■
D.2	Evaluation de l'impact socio-économique																									■
<b>E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)</b>																										
E.1	Préparation des activités de sensibilisation et de diffusion			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
E.2	Actions de communication et de diffusion			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
E.3	Création et animation d'un centre de ressources sur l'ours			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
E.4	Répliquabilité et transfert									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>F. Project management (obligatory)</b>																										
F.1	Gestion de projet générale			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
F.2	Plan « après LIFE OURS PYR »																									■

## TIMETABLE

Action		2027				2028				2029				2030				2031				2032			
Action number	Name of the action	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
<b>A. Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans</b>																									
A.1	Production d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des espaces communs homme ours																								
A.2	Analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours																								
A.3	Préparation aux actions de médiation																								
A.4	Précisions des sites et protocoles d'intervention																								
<b>B. Purchase/lease of land and/or compensation payments for use rights</b>																									
<b>C. Conservation actions</b>																									
C.1	Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours	■	■	■																					
C.2	Expérimentation des mesures de protection des troupeaux	■	■	■																					
C.3	Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours	■	■	■																					
C.4	Médiation territoriale	■	■	■																					
<b>D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)</b>																									
D.1	Évaluation de l'impact environnemental et sur les services écosystémiques du projet	■	■	■																					
D.2	Evaluation de l'impact socio-économique	■	■	■																					
<b>E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)</b>																									
E.1	Préparation des activités de sensibilisation et de diffusion	■	■	■																					
E.2	Actions de communication et de diffusion	■	■	■																					
E.3	Création et animation d'un centre de ressources sur l'ours	■	■	■																					
E.4	Répliquabilité et transfert	■	■	■																					
<b>F. Project management (obligatory)</b>																									
F.1	Gestion de projet générale	■	■	■																					
F.2	Plan « après LIFE OURS PYR »	■	■	■																					



***LIFE20 NAT/FR/001149***

**FINANCIAL APPLICATION FORMS**

**Part F – financial information**

Budget breakdown cost categories	Total cost in €	Eligible Cost in €	% of total eligible costs
1. Personnel	5,240,993	5,240,993	67.26%
2. Travel and subsistence	360,710	360,710	4.63%
3. External assistance	781,650	781,650	10.03%
4. Durable goods			
Infrastructure	0	0	0.00%
Equipment	325,700	167,320	2.15%
Prototype	130,000	130,000	1.67%
5. Land	0	0	0.00%
6. Consumables	443,520	443,520	5.69%
7. Other costs	158,058	158,058	2.03%
8. Overheads	509,681	509,681	6.54%
<b>Total</b>	<b>7,950,312</b>	<b>7,791,932</b>	<b>100.00%</b>

Contribution breakdown	In €	% of total	% of total eligible costs
EU contribution requested	5,843,925	73.51%	75.00%
Coordinating Beneficiary's contribution	1,005,628	12.65%	
Associated Beneficiaries' contribution	1,100,759	13.85%	
Co-financers contribution	0	0.00%	
<b>Total</b>	<b>7,950,312</b>	<b>100.00%</b>	

Cost category in Euro										
Project action	Personnel (Days)	Travel	External assistance	Infrastructure	Equipment	Prototype	Land	Consumables	Other	Total
<b>A1</b> Production d'un outil cartographique d'aide à la décision pour la gestion des espaces communs homme ours	101,811 (353)	2,500	65,000	0	800	0	0	0	0	170,111
<b>A2</b> Analyse des mécanismes de déprédation et de coexistence entre pastoralisme et ours	210,518 (1,016)	26,955	15,000	0	114,400	130,000	0	1,850	5,350	504,073
<b>A3</b> Préparation aux actions de médiation	124,350 (536)	5,644	11,500	0	0	0	0	0	10,000	151,494
<b>A4</b> Précisions des sites et protocoles d'intervention	141,725 (553)	6,750	45,000	0	0	0	0	0	0	193,475
<b>C1</b> Améliorations des ressources trophiques forestières et des corridors écologiques de l'ours	607,190 (1,904)	28,140	33,600	0	0	0	0	114,800	6,640	790,370
<b>C2</b> Expérimentation des mesures de protection des troupeaux	784,076 (3,954)	120,000	74,800	0	156,840	0	0	108,300	6,000	1,250,016
<b>C3</b> Accompagnement des bergers et éleveurs en zone à ours	884,288 (5,400)	0	0	0	15,000	0	0	58,320	0	957,608
<b>C4</b> Médiation territoriale	1,149,648 (4,801)	81,344	189,000	0	31,160	0	0	28,900	74,000	1,554,052
<b>D1</b> Évaluation de l'impact environnemental et sur les services écosystémiques du projet	61,880 (225)	3,600	0	0	0	0	0	0	0	65,480
<b>D2</b> Evaluation de l'impact socio-économique	58,940 (240)	0	0	0	0	0	0	0	0	58,940
<b>E1</b> Préparation des activités de sensibilisation et de diffusion	151,540 (732)	10,560	42,350	0	0	0	0	4,500	4,000	212,950
<b>E2</b> Actions de communication et de diffusion	232,632 (1,207)	35,948	155,400	0	0	0	0	87,350	9,260	520,590

**LIFE20 NAT/FR/001149 - R2 - Costs per Action**

<b>E3</b> Création et animation d'un centre de ressources sur l'ours	271,149 (1,865)	6,968	0	0	7,500	0	0	13,500	26,808	325,925
<b>E4</b> Réplicabilité et transfert	51,718 (192)	0	0	0	0	0	0	0	0	51,718
<b>F1</b> Gestion de projet générale	376,888 (1,665)	32,301	150,000	0	0	0	0	26,000	16,000	601,189
<b>F2</b> Plan « après LIFE OURS PYR »	32,640 (170)	0	0	0	0	0	0	0	0	32,640
Overheads										509,681
Total	5,240,993 (24,813)	360,710	781,650	0	325,700	130,000	0	443,520	158,058	7,950,312

Costs per Beneficiary													
Short name	Personnel (Days)	Travel	External assistance	Infrastructure	Equipment	Prototype	Land	Consumables	Other	Overheads	EU contrib.	Total eligible costs	% of total eligible costs
DREAL Occ	603,520 (2,973)	18,000	165,000	0	15,000	50,000	0	84,320	4,000	65,788	0	1,005,628	12.91%
ADET	283,866 (1,914)	7,839	0	0	5,000	0	0	13,500	26,808	23,558	360,872	360,571	4.63%
Altair	249,915 (1,511)	11,550	13,350	0	54,320	0	0	3,150	7,200	23,763	363,247	363,248	4.66%
CNRS	721,002 (2,766)	78,300	211,900	0	36,000	0	0	118,300	0	81,585	1,087,388	1,247,087	16.00%
FERUS	172,335 (1,147)	37,060	27,000	0	0	0	0	94,000	14,400	24,135	368,929	368,930	4.73%
FIEP	142,096 (856)	29,550	26,000	0	0	0	0	32,000	0	16,075	245,720	245,721	3.15%
OFB	235,875 (975)	18,400	0	0	7,900	0	0	1,350	0	18,446	211,478	281,971	3.62%
ONF	757,060 (1,875)	19,400	140,000	0	0	0	0	80,000	4,000	70,032	1,070,491	1,070,492	13.74%
PNP	386,537 (1,411)	25,680	0	0	1,500	0	0	7,900	50,000	32,975	378,035	504,592	6.48%
PNRPA	536,500 (2,500)	18,176	154,000	0	29,660	0	0	8,000	38,000	54,903	629,429	839,239	10.77%
PP	1,152,287 (6,885)	96,755	44,400	0	17,940	80,000	0	1,000	13,650	98,421	1,128,336	1,504,453	19.31%

**LIFE20 NAT/FR/001149 - R2a**

Total	5,240,993 (24,813)	360,710	781,650	0	167,320	130,000	0	443,520	158,058	509,681	5,843,925	7,791,932	100.00%
Share of total eligible costs	67.26%	4.63%	10.03%	0.00%	2.15%	1.67%	0.00%	5.69%	2.03%	6.54%	75.00%	100.00%	

Coordinating Beneficiary's contribution				
Country code	Beneficiary short name	Total costs of the actions in € (including overheads)	Beneficiary's own contribution in €	Amount of EU contribution requested in €
FR	DREAL Occ	1,005,628	1,005,628	0

Associated Beneficiaries' contribution				
Country code	Beneficiary short name	Total costs of the actions in € (including overheads)	Associated beneficiary's own contribution in €	Amount of EU contribution requested in €
FR	ADET	363,071	2,200	360,872
FR	Altaïr	482,528	119,280	363,247
FR	CNRS	1,261,587	174,199	1,087,388
FR	FERUS	368,930	1	368,929
FR	FIEP	245,721	1	245,720
FR	OFB	304,071	92,593	211,478
FR	ONF	1,070,492	1	1,070,491
FR	PNP	504,592	126,557	378,035
FR	PNRPA	839,239	209,810	629,429
FR	PP	1,504,453	376,117	1,128,336
<b>TOTAL Associated Beneficiaries</b>		<b>6,944,684</b>	<b>1,100,759</b>	<b>5,843,925</b>

<b>TOTAL All Beneficiaries</b>	<b>7,950,312</b>	<b>2,106,387</b>	<b>5,843,925</b>
--------------------------------	------------------	------------------	------------------

Co-financers contribution	
Co-financer's name	Amount of co-financing in €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
DREAL Occ	A 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	25	4,800
DREAL Occ	A 1	Permanent staff or civil servant	Apprenti	40	15	600
DREAL Occ	A 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	100	19,200
DREAL Occ	A 2	Additional staff	Confirmé	192	100	19,200
DREAL Occ	A 2	Permanent staff or civil servant	Senior	256	35	8,960
DREAL Occ	C 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	800	153,600
DREAL Occ	C 2	Additional staff	Confirmé	192	200	38,400
DREAL Occ	C 3	Additional staff	Formateurs	450	108	48,600
DREAL Occ	C 4	Permanent staff or civil servant	Apprenti	40	10	400
DREAL Occ	C 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	50	9,600
DREAL Occ	D 1	Additional staff	Confirmé	192	50	9,600
DREAL Occ	D 1	Permanent staff or civil servant	Senior	256	50	12,800
DREAL Occ	D 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	50	9,600
DREAL Occ	D 2	Permanent staff or civil servant	Senior	256	50	12,800
DREAL Occ	D 2	Additional staff	Confirmé	192	50	9,600
DREAL Occ	E 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	80	15,360
DREAL Occ	E 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	130	24,960
DREAL Occ	E 3	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	10	1,920
DREAL Occ	E 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	60	11,520

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
DREAL Occ	F 1	Additional staff	Confirmé	192	700	134,400
DREAL Occ	F 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	130	24,960
DREAL Occ	F 2	Additional staff	Confirmé	192	100	19,200
DREAL Occ	F 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	192	70	13,440
PNRPA	A 3	Permanent staff or civil servant	Confirmé	175	50	8,750
PNRPA	A 3	Additional staff	Médiateur engagé	220	200	44,000
PNRPA	C 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	175	250	43,750
PNRPA	C 4	Additional staff	Médiateur engagé	220	1,839	404,580
PNRPA	E 1	Additional staff	Médiateur engagé	220	7	1,540
PNRPA	E 2	Additional staff	Médiateur engagé	220	50	11,000
PNRPA	E 4	Additional staff	Médiateur engagé	220	20	4,400
PNRPA	F 1	Additional staff	Médiateur engagé	220	84	18,480
FERUS	C 1	Permanent staff or civil servant	Chargé de communication	165	130	21,450
FERUS	C 1	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission	145	390	56,550
FERUS	E 1	Permanent staff or civil servant	Chargé de communication	165	19	3,135
FERUS	E 2	Permanent staff or civil servant	Chargé de communication	165	152	25,080
FERUS	E 2	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission	145	372	53,940
FERUS	F 1	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission	145	84	12,180
FIEP	A 4	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	95	15,770
FIEP	C 3	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	60	9,960

## Direct Personnel costs

				Calculation =>	A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)	
FIEP	C 4	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	285	47,310	
FIEP	E 1	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	50	8,300	
FIEP	E 2	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	282	46,812	
FIEP	F 1	Permanent staff or civil servant	Animateur	166	84	13,944	
OFB	A 1	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Ecologie spatiale	296	35	10,360	
OFB	A 1	Additional staff	Post doc	253	197	49,841	
OFB	A 1	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	15	4,440	
OFB	A 2	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	60	17,760	
OFB	A 2	Permanent staff or civil servant	Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations	236	5	1,180	
OFB	A 2	Additional staff	CDD Technicien Cat. B / Déprédations	164	207	33,948	
OFB	A 4	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	10	2,960	
OFB	A 4	Additional staff	Post doc	253	10	2,530	
OFB	A 4	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Ecologie spatiale	296	5	1,480	
OFB	A 4	Permanent staff or civil servant	Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations	236	50	11,800	
OFB	A 4	Additional staff	CDD Technicien Cat. B / Déprédations	164	75	12,300	
OFB	C 3	Permanent staff or civil servant	Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations	236	30	7,080	
OFB	C 4	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	5	1,480	
OFB	C 4	Permanent staff or civil servant	Fonctionnaire Chef Technicien Cat. B / Déprédations	236	25	5,900	
OFB	C 4	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Ecologie spatiale	296	25	7,400	

## Direct Personnel costs

				Calculation =>	A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)	
OFB	D 1	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	30	8,880	
OFB	D 2	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	30	8,880	
OFB	E 1	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	7	2,072	
OFB	E 2	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	50	14,800	
OFB	E 4	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	20	5,920	
OFB	F 1	Permanent staff or civil servant	CDI Ingénieur Cat. A / Gestion projet & Déprédations	296	84	24,864	
CNRS	A 2	Additional staff	Junior	225	133	29,925	
CNRS	A 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	15	5,220	
CNRS	A 3	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	30	10,440	
CNRS	A 3	Additional staff	Junior	225	216	48,600	
CNRS	C 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	80	27,840	
CNRS	C 2	Additional staff	Confirmé	322	368	118,496	
CNRS	C 2	Additional staff	Junior	225	635	142,875	
CNRS	C 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	86	29,928	
CNRS	C 4	Additional staff	Junior	225	756	170,100	
CNRS	C 4	Additional staff	Confirmé	322	179	57,638	
CNRS	D 2	Additional staff	Junior	225	80	18,000	
CNRS	D 2	Additional staff	Confirmé	322	30	9,660	
CNRS	E 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	7	2,436	
CNRS	E 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	20	6,960	

## Direct Personnel costs

				Calculation =>	A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)	
CNRS	E 3	Additional staff	Confirmé	322	30	9,660	
CNRS	E 4	Additional staff	Confirmé	322	10	3,220	
CNRS	E 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	12	4,176	
CNRS	F 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	348	15	5,220	
CNRS	F 1	Additional staff	Confirmé	322	64	20,608	
ADET	E 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	273	5	1,365	
ADET	E 3	Permanent staff or civil servant	Animateur - formateur	140	282	39,480	
ADET	E 3	Permanent staff or civil servant	Directeur	273	193	52,689	
ADET	E 3	Additional staff	Documentaliste	124	1,350	167,400	
ADET	F 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	273	84	22,932	
PNP	A 3	Permanent staff or civil servant	Chef de service (ingénieur cat A)	335	10	3,350	
PNP	A 3	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission (technicien cat B)	307	30	9,210	
PNP	C 4	Additional staff	Salarié recruté sur le sujet	264	963	254,232	
PNP	C 4	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission (technicien cat B)	307	170	52,190	
PNP	C 4	Permanent staff or civil servant	Chef de service (ingénieur cat A)	335	50	16,750	
PNP	E 1	Additional staff	Salarié recruté sur le sujet	264	7	1,848	
PNP	E 1	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission (technicien cat B)	307	7	2,149	
PNP	E 2	Additional staff	Salarié recruté sur le sujet	264	20	5,280	
PNP	E 2	Permanent staff or civil servant	Chargé de mission (technicien cat B)	307	40	12,280	
PNP	E 4	Additional staff	Salarié recruté sur le sujet	264	10	2,640	

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
PNP	E 4	Permanent staff or civil servant	Chef de service (ingénieur cat A)	335	20	6,700
PNP	F 1	Permanent staff or civil servant	Secrétaire administrative (cat C)	237	84	19,908
ONF	A 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	12	5,820
ONF	A 1	Additional staff	Confirmé	480	24	11,520
ONF	A 1	Additional staff	Senior	520	15	7,800
ONF	A 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	650	3	1,950
ONF	A 1	Additional staff	Junior	390	12	4,680
ONF	A 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	35	16,975
ONF	A 4	Additional staff	Senior	520	18	9,360
ONF	A 4	Additional staff	Junior	390	18	7,020
ONF	A 4	Additional staff	Confirmé	480	35	16,800
ONF	A 4	Permanent staff or civil servant	Junior	400	12	4,800
ONF	C 1	Permanent staff or civil servant	Junior	400	23	9,200
ONF	C 1	Additional staff	Junior	390	40	15,600
ONF	C 1	Additional staff	Autres (doctorants, etc.)	375	1,250	468,750
ONF	C 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	36	17,460
ONF	C 1	Additional staff	Confirmé	480	20	9,600
ONF	C 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	650	6	3,900
ONF	C 1	Additional staff	Senior	520	9	4,680
ONF	C 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	30	14,550

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
ONF	C 4	Permanent staff or civil servant	Directeur	650	6	3,900
ONF	C 4	Additional staff	Senior	520	12	6,240
ONF	C 4	Permanent staff or civil servant	Junior	400	30	12,000
ONF	C 4	Additional staff	Junior	390	30	11,700
ONF	D 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	20	9,700
ONF	D 1	Additional staff	Confirmé	480	10	4,800
ONF	D 1	Additional staff	Senior	520	5	2,600
ONF	D 1	Additional staff	Junior	390	10	3,900
ONF	E 2	Additional staff	Senior	520	5	2,600
ONF	E 2	Permanent staff or civil servant	Junior	400	20	8,000
ONF	E 2	Additional staff	Confirmé	480	20	9,600
ONF	E 2	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	5	2,425
ONF	E 4	Additional staff	Confirmé	480	8	3,840
ONF	E 4	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	2	970
ONF	E 4	Permanent staff or civil servant	Junior	400	8	3,200
ONF	E 4	Additional staff	Senior	520	2	1,040
ONF	F 1	Additional staff	Senior	520	15	7,800
ONF	F 1	Permanent staff or civil servant	Junior	400	25	10,000
ONF	F 1	Permanent staff or civil servant	Confirmé	485	28	13,580
ONF	F 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	650	6	3,900
ONF	F 1	Additional staff	Confirmé	480	10	4,800

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
Altaïr	A 2	Additional staff	Stagiaire	50	20	1,000
Altaïr	A 2	Additional staff	Technicien	265	52	13,780
Altaïr	C 2	Additional staff	Technicien	265	576	152,640
Altaïr	C 2	Additional staff	Stagiaire	50	660	33,000
Altaïr	E 1	Additional staff	Stagiaire	50	20	1,000
Altaïr	E 1	Additional staff	Technicien	265	93	24,645
Altaïr	E 2	Additional staff	Technicien	265	6	1,590
Altaïr	F 1	Additional staff	Technicien	265	84	22,260
PP	A 2	Permanent staff or civil servant	TCP	150	50	7,500
PP	A 2	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	60	11,700
PP	A 2	Additional staff	Coordinateur Life	195	114	22,230
PP	A 2	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	65	18,915
PP	A 4	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	30	8,730
PP	A 4	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	140	27,300
PP	A 4	Additional staff	Coordinateur Life	195	20	3,900
PP	C 2	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	30	5,850
PP	C 2	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	25	7,275
PP	C 2	Permanent staff or civil servant	TCP	150	200	30,000
PP	C 2	Additional staff	Coordinateur Life	195	380	74,100
PP	C 3	Additional staff	Junior	140	1,304	182,560
PP	C 3	Permanent staff or civil servant	TCP	150	50	7,500

## Direct Personnel costs

Calculation =>				A	B	A x B
Beneficiary short name	Action number	Type of contract	Category/Role in the project	Daily rate (rounded to the nearest)	Number of person-days	Direct personnel costs (€)
PP	C 3	Additional staff	Coordinateur Life	195	535	104,325
PP	C 3	Additional staff	Berger Expert	160	2,470	395,200
PP	C 3	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	50	9,750
PP	C 3	Permanent staff or civil servant	Bergers d'Appui	141	743	104,763
PP	C 3	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	50	14,550
PP	E 1	Additional staff	Coordinateur Life	195	300	58,500
PP	E 1	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	90	17,550
PP	E 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	40	11,640
PP	E 2	Additional staff	Coordinateur Life	195	25	4,875
PP	E 2	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	5	1,455
PP	E 2	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	5	975
PP	E 4	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	2	582
PP	E 4	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	18	3,510
PP	F 1	Permanent staff or civil servant	Coordinatrices	195	77	15,015
PP	F 1	Permanent staff or civil servant	Directeur	291	7	2,037
<b>TOTAL =&gt;</b>					24,813	5,240,993

## Travel and subsistence costs

				Calculation =&gt;	A	B	A X B
Beneficiary short name	Action number	Destination	Explanations of assumptions	Travel and subsistence rate	Number of travels	Total travel and subsistence costs	
DREAL Occ	A 2	National	30 trajets pour 3 personnes sont estimés avec un coup unitaire de 200€ par personne pour déplacement de personnes vers les lieux de test et le transport du matériel	200	90	18,000	
PNRPA	A 3	National	2 déplacements en catalogne : carburant voiture (36€/2)+péage (14€/2)+repas (17€)+nuit (75€) = 464€ ; + frais d'essence missions courantes + assurance véhicule : 480 + 200 = 680€	1,144	1	1,144	
PNRPA	C 4	National	10 déplacements en Catalogne pour 2 médiateurs : 2320€; 15 déplacements hors territoire pour 2 médiateurs : 6360€; Déplacements courants de la mission de médiation avec véhicule dédié : 6800€	13,480	1	13,480	
PNRPA	E 2	National	Participation des médiateurs à 4 évènements de communication = carburant voiture (17€/2) + péage (11€/2) + parking (10€/2) + repas (17€) + nuit (75€)	111	8	888	
PNRPA	F 1	National	Participation des médiateurs aux réunions de gestion à Toulouse (2/an, 12 en tout) = carburant voiture (17€/2) + péage (11€/2) + parking (10€/2) + repas (17€) + nuit (75€)	111	24	2,664	
FERUS	C 1	National	frais de déplacement + hébergements pour plantations / rencontres / réunions publiques du chargé de mission et des Bénévoles	170	92	15,640	
FERUS	E 1	National	Démarchages pour affichages longue durée	170	18	3,060	
FERUS	E 2	National	frais de déplacement + hébergements pour plantations / rencontres / animations / réunions publiques du chargé de mission et des bénévoles/sensibilisation apiculteurs	170	108	18,360	
FIEP	A 4	National	Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement = 250€ x 11 = 2750€	250	11	2,750	
FIEP	C 4	National	11 Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement X 250€ = 250€ x 11 = 2750€ ; Trajets médiation terrain 5000 km/an X 5 ans = 25 000km X 0,574€ =14 350€ TTC;	17,100	1	17,100	
FIEP	E 2	National	Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement X 250€ = 250€ x 11 = 2750€; Réunions techniques Expos et fiches sensibilisation France/Espagne: 3500 km X 0,574€ =	6,450	1	6,450	

## Travel and subsistence costs

				Calculation =&gt;	A	B	A X B
Beneficiary short name	Action number	Destination	Explanations of assumptions	Travel and subsistence rate	Number of travels	Total travel and subsistence costs	
FIEP	F 1	National	Trajets Pau-Toulouse, 2 réunions de coordination action/ an/X 5 ans + 1 de lancement = 250€ x 13 = 3250€ ;	250	13	3,250	
OFB	A 1	National	20 trajets à 75€/trajet pour 1500€ d'essence + péage pour véhicule dans C3.1	75	20	1,500	
OFB	A 2	National	2k€ d'essence + péage pour véhicule technicien 1	2,000	1	2,000	
OFB	A 4	National	2000€ d'essence + péage pour véhicule technicien 2	2,000	1	2,000	
OFB	C 4	National	1500€ d'essence + péage pour véhicule	1,500	1	1,500	
OFB	D 1	National	3600€ pour participations à évènements (2 personnes)	300	12	3,600	
OFB	F 1	National	Coûts pour participations aux réunions de gestion de projet (3 personnes)	200	39	7,800	
CNRS	A 2	National	réunion avec les partenaires de la tâche	150	4	600	
CNRS	A 3	National	Entretiens menés par la personne recruté pour A3.1 et réunions avec les partenaires	100	45	4,500	
CNRS	C 2	National	160 trajets à 200€/trajet pour missions de terrain et réunions avec les partenaire (35/an pendant 5 ans	200	160	32,000	
CNRS	C 4	National	participation aux animations et réunions avec les partenaires + déplacement des intervenants pour l'action C4.2	180	150	27,000	
CNRS	E 2	National	frais de déplacements pour les participants aux visites sur les estives (15 trajets pour 10 personnes)	60	150	9,000	
CNRS	F 1	National	2 personnes par réunion de consortium, tous les 6 mois	200	26	5,200	
ADET	E 3	National	13 réunions techniques + 36 trajets pour collecte de documentations pour le Centre Doc + 50 trajets pour formations + 5 trajets pour colloques = 104 trajets estimés à 191km/trajet	67	104	6,968	
ADET	F 1	National	Déplacements pour 13 réunions Life à Toulouse : 870€ pour 13 trajets pour 1 personne à 67€ par trajet	67	13	871	
PNP	C 4	National	Location de véhicule + assurance + carburant trajets (12000km/an) sur 5 ans : 16224 + 1340 + 4700 = 22264€ pour les trajets "quotidiens" de cette mission.	22,264	1	22,264	

## Travel and subsistence costs

				Calculation =&gt;	A	B	A X B
Beneficiary short name	Action number	Destination	Explanations of assumptions	Travel and subsistence rate	Number of travels	Total travel and subsistence costs	
PNP	F 1	National	10 réunions consortium Tarbes-Toulouse + 4 évènements de communication - > Toulouse = train (30€) + repas (17€) + nuit (75€), le tout pour 2 personnes : 3416€	122	28	3,416	
ONF	A 1	National	Réunions de mise au point	100	10	1,000	
ONF	A 4	National	Déplacements sur sites d'identification	100	20	2,000	
ONF	C 1	National	Déplacements vers chantiers interventions (2 personnes)	25	500	12,500	
ONF	F 1	National	13 trajets pour 2 personnes pour se rendre aux réunions de consortium	150	26	3,900	
Altaïr	A 2	National	indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 2000km	50	20	1,000	
Altaïr	C 2	National	80 trajets à 50€/trajet pour indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 8000km	50	80	4,000	
Altaïr	E 1	National	indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 8000km	50	80	4,000	
Altaïr	E 2	National	indemnité kilométrique (forfait de l'administration diminué) : 0,5€/km et 2500km	50	25	1,250	
Altaïr	F 1	National	Indemnité pour 13 réunions de gestion (une tous les 6 mois), 100€ par réunion, 13 réunions	100	13	1,300	
PP	A 2	Inside EU	17 personnes voyage étude France vers Catalogne (dont 2800 de trajet/17 et 150€/ pers/ jour pour pension complète)	315	17	5,355	
PP	C 2	National	1200 trajets à 70€/trajet pour Frais Kilométriques des bergers experts	70	1,200	84,000	
PP	E 1	National	Frais kilométriques de la personne chargée de recueillir les expériences et prendre les photos pour E1.2	70	50	3,500	
PP	F 1	National	Aller retour pour les réunions de gestion (13 réunions, 2 personnes)	150	26	3,900	
						<b>Total</b>	<b>360,710</b>

## External assistance costs

Beneficiary short name	Action number	Procedure	Description	Costs (€)
DREAL Occ	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Prestation externe pour la construction de 6 prototypes d'effarouchement automatique	15,000
DREAL Occ	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Sous-traitance pour un support en gestion de projet (soutien pour les formalités administratives et financières dont le) : 25k€/an (appel d'offre public)	150,000
PNRPA	A 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Prestation d'appui, auprès de l'équipe médiation du PNRPA, d'un médiateur professionnel rompu aux démarches relatives à la cohabitation homme - grands prédateurs. 8500€ sur un an.	8,500
PNRPA	A 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Défraiement d'intervenants extra-territoriaux (Vosges, Alpes, chercheurs...) pour des exposés lors de réunions thématiques locales. 3000€ sur un an.	3,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Frais de location de salle et de traiteur pour les réunions = 3000€/an	15,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Appui, auprès de l'équipe médiation du PNRPA, d'un médiateur professionnel rompu aux démarches relatives à la cohabitation homme - grands prédateurs = 8500€/an	42,500
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Défraiement d'intervenants extra-territoriaux (Vosges, Alpes, chercheurs...) pour des exposés lors de réunions thématiques locales. 3000€/an.	15,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Financement de structures locales (notamment en lien avec le pastoralisme) pour la production de données synthétiques et l'appui au processus de médiation = 3000€/an	15,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Missions d'appui à l'animation de réunions (agence de comm, dessinateur, ...) = 3000€/an	15,000
PNRPA	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Communication autour du projet (graphisme, supports de communication et leur diffusion, production et édition de documents jalons de la démarche (actes, livre blanc)... ) = 8000€/an	40,000

## External assistance costs

Beneficiary short name	Action number	Procedure	Description	Costs (€)
FERUS	C 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Support au chargé de mission pour entre-autres travail transfrontalier, et avocat pour conventions	13,600
FERUS	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Concepteur/rédacteur professionnel	2,000
FERUS	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Support au chargé de mission pour entre-autres travail transfrontalier, et avocat pour conventions	11,400
FIEP	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Expositions Français et Espagnol (4 ex.)+ Fiches pédagogiques F/E =17000€ TTC; Fiches sensibilisation bergers français espagnol = 4000 € TTC; fiches sensibilisation activités humaines =5000€ TTC	26,000
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Frais d'hébergement et de restauration participants(arrivée départ sur le terrain des équipes): 4400	4,400
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Création et animation site internet et réseaux sociaux: 5000	5,000
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Création et animation site internet et réseaux sociaux: 5000 Organisation et accompagnement des réunions partenaires et éleveurs (2 par an par estive): 8000	8,000
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Support de valorisation (brochures, vidéo, expo photo):	7,000
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Transport du matériel (AR annuel en mules ou hélicoptères pour les 3 estives: 3*100*5=15000	15,000
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Aide logistique à l'installation du matériel (pieges photographique notamment) (idem chaque année sur 3 estives): 1200*3*5=18000	18,000

## External assistance costs

Beneficiary short name	Action number	Procedure	Description	Costs (€)
CNRS	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Location d'un lieu tout équipé pour les rencontres: 9000 x3= 27000 Restauration des participants:5000*3=15000 Hébergement des intervenants:1000x3=3000	45,000
CNRS	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Organisation des rencontres (programme et intervenants): 18000 Communication et Gestion des inscriptions, etc: 9000, Rédaction des actes et graphisme: 4500	31,500
CNRS	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Accompagnateur: 3500 x5 ans=17500 ; Organisation visites d'estive: 7 visitesx700 euros x 5 ans=24500 Indemnisation berger:7*150*5 ans=5250 Déplacement: 8750 Hébergement:12000 Repas: 10000	78,000
ONF	A 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	65000€ pour prestation de mise au point de l'outil cartographique sous-traitée sur année 1	65,000
ONF	A 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Sous-traitance pour la numérisation et la traduction du guide	45,000
ONF	C 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Appui externe par mises à jour de l'outil cartographique initié en A	20,000
ONF	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Achat par ONF de prestations liées aux médiation (lié à ses interventions en C3.3)	10,000
Altair	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Sous-traitance de la production de la vidéo : cadrage : 6000, montage : 3500, mixage son : 2000, conformation : 750, location matériel : 1100	13,350
PP	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Récupération des données et visualisation spatio-temporelle des données avec la génération d'une vidéo "time laps" sur les déplacements du troupeau (expérimentation colliers GPS)	11,400
PP	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Traducteur pour voyage d'étude (600€/jour)	6,000

## External assistance costs

Beneficiary short name	Action number	Procedure	Description	Costs (€)
PP	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	18 000€ pour l'édition de 1000 exemplaires/ 9000 € pour le graphiste-maquettiste/maison d'édition	27,000
<b>TOTAL =&gt;</b>				781,650

## Durable goods: equipment costs

Beneficiary short name	Action number	Procedure	Description	Actual cost (€)	Depreciation (eligible cost)
DREAL Occ	C 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	matériel formation : ordinateur, vidéo projecteur, dossiers de formation, matériels chien de conduite	15,000	15,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Voiture (20k€), ordinateur portable (2*1500€), 1 poste PC fixe (2000€), téléphones pro (2*500€), bureau/fauteuil/étagère (2*1830€)	29,660	29,660
OFB	A 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Ordinateur pour A1 et suite	800	800
OFB	A 2	Dépréciation véhicule	Caméras, radios et jumelles	9,200	4,600
OFB	A 2	Dépréciation véhicule	Dépréciation véhicule	20,000	2,500
CNRS	C 2	sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Camera thermique portative jumelle x 2 = 10000 Boites et matériel de stockage, équipement de transport: 5000 Téléphone satellite: 1500 Panneaux solaires, batterie, transformateur: 5000	21,500	21,500
CNRS	C 2	sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	14500€ pour Drone hélicopté, Cellule thermique flir T 640 amorti à 50% sur le projet	29,000	14,500
ADET	E 3	Achat	pack informatique complet (2500€*100%)	2,500	2,500
ADET	E 3	Achat	sonorisation+videoprojecteur+ecran+comescope (50%)	5,000	2,500
PNP	C 4	Achat	Ordinateur portable + sauvegarde	1,500	1,500
Altaïr	A 2	Achat	Unité complète JIM Compact Safran Défense comprenant batteries, chargeur, complément optique afocale x2, caisse de transport, trépied	85,200	8,520
Altaïr	C 2	Achat	Colliers GPS chiens de protection (8 colliers à 400€ pièce), en complément de ceux de PP.	3,200	3,200
Altaïr	C 2	Achat	Unité complète JIM Compact Safran Défense comprenant batteries, chargeur, complément optique afocale x2, caisse de transport, trépied	85,200	42,600
PP	C 2	Achat	Achat de 50 Colliers GPS pour C2.1	17,940	17,940
<b>TOTAL =&gt;</b>				<b>325,700</b>	<b>167,320</b>

## Durable goods: Prototype costs

Beneficiary short name	Action numbe	Procedure	Description	Costs (€)
DREAL Occ	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	matériel pour l'effarouchement (capteurs, interface, système sonore et lumineux) : total 50,000€	50,000
PP	A 2	A définir	Création d'une base de données répliquable pour les Catalans pour A2.3	80,000
<b>TOTAL =&gt;</b>				<b>130,000</b>

## Consumables

Beneficiary short name	Action numbe	Procedure	Description	Costs (€)
DREAL Occ	C 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Location salle de formation et du matériel + indemnisation d'éleveurs (mis à disposition terrain et animaux) + repas	58,320
DREAL Occ	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Frais d'organisation de 13 réunions de consortium (2000€ par réunion)	26,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Equipement pour missions en montagne (500€/p/an sur 5 ans) + entretien des biens durables (véhicule) : 500€/an	8,000
FERUS	C 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Arbres équipés (tuteur, protections...)	34,800
FERUS	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Affiches ours	4,000
FERUS	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Arbres équipés (tuteur, protections...) + panneaux d'information + Equipements pour réunions publiques et animations	55,200
FIEP	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Diffusion par routage postal des fiches pédagogiques de l'expo ours établissements scolaires départements pyrénéens; diffusion fiches sensibilisation bergers et activités humaines autres départements	32,000
OFB	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Croquettes pour chien 500€ + harnais 100 + gps 300€ + vaccins 250€ + caisse 200€	1,350
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Piquets de bois et attache pour les cameras trap: 2000 Carte SD pour les cameras trap:2500 Cadenas pour les cameras trap: 2000 Autre petit consommable :2000 Equipement terrain pour les salariés: 4000	12,500
CNRS	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	150 Camera trap 53000 euros. GPS: x3= 2000 ; GPS équipement chien brebis x80:15000 Jumelle x3= 2800 ; Caisse à outils: 2000 Equipement camping: 8000 ; Pile pour les cameras trap: 10000	92,800

## Consumables

Beneficiary short name	Action numbe	Procedure	Description	Costs (€)
CNRS	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Impression des actes du colloques en 3000 exemplaires x 3 rencontres: 8000. Frais de timbres et enveloppe: 1500 Paperboard, et autre petit matériel pour les rencontres : 2500 Autres frais : 1000	13,000
ADET	E 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Actes colloques (5 x 1000 € = 5000€), Edition Synthèses thématiques : 5 x 500 € = 2500€, Locations salles : 5 x 600 € = 3000€, Affranchissements Diffusion des actes & synthèses : 3000€	13,500
PNP	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	12 pièges photo (12*400) mis à disposition des interlocuteurs + PILES lithium pour 5 ans (600€) + équipement montagne annuel (420€/an sur 5 ans) + téléphone&forfait (400€)	7,900
ONF	C 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Achats plants et clôtures	80,000
Altaïr	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Petites fournitures	500
Altaïr	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Petites fournitures	2,000
Altaïr	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Petites fournitures	500
Altaïr	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Petites fournitures	150
PP	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Document résultat des échanges transfrontaliers	1,000
<b>TOTAL =&gt;</b>				<b>443,520</b>

## Other costs

Beneficiary short name	Action numbe	Procedure	Description	Costs (€)
DREAL Occ	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Audit financier	4,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	frais de participation séminaires/formations : 1000€/an	6,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	coût d'édition/de reprographie des supports de communication : 2k€ annuels, années 2 à 6.	10,000
PNRPA	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	soutien financier à un tiers : Généralité de Catalogne, 3000€ par an sur 6 ans, pour le défraiement des déplacements réguliers (réunions de concertation transfrontalière) et le partage d'expériences	18,000
PNRPA	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Audit financier	4,000
FERUS	C 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Location local de stockage du matériel	6,640
FERUS	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Location local de stockage du matériel	7,760
ADET	E 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Achat Docs livres : 3000€, Hébergement site centre doc 1000€/an =6000€, Intervenants colloques: 5 colloques x 4 intervenants x 300€ = 6000€, Location local Centre Doc : 164€ x 72 mois = 11808€	26,808
PNP	A 3	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Soutien financier au CRPGE, sur 1 an, pour remboursement de dépenses dues au projet Life Ours Pyr	10,000
PNP	C 4	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Soutien financier au CRPGE (10k€ par an sur 4 ans : année 2 à 5, pour remboursement de dépenses dues au projet Life Ours Pyr)	40,000

## Other costs

Beneficiary short name	Action numbe	Procedure	Description	Costs (€)
ONF	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Audit financier	4,000
Altaïr	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	1 an d'assurance JIM (1200€/an)	1,200
Altaïr	C 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	5 ans d'assurance JIM (1200€/an)	6,000
PP	A 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	9 personnes en voyage d'étude de 5 jours Catalogne vers la France (2800€ de coûts de transport + 150€/ pers/ jour pour pension complète)	4,150
PP	E 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Traduction livre de 300 pages	4,000
PP	E 2	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Pressage DVD Film "bergers d'appui"	1,500
PP	F 1	Sélection conforme à la forme la plus restrictive des politiques du bénéficiaire, nationales et européennes	Audit financier	4,000
<b>TOTAL =&gt;</b>				158,058

## Overheads

Beneficiary short name	Total direct costs of the project in €	Overhead amount (€)
FIEP	229,646	16,075
OFB	263,525	18,446
CNRS	1,165,502	81,585
ADET	337,013	23,558
PNP	471,617	32,975
ONF	1,000,460	70,032
Altaïr	339,485	23,763
PP	1,406,032	98,421
PNRPA	784,336	54,903
FERUS	344,795	24,135
DREAL Occ	939,840	65,788
	7,282,251	509,681

## Proposal attachments

			Included?	
Attachment title	Attachment type	Yes	No	
Agence regionale de la biodiversite occitanie	declaration of support (other than form A8)			
Association Les bergers des vallées d'Ossau, Aspe et Baretous	declaration of support (other than form A8)			
Ligue protection des oiseaux	declaration of support (other than form A8)			
Association espagnole FAPAS	declaration of support (other than form A8)			
Repartition des ours sur les estives	map of the project area (other than overview map)			
Public body declaration	public body declaration			
Courrier FERUS CAP Ours a la CE	other document			
Figure E2 3 Projets lies	other document			
Reponse CE	other document			
Project performance indicators	project performance indicators			